

Factur-X

Standard Franco-Allemand de Facture Mixte



VERSION 1.0.05 – 24 Mars 2020

<p>Groupe Factur-X FNFE-MPE</p> <p>Rapporteurs :</p> <p>M. Cyrille SAUTEREAU, Président FNFE-MPE, Admarel Conseil Mme Anne-Claire KRID, FNFE-MPE, GS1 France Mme Emilie SION, FNFE-MPE, GS1 France</p> <p>Comité de Rédaction :</p> <p>M. Pierre BONSACK, FNFE-MPE, Saint Gobain Distribution Bâtiment France M. Claude CHARMOT, Secrétaire FNFE-MPE, Auratechcom, CLEEP Mme Nadine GARAUD, FNFE-MPE, GALIA Mme Nadia GHOZALI, FNFE-MPE, VENTYA Mme Corinne LAVIGNE, FNFE-MPE, Crédit Mutuel Alliance Fédération Mme Nathalie LE MENSEC, FNFE-MPE, CS-OEC M. Jean-Louis MATHIEU, CS-OEC M. Philippe LOUBRADOU, FNFE-MPE, ENGIE Mme Patricia NOEL, FNFE-MPE, Serensia M. Becker RABHI, FNFE-MPE, E-business Expert, CLEEP M. Marc PIRIOU, FNFE-MPE, EDI Services</p>	<p>Groupe ZUGFERD, FeRD</p> <p>Rapporteurs :</p> <p>M. Bernd Wild, intarsys M. Rolf Wessel, SEEBURGER, UN/CEFACT M. Dominique Corazolla, SYMTRAX M. Daniel Vinz, SYMTRAX</p> <p>Comité de Rédaction :</p> <p>Mme Monique Ostermann, ZUGFeRD-Community Mme Ulrike Linde, Strategien für die digitale Gesellschaft M. Klaus Förderer, GS1 Germany GmbH M. Siegmund Gorr, CIB M. Jochen Stärk, Mustangproject usegroup M. Gerhard Heemskerk, GH Consultancy, UNCEFACT M. Jörg Walther, VDA M. Svante Schubert, Schubert Consulting, UN/CEFACT, CEN M. Nicolas Guillet, ABACUS M. Hugo Mall, 1&1 M. Andreas Starke, ZUGFeRD-Community M. Steffen Walther, DATEV</p>
--	--

Gestion des versions

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
V1.0	2017 12 31	Rapporteurs FNFE-MPE	Version initiale
V1.1	2018 07 24	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>Déplacement des chapitres 6 et 7 après le chapitre 3 (qui deviennent donc 4 et 5)</p> <p>Ajout du paragraphe 7.1.11 relatif à la gestion des remises et charges pour une plus grande clarté (notamment son utilisation aussi pour codifier le rabais sur prix brut pour constituer le prix net.</p> <p>Enrichissement de la description des profils BASIC WL et BASIC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Description sommaire des blocs de la structure dans l'ordre de la syntaxe • En ajoutant dans le stableau des lignes pour des niveaux intermédiaires de la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B quand nécessaire (voir introduction du 7.3). • Ajout d'une colonne indiquant les règles métier applicable • Ajout de la cardinalité de la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B (vérifiée par les xsd et plus souples que celle de la Norme EN16931. • Présentation des Xpath par niveau et avec un bloc « Parent » et un bloc « Enfant » correspondant à la donnée de la ligne. <p>Compléments sur le chapitre 7.5 (profile EN16931) relatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à l'utilisation du bloc AdditionalReferencedDocument de la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B pour les données BT-122, BT-17, BT-18 et BT-128 • à la gestion de la quantité de base du prix de l'article BT-149. <p>Version Anglaise traduite</p>
V1.2	2018 07 31	Rapporteurs FNFE-MPE	Correction Eratum : le profil BASIC WL est bien codifié BASIC WL dans l'XMP du PDF A3 (et non BASIC_WL)
V1.2a	2018 09 30	Rapporteurs FNFE-MPE	Correction Erratum : correction des Xpath des termes métiers BT-95 ; BT95-0 et BT-99 (corrects dans xsd) et ajout des BT-95-00 et BT-102-00 parents respectivement des BT-95 et BT-102.
1.0.3	2018 10 31	Rapporteurs FNFE-MPE	De façon à éviter toute confusion entre le versionning de documentation et le versionning de Factur-x, la documentation est renumérotée pour devenir factur-x 1.0.3.

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<p>Suite à publication des Corrigendum des syntax binding de la norme EN16931, les corrections suivantes ont été apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • BT-24, valeur pour profils BASIC et EXTENDED modifiée pour alignement avec les recommandations de la norme (Basic : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:factur-x.eu:1p0:basic Extended : urn:cen.eu:en16931:2017#conformant#urn:factur-x.eu:1p0:extended) • BT-81 : ajout du code 57 : moyen déjà défini entre les parties. • BT-105 & BT-145 : mise à jour des codes sur liste UNTDID 7161. • BT-151, BT-118, BT-95, BT-102 : ajout du code TVA « Z » pour alignement avec la Norme (non utilisé en France). <p>Ajout d'un onglet « codelists » dans le modèle excel avec les listes de codes à jour pour UNCEFACT D16B.</p> <p>Version Allemande mise à jour : ZUGFERD 2.0 = Factur-X 1.0.3</p>
1.0.04	2019 06 30	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>De façon à ce que le profil BASIC reste « compliant » au sens de la Norme EN16931, c'est-à-dire respecte toutes les règles de gestion, certaines données qui étaient uniquement en profil EN 16931 et font l'objet d'une règle de gestion ont dû être ajoutées au profil BASIC, et au profil BASIC WL pour les données de niveau document :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Profil BASIC : BT-140, BT-139, BT-145, BT-144, raison en texte et en code des remises et charges de ligne. • Profils BASIC WL et BASIC : Adresse et date de livraison BT-71 (BT-71-0, BT-71-1), BT-70, BT-78, BT-75, BT-76, BT-165, BT-77, BT-80, BT-79. • Profils BASIC et BASIC WL : période de facturation (BG-14) : BT-73 (BT-73-00, BT-73-0), BT-74 (BT-74-00, BT-74-0). <p>De même, les données « CountrySubDivisionName » des adresses postales ont été intégrées dans le profil BASIC WL et BASIC, par cohérence avec les autres données d'adresse et parce qu'elles sont utiles pour d'autres pays d'Europe, à commencer par l'Allemagne : BT-39, BT-54, BT-68 et BT-79.</p> <p>Paragraphe 6.2.2 : Précision sur les différents AF/Relation dans l'XMP en fonction des profils et des pays de destination.</p> <p>Paragraphe 6.3 : précision sur la façon de codifier le schéma d'extension dans l'XMP (cf exemple).</p> <p>Paragraphe 6.2.2 et 6.4 : clarifier la possibilité d'avoir une structure de l'XMP avec des branches /Kids entre « /EmbeddedFiles » et « /Names » comme certains outils le pratiquent.</p>

N° de Version	Date de Version	Auteur modification	Description évolution
			<p>Paragraphe 7.1.5 : précision sur le nombre de décimales qui sont une indication « maximum ». Par exemple, les quantités s'expriment avec 4 décimales maximum (donc 2 ou 0 peuvent suffire).</p> <p>Mise à jour des listes de codes (voir excel) à utiliser dans la norme.</p> <p>Profil EXTENDED commun avec documentation ZUGFERD 2.0</p>
1.0.05	2020 03 24	Rapporteurs FNFE-MPE	<p>Alignement avec ZUGFERD 2.1</p> <p>Mise à jour des xsd pour chaque profil, y compris les listes de code.</p> <p>Chapitre 5.3 sur les spécifications d'usage.</p> <p>Chapitre 7, tableaux, ajout d'une colonne donnant la cardinalité de chaque donnée dans l'XML complet CII D16B, en complément de la cardinalité potentiellement restreinte des profils XML BASIC et BASIC WL, sachant que la cardinalité présentée à gauche des tableaux correspond à celle de la Norme Sémantique EN 16931.</p>

AVERTISSEMENT

Ce document est à la fois :

- une spécification du standard Factur-X sur ses principes de fonctionnement, et la description d'assemblage du lisible PDF et du fichier de donnée de factures joint, ainsi que des éventuels autres documents joints.
- un guide d'implémentation des profils Minimum, Basic et BASIC WL de ce standard qui sont des subsets de la Norme Sémantique Européenne EN16931, sous la syntaxe CII SCRDM D16B XML
- des spécifications d'usage pour la France et ChorusPro sur la norme EN16931, tel qu'il est prévu dans ladite norme.

Ce document a été élaborée selon les meilleures connaissances et expérience des contributeurs. Toutes les mesures nécessaires ont été prises pour que les informations compilées dans ce document soient exactes. Quoi qu'il en soit, ce document est examiné et mis à jour de façon continue et versionnée. Bien que tous les soins raisonnables soient pris, le contenu peut être amené à changer. Les contributeurs se réservent donc le droit d'apporter des modifications ou des ajouts.

Les contributeurs ne garantissent en aucun cas la complétude de ce document qui vient en appui d'implémentation des documents de la Norme EN16931-1 et documents associés. Toute utilisation de la documentation est à la charge de l'utilisateur. Il est aussi de sa responsabilité de se procurer les documents sources de la Norme Européenne :

- EN 16931-1:2017, Facturation électronique — Partie 1 : Modèle sémantique de données des éléments essentiels d'une facture électronique
- CEN/TS 16931-2:2017, Facturation électronique — Partie 2 : Liste de syntaxes conformes à l'EN 16931-1
- CEN/TS 16931-3-1:2017, Facturation électronique — Partie 3-1 : Méthodologie applicable aux correspondances syntaxiques des éléments essentiels d'un facture électronique
- CEN/TS 16931-3-3:2017, Facturation électronique — Partie 3-3 : Correspondance syntaxique pour la syntaxe Cross Industry Invoice (facture intersectorielle) — Schéma XML D16B UN/CEFAC
- CEN/TR 16931-4 :2017, Facturation électronique — Partie 4 : Lignes directrices relatives à l'interopérabilité des factures électroniques au niveau de la transmission
- CEN/TR 16931-5 :2017, Facturation électronique — Partie 5 : Lignes directrices relatives à l'utilisation d'extensions sectorielles ou nationales en complément de l'EN 16931-1, reposant sur une méthodologie à appliquer dans l'environnement réel
- CEN/TR 16931-6, Facturation électronique — Partie 6 : Résultat des tests de l'EN 16931-1 en ce qui concerne son application pratique pour un utilisateur final — Méthodologie de test

En particulier, le présent document et ses annexes reprennent des informations de la norme EN16931-1 pour les besoins de guide d'implémentation ou de précision dans le cadre des spécifications d'usage notamment. L'utilisateur fait donc son affaire du respect des droits d'auteur de ces documents en complément du présent document.

Les contributeurs de ce document ne sont en aucun cas responsables de tout dommages directs ou indirects, de toute perte d'utilisation, de perte de profit, de perte de données, de perte de communication, de perte de revenus, de perte de contrat, de perte d'exploitation qui ferait suite à l'utilisation de ce document.

Ce document est libre de droit, sur une base « TEL QUEL », sous réserve des dispositions ci-dessus, et relève des dispositions de licence Apache 2.0 disponibles sur le site <https://www.apache.org/licenses/LICENSE-2.0>.

Sommaire

1	PREAMBULE	8
1.1	La facture est un document qui a de multiples fonctions	8
1.2	L'enjeu principal : la réduction des délais de paiement, qui nécessite d'accélérer la transmission et le traitement des factures	8
1.3	L'échange de factures électroniques sous forme de données structurées (EDI) : la voie pour les échanges dont la fréquence et le volume sont importants.....	9
1.4	La facture mixte : le compromis entre les attentes des acheteurs et les capacités des fournisseurs ..	10
2	LE CONCEPT DE FACTURE MIXTE (HYBRID INVOICE)	10
3	LES PRINCIPES DE LA FACTURE MIXTE « FACTUR-X » :.....	13
4	MODE DE SECURISATION DE FACTUR-X	14
5	COHERENCE DES INFORMATIONS, PISTE D'AUDIT ET BONNES PRATIQUES	15
5.1	Factur-X et pistes d'audit	15
5.2	Bonnes pratiques en matière de présentation du lisible PDF	16
5.3	Spécifications d'usage (Factur-X 1.0 / ZUGFeRD 2.1 notamment)	16
6	L'ENVELOPPE PDF/A-3 ET LE FICHIER XML ATTACHE	17
6.1	Une structure conforme au PDF/A-3	18
6.2	L'embarquement du fichier XML	18
6.2.1	<i>La relation d'embarquement</i>	19
6.2.2	<i>La relation des données</i>	19
6.3	Le schéma d'extension PDF/A de la facture mixte	21
6.4	L'embarquement de fichiers additionnels	22
6.5	Logos pour identifier le profil Factur-X.....	23
7	PRESENTATION ET AFFECTATION DES DONNEES DU MODELE SEMANTIQUE PAR PROFIL	24
7.1	Norme Sémantique Européenne, syntaxe UN/CEFACT XML D16B	24
7.1.1	<i>Principe de la norme sémantique : 1 facture relative à 1 livraison sur 1 commande</i>	24
7.1.2	<i>Extensions et fichiers attachés autres que le fichier structuré de données de facture</i>	24
7.1.3	<i>Spécifications d'usage et conformité avec les exigences du secteur public (ChorusPro)</i>	24
7.1.4	<i>Cardinalités</i>	24
7.1.5	<i>Types de données</i>	25
7.1.6	<i>Gestion des avoirs</i>	26
7.1.7	<i>Règle de calcul</i>	27
7.1.8	<i>Règle d'arrondi dans les calculs</i>	28
7.1.9	<i>Gestion de la TVA</i>	28
7.1.10	<i>Gestion des taxes autres que la TVA, cas de l'éco-contribution DEEE</i>	28
7.1.11	<i>Gestion des remises et charges</i>	29

7.2	Profil MINIMUM.....	30
7.2.1	Description sémantique du Profil MINIMUM.....	30
7.2.2	Présentation du Profil MINIMUM dans la syntaxe UN/CEFACT XML.....	31
7.2.3	Exemple de message complet:	35
7.3	Profil BASIC Hors Lignes (BASIC WL)	37
7.3.1	Bloc d'identification du message.....	39
7.3.2	Bloc d'entête de document.....	40
7.3.3	Bloc des informations de la transaction commerciale :	43
7.3.3.1	Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement »	43
7.3.3.2	Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeDelivery »	58
7.3.3.3	bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement ».....	63
7.4	Profil BASIC (BASIC).....	88
7.5	Profil NORME EUROPEENNE : EN 16931 (Comfort).....	101
7.6	Profil EXTENDED.....	101
8	ANNEXE 1 – SPECIFICATIONS DETAILLEES PROFIL EN 16931 ET NORME EUROPEENNE	103
9	ANNEXE 2 – EXEMPLES.....	104
9.1	Exemple de factures sous Factur-x	104
9.2	Annexe 2 – Exemple de fichier de données factur-x.xml sous profil BASIC.	105
9.3	Exemple de lisible de facture	115

1 Préambule

1.1 La facture est un document qui a de multiples fonctions

La facture est un document qui comporte plusieurs fonctions :

- C'est un document qui relève de la transaction commerciale entre le vendeur et l'acheteur et matérialise une créance à payer par l'acheteur au vendeur.
- C'est un document comptable qui nourrit les comptabilités du vendeur et de l'acheteur, venant alimenter respectivement les charges et les produits dans les comptes de résultat, la TVA collectée ou déductible et les comptes de dettes fournisseurs ou de créances clients aux bilans.
- C'est un document fiscal, pièce justificative de la déductibilité de la TVA. La facture constitue donc en quelques sortes une créance sur l'Etat à hauteur de sa TVA si elle est déductible.

De ce fait, la facture est soumise à de nombreuses dispositions réglementaires relevant des droits commercial, comptable et fiscal en particulier qui précisent les informations qui doivent y figurer (les « mentions obligatoires ») et les conditions de conservation de l'original de la facture par le destinataire et de sa copie fidèle et durable ou double original par l'émetteur. Ces dispositions sont déclinées pour les factures papier et les factures électroniques sous un principe d'égalité de traitement entre formes papier ou électronique.

1.2 L'enjeu principal : la réduction des délais de paiement, qui nécessite d'accélérer la transmission et le traitement des factures

Le nombre de factures B2B est estimé à environ 2 milliards en France et 20 milliards en Europe. Les créances interentreprises portées par ces factures, sont de 600 Milliards d'euros en France. Ceci correspond à 45 à 50 jours de chiffre d'affaires sur les créances clients (factures clients émises). En contrepartie, les délais de paiement des factures fournisseurs conduisent à une balance commerciale de 12 jours de chiffre d'affaires (niveau le plus haut depuis 15 ans), avec une assez forte disparité par secteur d'activité et par taille d'entreprises¹.

Le délai de paiement contractuel (qui ne peut être supérieur aux délais légaux maximums), c'est-à-dire le délai entre la date de facture et sa date d'échéance, permet aux entreprises acheteuses de disposer du temps nécessaire au traitement des factures d'achat (transmission, distribution / routage, comptabilisation, validation, paiement). Ce processus est souvent peu optimisé et d'une complexité généralement proportionnelle à la taille de l'entreprise acheteuse. C'est ainsi qu'au-delà du délai de paiement contractuel, le délai effectif de paiement peut s'avérer plus long, générant donc des retards de paiement.

Tout ceci nécessite une mobilisation des ressources financières des entreprises, à la fois pour faire face à la balance commerciale, mais aussi au risque de retard de paiement, souvent mal anticipé et subi par les fournisseurs, qui peut conduire à des situations de cessations de paiement, même pour des activités saines.

C'est pourquoi la réduction des délais de paiement, à commencer par le respect des délais contractuels, est un enjeu national, notamment pour une meilleure santé du tissu économique des PME et pour une meilleure adéquation des ressources des entreprises. A titre d'illustration, le retard moyen de paiement des factures client est de plus de 13 jours de chiffre d'affaires. Cela correspond environ à 3,5 % du chiffre d'affaires que le fournisseur doit mobiliser en plus en trésorerie pour faire face à cet excédent de Besoin en Fonds de Roulement (BFR), au lieu par exemple de les investir dans la Recherche et le Développement (R&D).

L'enjeu principal est donc la réduction des délais de paiement, qui commence par le respect des délais contractuels mais peut aussi se réaliser par des outils de refinancement tiers ou d'escompte. Pour ce faire,

¹ Cf Bulletin de la Banque de France - N° 198 - 4e trimestre 2014 et N° 203 - Janvier-février 2016.

la première nécessité est d'accélérer les délais de transmission (par un envoi électronique) et surtout les délais de traitement des factures, c'est à dire de réception, routage, comptabilisation, rapprochement, et validation pour aller au paiement. Ainsi, dès lors qu'une facture fournisseur est validée rapidement (avant sa date d'échéance), c'est à dire que l'acheteur a reconnu qu'elle correspond bien à un achat et surtout à une livraison de biens ou de services, elle devient une créance « certaine » payable à l'échéance voire re-finançable dans de meilleures conditions.

1.3 L'échange de factures électroniques sous forme de données structurées (EDI) : la voie pour les échanges dont la fréquence et le volume sont importants

La solution d'automatisation et d'accélération du traitement des factures est connue et existe depuis longtemps : il s'agit pour les entreprises d'échanger des factures sous forme de données exploitables par des traitements informatisés. Ceci fonctionne parfaitement si acheteur et vendeur ont pris le temps de s'accorder sur la façon de s'échanger leurs données de facturation (et plus largement d'autres documents de gestion qui participent à la transaction commerciale que sont le catalogue, la commande, la livraison / réception). C'est le domaine de l'EDI (Echange de Données Informatisé) qui a largement fait ses preuves pour des échanges de factures dont la fréquence et le volume sont importants entre de grands clients et leurs fournisseurs stratégiques, en général organisés au sein de filières sectorielles.

Toutefois, le déploiement de tels projets se heurte à la difficulté des fournisseurs à produire des factures électroniques constituées totalement de données structurées telles qu'attendues par leurs clients et comprenant toutes les informations réglementaires requises.

La première raison est due au fait que les systèmes d'information des fournisseurs, et notamment des TPE / PME, ne disposent pas de toutes leurs informations de facturation sous forme structurée, mais sous forme de texte libre saisi à la volée lors de la facturation là où c'est possible (dans un libellé, une désignation, une ligne à vide, ...), ou bien en fond de page pour certaines informations légales.

La seconde raison est que les exigences de données ou les cas métiers peuvent différer d'un acheteur à l'autre, ce qui demande au fournisseur une adaptation ou une personnalisation par le client jusque dans ses bases de données de facturation, et donc aussi une phase de test en point à point. Si le nombre de factures échangées n'est pas assez important (moins de 50 à 500 factures par an), le coût de mise œuvre d'un lien client - fournisseur peut être trop important par rapport aux gains attendus par chacun.

Pour pallier les difficultés décrites ci-dessus, deux réponses sont apportées :

- Normaliser les données de la facture électronique, c'est-à-dire définir de façon précise les données métiers obligatoires et les plus essentielles devant se trouver dans une facture. C'est le travail qui a été réalisé au sein du CEN (Comité Européen de Normalisation) qui a produit une Norme Sémantique Européenne de la facture électronique (prEN 16931-1). Toutefois, il reste la difficulté pour les fournisseurs à gérer toutes leurs informations sous forme de données structurées et à abandonner leurs habitudes à inscrire dans leurs factures des informations qui ne sont pas codifiées dans la Norme Sémantique.
- Diminuer le nombre de données exigées pour se concentrer sur les données uniquement utiles ou essentielles à un certain niveau d'automatisation, sachant que moins on impose de contraintes aux fournisseurs, plus ceux-ci sont en capacité de répondre aux exigences de leurs clients. Toutefois, ceci peut conduire à la fois au non-respect de la réglementation (mentions obligatoires) et à l'abandon d'informations non structurées qui peuvent s'avérer bien utiles pour qualifier des litiges ou valider manuellement certaines factures.

1.4 La facture mixte : le compromis entre les attentes des acheteurs et les capacités des fournisseurs

En parallèle des travaux européens de normalisation, la France s'est résolument inscrite dans une volonté de faire basculer ses entreprises vers une généralisation des échanges de factures électroniques. Ainsi, suite à l'ordonnance 2014-697 du 26 juin 2014, l'ensemble des factures à destination du secteur public devront être électroniques à horizon 2020 (soit 95 millions de factures, à destination de 78 000 entités publiques émises par près d'un million d'entreprises). De plus, ceci va conduire un grand nombre d'entreprises à être en capacité de produire des factures électroniques, qu'elles pourront proposer aussi à leurs clients privés.

En tenant compte de la difficulté des fournisseurs à gérer toutes les informations de facturation sous forme de données exploitables, alors qu'ils sont capables de produire des factures sous format PDF, 2 approches sont possibles :

- Laisser le temps aux entreprises de se mettre en capacité de produire des factures structurées complètes de données (c'est-à-dire contenant à minima l'ensemble des mentions obligatoires d'une facture, ainsi que les données métier exigées par l'acheteur). Ceci peut nécessiter, notamment pour des PME, une évolution des systèmes d'information, ce qui représente un coût et du temps. Pendant cette période, les entreprises devront gérer un mix de factures papier et de factures électroniques, ce qui complique leurs tâches, génère des surcoûts et finalement provoque une opposition naturelle.
- Favoriser un basculement rapide vers l'utilisation de factures électroniques, en partant de ce dont les entreprises disposent,
 - ✓ en les guidant sur la priorisation des évolutions de leur système d'information pour générer d'abord des données de facturation qui servent à l'automatisation des traitements de leurs clients,
 - ✓ en leur permettant de s'appuyer sur leur existant : des factures électroniques comme leurs factures papier (sous format PDF),
 - ✓ en organisant une transition douce pour les utilisateurs qui sont habitués à voir des factures sous une présentation de type « facture papier » quand ils ont besoin de les traiter (cas des litiges et validations).

La facture mixte est la réponse à cette seconde approche qui, par l'association des deux types de factures électroniques, permet d'en tirer tous les bénéfices : une facture PDF pour présenter toutes les informations de facturation et une facture structurée sous syntaxe XML pour fournir des données utiles à l'automatisation des traitements. Ainsi, une part plus ou moins importante du traitement des factures peut être automatisée, tout en permettant au destinataire d'enrichir les données jointes et / ou de traiter la facture manuellement. Ceci répond à la diversité des besoins métiers des différents secteurs d'activités et de taille d'entreprises.

Grâce à la facture mixte, un plus grand nombre de factures peut faire l'objet d'un traitement automatisé, tout en permettant encore un traitement manuel en cas de nécessité.

En particulier, force est de constater que les PME ou TPE sont aujourd'hui souvent écartées des gains de productivité que procure le déploiement de la facture électronique, pour des questions de coût de mise en œuvre rapporté au volume de factures émises. La facture mixte a ainsi pour but de favoriser la transition en douceur vers les traitements automatisés pour toutes les entreprises ou entités publiques.

2 Le Concept de facture mixte (Hybrid Invoice)

La première réalité est qu'une facture doit pouvoir à la fois être traitable par des machines, c'est-à-dire des programmes informatiques qui permettent une automatisation de la distribution / routage, l'intégration comptable, le rapprochement, mais aussi par des utilisateurs qui ont besoin de voir, de la façon la plus

habituelle et intelligible possible, l'ensemble des informations d'une facture lorsqu'il est nécessaire d'intervenir dans son cycle de traitement (validation, litige, audit).

La deuxième réalité est que la quasi-totalité des entreprises est en capacité de produire un fichier PDF de la facture qu'ils ont l'habitude d'imprimer, ce qui répond déjà au premier besoin de présentation d'une facture à un utilisateur.

La troisième réalité est que les entreprises en position de fournisseurs disposent d'un minimum d'information de factures qu'elles traitent sous forme de données dans leurs outils de gestion, ne serait-ce que pour pouvoir les archiver, les retrouver, les comptabiliser. Il s'agit au minimum :

- du nom ou dénomination sociale de l'entreprise
- de son numéro de SIREN / SIRET
- de son numéro de TVA intracommunautaire si l'entreprise en a un
- d'un identifiant du client facturé ou de son nom
- de la date de facture
- du type de facture (est-ce une facture ou un avoir, a minima)
- du numéro de facture
- en général d'un champ de référence (souvent utilisé pour un numéro de commande ou un numéro de bon de livraison)
- d'un montant total HT
- d'un montant total TVA
- d'un montant total TTC ou net à payer
- d'un détail de TVA en pied (base, taux, montant)
- et très souvent d'une date d'échéance
- ... et d'autres, en fonction des outils de gestion commerciale.

La facture mixte consiste donc à associer un format lisible de la facture à un format de données structurées directement exploitable par les systèmes d'information.

Ainsi, la facture au format PDF, qui doit être sous forme « PDF texte » pour garantir le destinataire qu'il ne s'agit pas d'une numérisation de facture imprimée, contient en principe toutes les informations nécessaires et réglementaires, puisque c'est l'image habituellement utilisée pour les factures papier. Les informations minimums gérées sous forme de données structurées font parties de celles qui servent en premier lieu à l'automatisation du traitement pour les clients.

Par conséquent, en conjuguant d'un côté la représentation PDF, complète, et de l'autre les données disponibles pour un premier niveau d'automatisation, on obtient une facture mixte composée de 2 éléments complémentaires, bien que partiellement redondants en matière d'information :

- la face PDF pour les utilisateurs, qui contient toutes les informations de la facture, notamment toutes les mentions obligatoires réglementaires, et constitue le lisible exigé par la réglementation fiscale ;
- la face « données » pour les machines, donc l'automatisation des traitements.

Ceci posé, l'objectif de la facture mixte est de permettre un enrichissement le plus efficace possible en données exploitables, c'est-à-dire utile au client destinataire des factures, tout en évitant tout besoin de test bilatéral préalable à tout échange.

De plus, la facture mixte vise à s'inscrire totalement dans la norme sémantique européenne de la facture électronique numéro 16931, de façon à permettre au client de disposer d'une composante de données exploitables normalisée. Cela lui permettra aussi d'avoir un traitement unifié entre les factures mixtes contenant un nombre réduit de données exploitables et des factures structurées complètes qu'il peut aussi recevoir de certains de ses fournisseurs. Le fichier de données est implémenté dans le format XML UN/CEFACT.

Enfin, le Forum Allemand de la Facture Electronique (FeRD) est arrivé aux mêmes conclusions que le FNFE-MPE quant à la nécessité de disposer d'un format mixte de facture (ou Hybrid Invoice), dont une première version a été spécifiée en 2014 (ZUGFeRD).

Dans le cadre de leurs travaux de convergence, les deux forums ont décidé de développer un standard commun de facture mixte, dénommé Factur-X, décrit dans le présent document.

L'ensemble des champs métier du modèle sémantique a ainsi été « classifié » suivant des profils emboîtés (croissants) de façon à aider les fournisseurs à prioriser leurs efforts de gestion de données de facturation, de la façon suivante :

- Des données minimums exigibles ; (Profil MINIMUM)
- Des données d'entête et pied très fortement recommandées, car très souvent nécessaires, voire indispensables, pour l'automatisation des traitements acheteurs, ne nécessitant pas les lignes de factures ; (Profil Basique hors lignes : BASIC WL)
- Des données additionnelles de ligne fortement recommandées pour les fournisseurs qui savent les gérer et générer sous forme de données ; (Profil Basique : BASIC)
- Les données restantes de la norme sémantique qui permettent d'arriver à disposer de l'intégralité des informations de facture sous forme de données, ce qui reste une cible à atteindre à terme. (Profil de la Norme : EN 16931)
- Et enfin des données complémentaires d'extension, qui peuvent s'avérer utiles pour certains cas d'usage ou du fait de certaines exigences client complémentaires. (Profil Etendu : EXTENDED)

Ainsi, le fournisseur peut produire des factures électroniques dont la forme première est extrêmement proche des factures papier avec une représentation PDF, complétée d'un fichier de données exploitables le plus riche possible en fonction de ce que son système d'information peut fournir.

De son côté, le client peut utiliser tout ou partie de la valeur ajoutée de cette facture mixte, en fonction de ses besoins et de la maturité de son système d'information :

- Le PDF pour un traitement « traditionnel », et pour tout besoin opérationnel de visualisation par un utilisateur (validation, litige, audit)
- Les données qui lui sont utiles pour son automatisation de traitement, s'il l'a mise en place, parmi celles que le fournisseur a fourni sous cette forme.

De façon à permettre l'usage le plus simple des factures mixtes par les destinataires, la facture mixte utilise la représentation PDF comme enveloppe de la facture. Le fichier de données exploitables, sous format XML est donc intégré dans le fichier PDF suivant les modalités du format PDF/A-3. Ceci permet au destinataire de disposer d'abord d'une facture PDF qu'il peut lire avec ses moyens bureautiques courant, puis extraire le cas échéant le fichier XML. Ceci permet aussi d'embarquer de façon native les outils de signature électronique de fichier PDF, si le fournisseur a choisi ce mode de sécurisation des factures électroniques.

3 Les principes de la facture mixte « Factur-X » :

Principe N° 1 : Factur-X est un fichier PDF/A-3 qui est la représentation lisible **d'une et une seule facture et l'enveloppe du fichier de données structurées**. Le cas échéant, d'autres fichiers justificatifs de la transaction commerciale (bon de commande, bon de livraison, bon de transport, bon de réception, relevé de consommation, ...) peuvent être attachés en complément, dans des formats autorisés listés. **La facture mixte (l'original) est le fichier PDF dans son ensemble, c'est-à-dire y compris les pièces jointes attachées**, à savoir en premier lieu le fichier de données de facture structuré et, le cas échéant tout autre document justificatif au format PDF ou TEXTE (ce qui inclut les format XML, EDIFACT, txt, csv) contenant des informations complémentaires ou justificatifs de la facture (par exemple comme une consommation détaillée pour une facture de téléphone, des factures justificatives en cas de facture de débours ou de refacturation de frais, ..., voire des conditions générales de vente). Chaque document attaché fait l'objet d'une qualification permettant d'indiquer sa fonction (fichier de données de facture, pièce justificative, condition générale de vente, ...).

Principe n°2 : la représentation lisible du fichier PDF **contient toutes les informations de la facture**. Le fichier de données structurées **ne peut contenir que des informations** présentes dans le lisible PDF. Ce principe autorise donc que le fichier structuré ne contienne pas toutes les informations présentes dans le lisible PDF. Ceci n'est pas possible en Allemagne au jour de la rédaction de ce document, ce qui oblige d'utiliser les champs de texte libre pour insérer dans le fichier XML sous forme de texte libre toutes les informations présentes dans la facture qui ne sont pas sous forme de données structurées.

Principe n° 3 : le fichier de **données structurées contient en priorité des informations nécessaires pour l'automatisation du traitement de la facture chez le destinataire**. Il peut ne pas contenir certaines informations présentes dans la facture, notamment si elles ne sont pas exploitables ou généralement pas exploitées automatiquement par le destinataire.

Principe n° 4 : l'émetteur de la facture ou l'entité pour le compte de laquelle la facture est créée en cas de mandat de facturation, **garantit la cohérence des informations de la facture mixte**, c'est-à-dire que toute information présente dans le fichier de données structurées doit être présente et conforme à celle de la représentation lisible PDF (données identiques).

Principe n°5 : le fichier de **données structurées est conforme à la Norme Sémantique Européenne** (y compris à la méthodologie des spécifications d'usage et des extensions), et est implémenté dans une syntaxe de la Norme, précisée dans la documentation. La syntaxe de référence est UN/CEFACT XML, mais d'autres syntaxes pourront être implémentées pour satisfaire une meilleure interopérabilité avec les usages sur les factures électroniques de données.

Principe n°6 : le destinataire **utilise les informations qu'il souhaite pour son traitement de facture**. Il peut utiliser tout ou partie des informations contenues dans le fichier de données structurées. Il peut également n'utiliser que le lisible PDF pour ses traitements. **Quel que soit son choix**, dans le cadre de sa documentation de contrôle interne et de piste d'audit, **il est recommandé qu'il documente la façon dont il utilise les informations de la facture mixte** et leur provenance (soit du fichier de données structurées, soit du lisible PDF), ainsi que le processus de gestion des écarts, par exemple :

- Utilisation des données listées pour l'automatisation des traitements
- En cas d'écart de rapprochement, utilisation du lisible PDF pour identifier les erreurs
- En cas de constatation d'incohérence de données (au sein du fichier de données structurées, ou entre le fichier de données structurées et le lisible PDF), identification d'un processus de résolution en collaboration avec l'émetteur de la facture (à commencer par le rejet de la facture et la demande d'une facture cohérente).

Principe n°7 : l'émetteur **produit un modèle (template) unique de facture**, contenant toutes les informations dont il dispose, dont un maximum sous forme de données exploitables, y compris des

informations propres à son activité, à destination de tous ses clients, charge à eux d'utiliser les informations qui sont utiles à leur traitement (comptabilisation, gestion de la TVA, validation, paiement).

Principe n°8 : Factur-X s'appuie sur des profils de données qui doivent permettre de guider les émetteurs de factures dans la priorisation de la gestion de leurs données de facturation sous forme structurées. Ces profils sont basés sur le modèle des données métiers identifiées dans la Norme Sémantique Européenne, et permettent une évolution vers un fichier de données structurées de plus en plus complet. Ainsi, 5 profils sont identifiés :

- **Profil Minimum (MINIMUM)** : contient les données minimums dont la plupart doivent obligatoirement être présentes dans le fichier de données structurées (et dont certaines peuvent être conditionnelles à l'existence même de la donnée, comme le numéro de TVA intracommunautaire du fournisseur qui est obligatoire si le fournisseur en a un).
- **Profil Basic hors lignes (BASIC WL)** : Profil MINIMUM augmenté d'un certain nombre de données additionnelles qui sont en général nécessaires à l'automatisation du processus de facturation chez les clients. Ces données peuvent être facultatives ou conditionnelles en fonction de la transaction commerciale sous-jacente. Ce profil n'inclut pas les données de détail de lignes de facturation.
- **Profil Basic (BASIC)** : Profil Basique hors lignes augmenté d'un certain nombre de données additionnelles des lignes.
- **Profil EN 16931 (COMFORT)** : Profil Basique augmenté de l'ensemble des données additionnelles de la Norme Sémantique Européenne (NSE), qui peuvent être facultatives ou conditionnelles.
- **Profil Etendu (EXTENDED)** : Profil Confort NSE augmenté de données additionnelles pour adresser des besoins plus spécifiques, basé sur des extensions de la Norme Sémantique Européenne.

Les différents profils contiennent des données obligatoires, des données obligatoires sous condition (par exemple, un numéro de facture associée est obligatoire en référence à une facture d'avoir uniquement), et des données facultatives. Dès lors qu'une donnée est facultative, et quel que soit le profil, son intégration dans le fichier de données structurées restent à l'appréciation de l'émetteur. En particulier, si l'émetteur de la facture n'est pas en capacité de ou s'il ne souhaite pas fournir sous forme de donnée structurée une information facultative d'un profil, il n'est pas dans l'obligation de le faire, même si cette information apparaît dans le lisible PDF.

4 Mode de sécurisation de Factur-X

La facture mixte est un fichier PDF contenant au minimum un fichier attaché de données de facture structuré. A priori les 2 modes suivants peuvent être utilisés pour assurer l'authenticité de l'origine de la facture, l'intégrité de son contenu et sa lisibilité (cette dernière est native par nature, grâce à la représentation PDF) :

- La signature électronique ou le cachet électronique, qualifiés, appliqués sur l'enveloppe PDF.
- La mise en œuvre de contrôles documentés et permanent permettant d'établir une piste d'audit fiable entre la facture et la livraison de biens ou de services à laquelle elle se rapporte.

Même si le fichier de données structuré est complet, le mode EDI paraît peu adapté à la facture mixte, du fait que le fichier échangé n'est pas directement un fichier structuré complet.

De façon à respecter l'obligation d'archivage de la facture électronique originale telle que reçue, toute transformation de la facture mixte pour archivage, par exemple en un fichier PDF simple d'une part et un fichier structuré d'autre part est à proscrire, en particulier lorsque la facture mixte a été sécurisée par une signature électronique ou un cachet électronique.

5 Cohérence des informations, piste d'audit et bonnes pratiques

5.1 Factur-X et pistes d'audit

Factur-X est composée d'un fichier structuré de données et d'un lisible sous format PDF. L'ensemble des informations présentes dans le fichier structuré doit être présent dans la représentation PDF, ce qui constitue un engagement de l'émetteur de la facture vis-à-vis du destinataire. Ceci s'applique également à la cohérence d'ensemble des informations contenues, notamment en ce qui concerne les calculs appliqués au sein de la facture (au niveau des lignes, du pied de facture et du détail de TVA).

En termes de traitement, le destinataire garde le choix des éléments qu'il souhaite utiliser pour traiter sa facture mixte. Ainsi, il peut décider d'utiliser uniquement le lisible PDF (par exemple parce qu'il n'est pas équipé pour extraire et utiliser les données jointes dans le fichier structuré). De même, il peut aussi décider de privilégier les données structurées. Dans ce cas, en fonction de la richesse d'information présente dans le fichier structuré (donc du profil implémenté), le traitement de la facture peut reposer en partie sur les données structurées et en partie sur la représentation PDF complète. Il convient alors pour le destinataire de documenter et clarifier son processus de traitement, notamment en cas d'application de la piste d'audit fiable pour assurer l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité de la facture.

Dans ce dernier cas, la bonne pratique est la suivante :

- Pour les destinataires qui souhaitent s'appuyer en priorité sur la représentation PDF :
 - ✓ Exprimer dans la documentation que le traitement des factures est basé sur l'utilisation des informations présentes dans la représentation PDF, ce qui implique que les données structurées ne sont pas prises en compte et sont donc ignorées.
- Pour les destinataires qui souhaitent s'appuyer en priorité sur les données structurées :
 - ✓ Exprimer dans la documentation que le traitement des factures est basé sur l'utilisation des données structurées.
 - ✓ Dans le cas où le profil utilisé ne contient pas toutes les mentions obligatoires de la facture sous forme structurée (profils Minimum et Basique hors ligne), le traitement peut d'abord reposer sur la cohérence de ces informations avec les commandes et les réceptions. Si ceci ne permet pas d'aboutir à une validation de la facture, les mêmes processus de vérification additionnels s'effectuant sur la base de la représentation PDF peuvent être mis en œuvre, comme ceci est fait sur les factures papier.
 - ✓ En cas d'écart lors du processus de validation, le traitement complémentaire, opéré suivant un processus manuel, peut alors s'appuyer sur la représentation lisible complète de la facture sous forme PDF et, le cas échéant, sa comparaison avec les données structurées attachées.
 - ✓ En cas d'écart éventuellement constaté entre la représentation PDF et les données structurées, un processus de résolution avec le fournisseur doit être décrit, de façon à vérifier que le défaut ne s'applique pas sur les autres factures du même fournisseur et que ce fournisseur modifie son processus de façon à créer des factures conformes (donc cohérentes dans leur ensemble). C'est finalement le même processus qui amène l'entreprise à se rendre compte que certaines factures papier reçues contiennent des erreurs, que ce soit dans leur mode de calcul ou dans l'absence de mentions obligatoires. La détection peut se faire à l'occasion des écarts de validation ou par analyse statistique sur échantillons.
 - ✓ Plus le profil utilisé est riche (et donc plus l'émetteur fournit d'informations de facture dans le fichier structuré), plus l'utilisation du fichier structuré peut suffire au traitement de la facture, même en cas d'écart de validation. Il est donc recommandé aux émetteurs de produire a minima le profil Basique hors ligne et d'arriver rapidement à proposer le profil Basique ou Confort.

Au-delà de ces bonnes pratiques de traitement de la facture mixte, il est aussi possible d'utiliser des outils complémentaires venant améliorer les processus de contrôles, en particulier :

- Utiliser un outil de visualisation des données structurées (comme ce qui est pratiqué pour des factures électroniques structurées complètes), ce qui permet de démontrer de visu la cohérence entre les données présentes dans le fichier structuré et les informations présentes dans la représentation PDF.
- Utiliser un outil de vérification de cohérence entre les données présentes dans le fichier structuré et les informations présentes dans la représentation PDF. Il peut s'agir par exemple de vérifier que chaque donnée du fichier structuré est présente dans la représentation PDF.

5.2 Bonnes pratiques en matière de présentation du lisible PDF

De façon à faciliter le traitement automatisé chez les clients, et notamment à faciliter le contrôle de cohérence entre les informations présentes dans le fichier structuré et le lisible pdf, il est recommandé de présenter les factures suivants 2 modèles principaux (exemples joints en annexe 2 et dans l'excel référencé en annexe 1) :

- Une facture mono-page, traditionnelle :
 - ✓ entête avec l'ensemble des références nécessaires apparaissant de façon structurée : qualifiant / nom de la donnée, puis donnée apparaissant de façon détachée, sous forme de liste (tabulée). Il convient d'éviter le texte libre intégrant l'ensemble des informations en son sein.
 - ✓ Lignes organisées en colonnes
 - ✓ Pied de page avec le détail de TVA
- Une facture multi page composée :
 - ✓ d'une première page contenant toutes les informations d'entête et pied (telles que dans une facture mono-page, mais sans les lignes)
 - ✓ de pages additionnelles composées des informations de ligne en colonne

5.3 Spécifications d'usage (Factur-X 1.0 / ZUGFeRD 2.1 notamment)

Tout comme la Norme EN 16931, il existe des spécifications d'usage applicables pour certaines communautés et pour des profils dédiés (comme par exemple X-Rechnung). Il existe aussi **2 différences d'utilisation de Factur-X entre la France et l'Allemagne** qui sont précisées dans les chapitres suivants, mais qu'il est utile de rassembler dans ce chapitre pour une meilleure compréhension :

- Sur l'XMP et la relation de données, chapitre 6.2.2, pour les profils BASIC, EN 16931 et EXTENDED
 - ✓ En France les valeurs « Data », « Source » ou « Alternative » sont autorisées
 - ✓ En Allemagne, seule la valeur « Alternative » est autorisée, ce qui impose que toutes les informations présentes dans le lisible PDF doivent être présentes dans le fichier XML, potentiellement sous forme de texte libre.
- Pour la codification du type de document (BT-3), tel que noté en 7.3.2 et 7.2.1 :
 - ✓ En France, le type de document est libre conformément aux codes possibles dans la Norme EN 16931, y compris pour les profils MINIMUM et BASIC WL. Pour CHORUSPRO, le code 751 ne peut être utilisé car il oblige à codifier des avoirs sous forme de facture négative, ce qui n'est pas supporté par CHORUSPRO.
 - ✓ En Allemagne, le type de document pour les profils MINIMUM et BASIC WL doit être uniquement 751.

6 L'enveloppe PDF/A-3 et le fichier XML attaché

Depuis fin 2005, le PDF/A est la version normalisée ISO utilisé pour l'archivage à long terme des documents au format PDF. Il est maintenant largement accepté dans tous les secteurs et a été adopté par de nombreux utilisateurs.

À l'heure actuelle, ISO a publié trois parties de la norme PDF/A : PDF/A-1 ou ISO 19005-1, PDF/A-2 ou ISO 19005-2 et PDF/A-3 ou ISO 19005-3. Pour tenir compte des évolutions technologiques dans le monde de l'informatique, ISO a clairement indiqué que ces différentes parties ne deviendraient jamais invalides et que chaque nouvelle partie définit de nouvelles fonctionnalités utiles. PDF/A-1 (ISO 19005-1) et PDF/A-3 (ISO 19005-3) ont été respectivement adoptées en 2005 et 2012.

Comparé au PDF/A-2, le PDF/A-3 offre une fonctionnalité supplémentaire : les utilisateurs peuvent embarquer un fichier, quel que soit son format, dans un PDF/A-3. En améliorant la nature du PDF/A de telle sorte qu'il ne serve pas seulement à l'archivage long terme, mais également comme un container, les besoins des entreprises, des autorités et des éditeurs de logiciels sont satisfaits. Le PDF/A-3 permet, entre autres utilisations, l'envoi et la réception de factures avec un fichier XML pour intégration.

Dans la facture mixte, le PDF/A-3 est défini comme un format de transport. Il est distingué par trois principales caractéristiques :

1. Les données de la facture sont représentées visuellement au moyen d'un document compatible avec le format PDF/A-3. Ce document présente la facture dans sa forme lisible par l'œil humain et peut être archivé pour une longue période. Dans le même temps, sa compatibilité avec le PDF/A garantit également une haute qualité technique de la facture, ce qui élimine virtuellement les erreurs d'interprétation ou de présentation.
2. Certaines données de la facture, formatées en syntaxe XML, sont embarquées dans le fichier PDF/A (avec une relation à l'ensemble du document grâce à un dictionnaire de spécification de fichier), ceci permettant une lecture automatique des données. Dans la version actuelle de la Factur-X, seul un fichier de données structurées contenant les données de la facture est permis par document PDF/A-3. Il est bien évidemment possible d'utiliser le PDF/A-3 comme container de plusieurs fichiers, permettant ainsi d'envelopper et de regrouper des informations supplémentaires pour la validation de la facture dans le PDF/A-3.
3. L'utilisation d'un schéma d'extension XMP (Extensible Metadata Platform) spécifique et de métadonnées XMP associées permet de garantir la conformité du PDF/A-3 à Factur-X. Le standard PDF/A nécessite l'intégration de la définition d'un schéma et de métadonnées dans le document. En complément des propriétés du PDF/A et du niveau de conformité, les métadonnées incluent également l'identification du document comme étant une Factur-X. Outre la version du standard Factur-X, le profil de données utilisé (MINIMUM, BASIC WL, BASIC, EN 16931 ou EXTENDED) est également répertorié ici.

Le PDF/A-3 est le support idéal pour les factures mixtes car il permet aux utilisateurs d'envelopper une facture de données XML avec une facture PDF texte tout en liant les métadonnées de façon standardisée.

Le document PDF/A-3 doit suivre la structuration interne suivante pour être conforme au standard :

- La structure doit être compatible avec le PDF/A-3, c'est-à-dire que le document original est d'ores et déjà compatible avec le PDF/A-3 sans les données embarquées. Le niveau de conformité n'a pas d'importance (c'est-à-dire 3A, 3B ou 3u).
- Le fichier de données de facture structuré sous syntaxe XML doit être embarqué via un type de relation « Data », « Source » ou « Alternative » avec un lien à tout le document.
- La présence d'un schéma d'extension XMP spécifique doit décrire le document comme étant une facture conforme au standard Factur-X. Les métadonnées XMP pertinentes doivent également être présentes.

Il n'y a pas de convention concernant le nommage des documents PDF eux-mêmes.

6.1 Une structure conforme au PDF/A-3

Un document conforme au PDF/A-3 doit satisfaire aux exigences de la norme ISO 19005-3. Elle décrit les différences et restrictions fondamentales d'un fichier A-3 basé sur la norme ISO 32000-1 sous-jacente, également connue sous le nom de PDF 1.7. Les principales exigences sont déjà prises en compte dans les standards précédents à savoir le PDF/A-1 et le PDF/A-2.

Les fonctionnalités les plus importantes d'un fichier PDF/A comparé à un document PDF arbitraire sont les suivantes :

- Il doit contenir une mention, sous la forme d'un schéma d'extension XMP, qui contient explicitement les propriétés du PDF/A et le niveau de conformité.
- Toutes les métadonnées doivent être embarquées en XMP. Le schéma XMP utilisé peut être choisi parmi la multitude de schémas prédéfinis. Sinon, un schéma distinct doit être créé et doit toujours être embarqué avec les métadonnées.
- Toutes les polices utilisées doivent être intégrées dans le fichier PDF/A. A des fins d'optimisation, il est également possible d'intégrer uniquement les sous-ensembles des glyphes effectivement utilisés, au lieu de polices complètes.
- Aucun fichier externe tel que des films, des fichiers audio ou d'autres fichiers binaires ne doit être embarqué, à moins que le mécanisme de conformité A-3 décrit ultérieurement ne soit utilisé.
- Des éléments actifs ne doivent pas non plus être présents dans le PDF/A. Cela comprend le JavaScript pour les actions ou Flash pour les animations, par exemple.
- Seuls des formats d'image précisément définis peuvent être embarqués. Cela comprend les formats CCITT Groupe 3 et Groupe 4, JBIG2, JPEG et JPEG2000.
- Le document ne doit contenir aucun chiffrement ou autre contrôle d'autorisation. Le Digital Rights Management (DRM) est interdit.

6.2 L'embarquement du fichier XML

Les données de facturation en XML sont embarquées en utilisant le dictionnaire de spécification de fichier. Pour cela, un type MIME valide doit être spécifié pour le document à embarquer. Le type MIME pour Factur-X est toujours `text/xml`.

Le dictionnaire de flux de fichier embarqué doit contenir une clé `Params`. `Params` fait référence à un dictionnaire contenant a minima une `ModDate` indiquant la date de dernière modification du fichier embarqué.

Le document embarqué doit également être inclus dans l'arborescence d'objet `Names` afin de permettre aux outils PDF compatibles d'afficher le fichier avec les données complémentaires.

Plusieurs fichiers peuvent être encapsulés dans un document au format PDF/A-3, permettant ainsi d'associer des documents relatifs à la facture avec le document de données de la facture dans le PDF/A-3. Pour identifier, au niveau du PDF, le document attaché comme fichier de données de la facture, le nom de celui-ci doit être inclus dans l'attribut de métadonnée correspondant.

Le fichier XML est toujours attaché avec le nom « `factur-x.xml` ». Il est également possible d'attacher d'autres documents comme fichiers additionnels justifiant la facture.

6.2.1 La relation d'embarquement

Dans le standard PDF/A-3, un fichier embarqué peut fondamentalement faire référence à la totalité du document PDF (au niveau du document) ou à une page particulière (au niveau d'une page). Indépendamment du type de relation, le dictionnaire de spécification du fichier peut être trouvé soit dans le dictionnaire Document, soit dans le dictionnaire Page. Le lien de relation est établi par l'utilisation d'un tableau appelé AF (pour Fichier Associé) qui est intégré dans les dictionnaires respectifs et contient une référence au dictionnaire de spécification du fichier.

Dans la version 1.0 du standard Factur-X, un seul document de données de facture peut être embarqué par fichier PDF/A-3. Le « niveau document » est de ce fait le type de relation qui devra être choisi. Ceci ne doit pas affecter l'embarquement d'autres documents et fichiers qui ne contiennent pas de données de facture.

6.2.2 La relation des données

Outre le type de relation d'embarquement, la norme ISO 19005-3 impose de préciser une relation des données, à savoir la relation entre le document embarqué et la partie PDF, à savoir la visualisation. Cette relation des données est exprimée par l'étiquette AFRelationship et peut contenir l'une des valeurs suivantes :

- **Data** – Le document embarqué contient des données qui sont utilisées pour la représentation visuelle dans la partie PDF, par exemple un tableau ou un graphique.
- **Source** – Le document embarqué contient les données source pour la représentation visuelle qui en découle dans la partie PDF, par exemple un fichier PDF créé à partir d'une transformation XSL depuis un fichier source XML (embarqué) ou le fichier MS Word à partir duquel le fichier PDF a été créé.
- **Alternative** – Cette relation de données devrait être utilisée si les données embarquées sont une représentation alternative du contenu PDF.
- **Supplement** – Cette relation de données est utilisée si le fichier embarqué ne sert ni comme source, ni comme une représentation alternative, mais que le fichier contient des informations complémentaires, par exemple sur traitement automatique facilité.
- **Unspecified** – Si aucune des relations de données citées ci-dessus ne s'appliquent ou que la relation de données est inconnue, cette relation de données est utilisée.

Note :

L'indication de la relation de données n'entraîne pas de conséquences techniques à l'intérieur du fichier PDF. En particulier, cela signifie qu'identifier une relation de données **Source**, par exemple, n'indique pas que le contenu des données embarquées et l'image de la facture sont techniquement les mêmes. Elle donne plutôt au destinataire de la facture une indication sur la façon dont on peut interpréter les données embarquées.

Si la représentation visuelle PDF contient plus d'information que le fichier structuré de données (notamment pour les profils Minimum et Basic WL), la valeur « Data » doit être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le fichier structuré contient des informations qui sont présentes à l'identique dans la représentation visuelle PDF pour permettre un traitement automatisé.

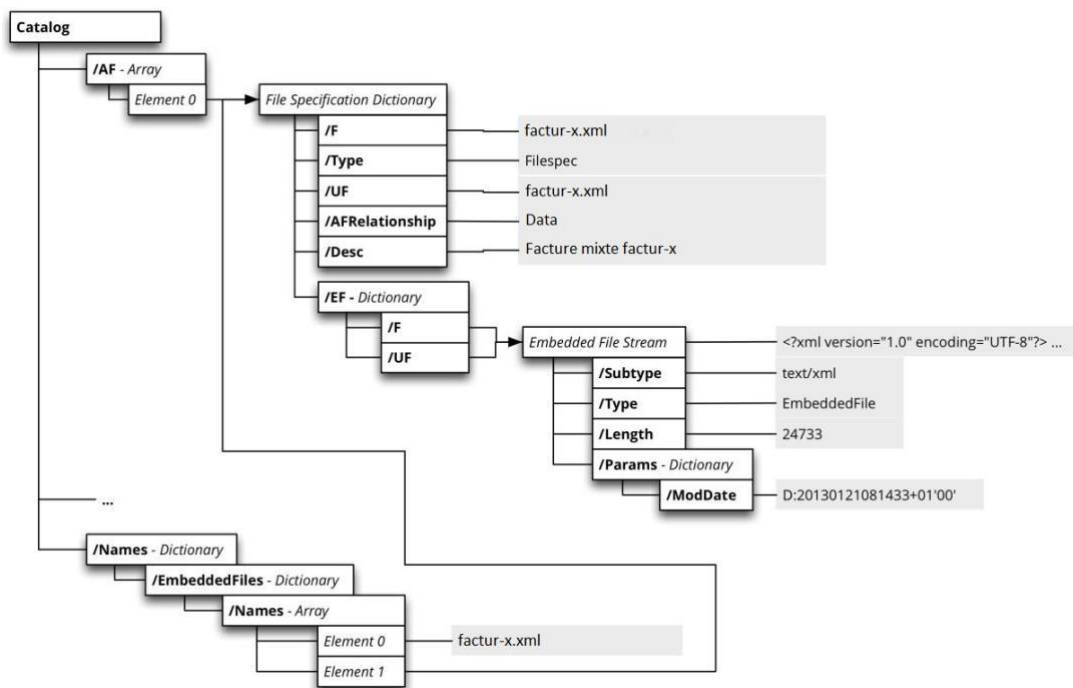
Si la représentation visuelle a été créée à partir du fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML, la valeur « Source » doit être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le fichier source est le fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML et que la représentation visuelle, qui contient donc les mêmes informations que le fichier structuré, est construite à partir de ce fichier de données.

Enfin, si le fichier structuré de données de facture sous syntaxe XML et la représentation visuelle PDF contiennent les mêmes informations et constituent donc 2 représentations alternatives d'un même contenu identique de la facture, la valeur « Alternative » doit être utilisée. Ceci permet d'indiquer que le

contenu des deux représentations est le même et que le fichier XML est simplement une autre forme ou une forme alternative, indépendante de la représentation visuelle, qui permet le traitement par une machine (copie du document avec un contenu identique). **Pour l'utilisation en Allemagne, c'est ce mode de relation qui doit être utilisé.**

Profil / AF Relation	France	Allemagne
MINIMUM	Data	Data
BASIC WL	Data	Data
BASIC	Alternative, Source, ou Data	Alternative
EN 16931	Alternative, Source, ou Data	Alternative
EXTENDED	Alternative, Source, ou Data	Alternative

Le diagramme ci-dessous met en évidence la structure utilisant l'exemple d'une Factur-X. Le fichier facture embarqué porte le nom *factur-x.xml*. Le tableau AF fait partie des dictionnaires de document (directement sous la racine), ce qui explique pourquoi le fichier facture fait toujours référence à l'ensemble du document. La relation des données est *Data*, à savoir que la facture de données XML permet d'extraire des données contenues dans la représentation en PDF.



Structure du PDF/A-3 pour le fichier embarqué en XML Factur-X

Note : il est aussi admis dans la norme PDF/A-3 d'insérer un ou deux niveaux « /Kids » entre « /EmbeddedFiles » et « /Names », ce que font certains outils de création de fichiers PDF/A-3. Il est donc important d'accepter aussi cette arborescence en import. Pour plus de détail, voir la norme PDF 1.7, chapitre 3.8.5 (https://www.adobe.com/content/dam/acom/en/devnet/acrobat/pdfs/pdf_reference_1-7.pdf).

6.3 Le schéma d'extension PDF/A de la facture mixte

Si les attributs des métadonnées sont spécifiques à un utilisateur (à savoir qu'elles ne sont pas incluses dans les schémas XMP déclaré dans le standard PDF/A), un schéma de métadonnées séparé doit être défini pour que les métadonnées soient incluses en toute conformité avec le standard PDF/A. Cette définition du schéma est compatible avec les conventions pour les schémas d'extension PDF/A. En plus de la forme spécifique des métadonnées, le schéma d'extension doit également être embarqué dans chaque document PDF/A. Faire simplement référence à une forme de stockage externe n'est pas suffisant.

Un schéma d'extension correspondant est défini pour l'utilisation de documents facture en conformité avec Factur-X.

Les propriétés du schéma d'extension sont les suivantes :

Propriété	Valeur	Description
Nom du schéma d'extension	Factur-X PDF/A Extension Schema	
URI	urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#	L'utilisation du "#" à la fin de l'URI doit être noté !
Préfixe du schéma	fx	Préfixe du namespace

Propriétés d'un schéma d'extension XMP.

Le tableau ci-dessous montre les champs du schéma d'extension :

Champ	Description	Exemple
fx:DocumentType	Pour les Factur-X, le type de document contient toujours la valeur INVOICE	INVOICE
fx:DocumentFileName	Le nom du fichier du document de données embarqué doit être identique à la valeur indiquée dans l'étiquette F dans le dictionnaire de spécification de fichier. Pour Factur-X, la valeur attendue est factur-x.xml	factur-x.xml
fx:Version	La version du schéma XML pour les données de la facture	1.0
fx:ConformanceLevel	Le profil des données de facture XML utilisé en conformité avec les spécifications de la Factur-X (valeur possible : MINIMUM, BASIC WL, BASIC, EN 16931, EXTENDED)	EXTENDED

Champs du schéma d'extension XMP

Exemple :

Un exemple de document (dans le cas présent avec les données de facture) illustre comment le schéma d'extension est utilisé dans un document PDF.

```
<rdf:Description rdf:about="" xmlns:fx="urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#">
  <fx:DocumentType>INVOICE</fx:DocumentType>
  <fx:DocumentFileName>factur-x.xml</fx:DocumentFileName>
  <fx:Version>1.0</fx:Version>
```

```
<fx:ConformanceLevel>EXTENDED</fx:ConformanceLevel>
```

```
</rdf:Description>
```

Il est à noter qu'il est aussi possible de l'écrire de la façon suivante :

```
<rdf:Description xmlns:fx="urn:factur-x:pdfa:CrossIndustryDocument:invoice:1p0#"
  fx:ConformanceLevel="BASIC"
  fx:DocumentFileName="factur-x.xml"
  fx:DocumentType="INVOICE"
  fx:Version="1.0"
  rdf:about=""/>
```

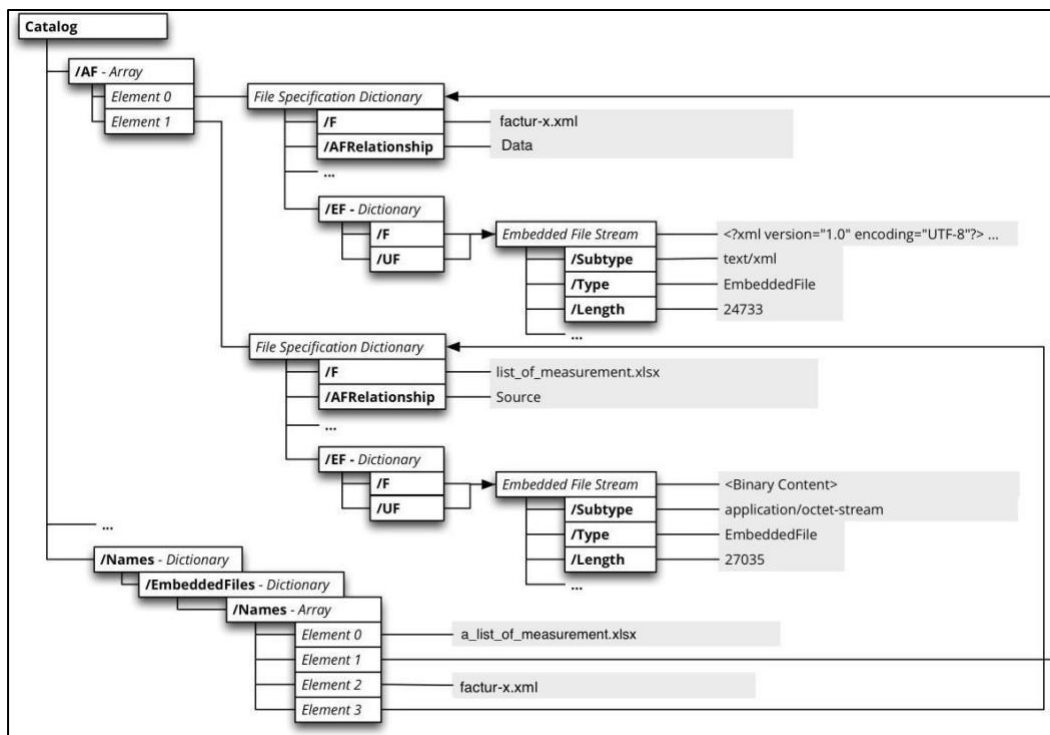
Note : L'URN (Uniform Resource Name) du schéma d'extension doit se terminer avec le caractère « # ».

6.4 L'embarquement de fichiers additionnels

En plus du fichier de facture en XML, le standard PDF/A-3 permet également d'embarquer d'autres fichiers complémentaires. Pour cela, seul le type MIME du fichier en question nécessite d'être spécifié. Dans le contexte de la facture mixte, des feuilles de calcul contenant des opérations et des dimensions (XLSX, ODS, etc...), des dessins CAO (PDF, DWG, etc...) ou d'autres fichiers XML qui sont attachés techniquement à la facture ou qui peuvent être pertinents pour la vérification du contenu de la facture, peuvent être attachés.

Alors que l'embarquement dans un document PDF/A-3 est conforme aux exigences de la norme ISO, la facture mixte n'a pas besoin d'enregistrer ou d'archiver quelque métadonnée que ce soit pour les fichiers additionnels qui ont été attachés. Cela signifie que la facture mixte ne précise aucune structure de métadonnées XMP pour les fichiers qui ne sont pas constitutifs des factures.

La figure ci-dessous montre la structure de métadonnées XMP dans un fichier PDF/A-3, dans lequel un fichier MS excel nommé « list_of_measurement.xls » est ajouté, en complément du fichier « factur-x.xml ».



Structure du PDF/A-3 pour le fichier embarqué en XML Factur-X et un fichier complémentaire






Note : il est aussi admis dans la norme PDF/A-3 d'insérer un ou deux niveaux « /Kids » entre « /EmbeddedFiles » et « /Names », ce que font certains outils de création de fichiers PDF/A-3. Il est donc important d'accepter aussi cette arborescence en import. Pour plus de détail, voir la norme PDF 1.7, chapitre 3.8.5 (https://www.adobe.com/content/dam/acom/en/devnet/acrobat/pdfs/pdf_reference_1-7.pdf).

En termes de pièce jointe, seuls les formats suivants peuvent être utilisés :

- PDF
- TXT
- GIF
- TIFF
- JPG
- CSV
- XML

6.5 Logos pour identifier le profil Factur-X

De façon à permettre d'identifier rapidement que la facture est une factur-X, et de visualiser son profil, des logo pastilles sont proposés et peuvent être ajoutés sur la présentation PDF (cf exemples) :

	Profil MINIMUM
	Profil BASIC WL
	Profil BASIC
	Profil EN 16931
	Profil EXTENDED

Ces logos pastilles sont libres de droits et peuvent être utilisés librement.

7 Présentation et affectation des données du modèle sémantique par profil

7.1 Norme Sémantique Européenne, syntaxe UN/CEFACT XML D16B

7.1.1 Principe de la norme sémantique : 1 facture relative à 1 livraison sur 1 commande

Les profils de données du standard Factur-X sont directement issus de la Norme Sémantique Européenne de la facture électronique et s'appuie donc aussi sur les hypothèses retenues.

Parmi elles, une règle importante est que la Norme Sémantique Européenne a été construite autour de l'hypothèse que les factures doivent faire référence à une seule livraison et une seule commande. La conséquence pratique est qu'il n'y a pas de référence à la commande ou à la livraison en ligne de facture.

La documentation de la Norme Sémantique Européenne est nécessaire pour disposer notamment de l'ensemble des règles de gestion détaillées, ainsi que des exemples d'implémentation du profil EN 16931 (Comfort).

Elle est disponible sur le site du FNFE-MPE : www.fnfe-mpe.org

7.1.2 Extensions et fichiers attachés autres que le fichier structuré de données de facture

La Norme Sémantique Européenne a prévu la possibilité de construire des extensions au-delà de la Norme. C'est dans ce cadre que le standard Factur-X intègre un profil « EXTENDED », qui sera présenté dans une seconde version de la documentation, et qui permet notamment de gérer les factures multi-livraisons, mais toujours relatives à une seule commande. La facture multi-commandes fait encore débat, notamment parce qu'elle est assez unanimement considérée comme ne relevant pas d'une bonne pratique pour optimiser son traitement et faciliter son paiement rapide.

Le standard Factur-X a vocation à pouvoir embarquer tout type d'extension à la Norme Sémantique, dans la mesure où elle est implémentée dans la syntaxe UN/CEFACT XML D16B et où elle respecte la méthodologie d'extension de la Norme Sémantique européenne, ce qui laisse toujours la possibilité pour le destinataire de n'utiliser que les données de la Norme Sémantique qui l'intéressent.

Enfin, il est aussi envisageable d'ajouter d'autres fichiers, dans le respect des règles énoncées aux chapitres précédents, y compris des fichiers additionnels dans des syntaxes différentes (relevés de consommation, fichier de facture EDIFACT sectorielle plus détaillé, ...), leur utilisation et opposabilité relevant de la stricte relation bilatérale entre le fournisseur et le client.

7.1.3 Spécifications d'usage et conformité avec les exigences du secteur public (ChorusPro)

La Norme Sémantique Européenne prévoit la possibilité de mettre en place des « Spécifications d'usage » (CIUS = Core Invoice Usage Specification), dont l'objet est de rendre plus stricte les règles de gestion, par exemple en rendant obligatoire des éléments facultatifs, en enlevant des éléments facultatifs qui n'ont pas d'application sur le périmètre considéré, en restreignant des listes de code.

Dans le cadre de Factur-X, un certain nombre de spécifications d'usage ont été intégrées de façon à ce que Factur-X puisse être directement conforme aux exigences du secteur public, notamment quant à la présence potentiellement exigée du numéro de SIRET du client public, du « Service Exécutant » et de l'Engagement Juridique (qui correspond au numéro de commande).

7.1.4 Cardinalités

L'ensemble des données constituant le format de données structurées est présenté ci-dessous par profil. Les données sont organisées suivant la structure de la syntaxe UN/CEFACT XML qui implémente la norme sémantique européenne, composé de données « métier » (numérotées en commençant par « BT- ») et de

groupes ou sous-groupes de données métiers (numérotés en commençant par « BG- »). Un statut associé à ces données, groupes ou sous-groupes permet de préciser les conditions d'utilisation d'une donnée :

- Obligatoire : la donnée devra toujours être présente dans le format de données structurées
- Obligatoire Si : la donnée est présente dans le format de données structurées sous condition (par exemple, suivant la règle de gestion « si le bloc est présent alors la donnée doit obligatoirement être présente », ou bien « si la facture n'est pas hors champ de TVA alors le bloc « ventilation de TVA » doit être présent », ...)
- Facultative fortement recommandé : la donnée peut être présente dans le format de données structurées et est généralement demandée par le client
- Facultative : la donnée peut être présente dans le format de données structurées, mais cela est laissé au choix de l'émetteur de la facture

A ces statuts s'ajoute un critère de répétabilité (exemple d'une ligne de facture) :

- Répétable : la donnée, le groupe ou le sous-groupe pourra être répété plusieurs fois dans un même fichier de données structurées

Certaines de ces données font l'objet d'un ou plusieurs attributs permettant de les qualifier (par exemple un attribut précisant le référentiel d'identification d'une donnée, comme par exemple le SIRET pour une identification légale).

Chaque profil fait l'objet d'une description définie dans un schéma xsd jointe en annexe, qui est aussi décrite dans ce document pour les profils Minimum et Basique.

La codification de la cardinalité des données est la suivante :

- 1..1 : donnée ou bloc obligatoire, non répétable
- 0..1 : donnée ou bloc facultatif, non répétable
- 0..n : donnée ou bloc facultatif et potentiellement répétable
- 1..n : donnée ou bloc obligatoire et potentiellement répétable

7.1.5 Types de données

Chaque donnée du modèle sémantique correspond à un type de données qui en détermine le format, lui-même basé sur un des 4 types primitifs suivants : Binary (binaire), Date, Décimal, String (texte).

Les types de données sont alors les suivants (pour plus de détail, voir chapitre 6.5 de la Norme Sémantique FprEN 16931-1:2017 (E)) :

- Montant (Amount) : il s'agit d'un type « Décimal » avec 2 chiffres après la virgule maximum, sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Il peut être complété d'un attribut « Devise », si différent de la devise en entête. Exemple 1000.34
- Montant de prix unitaire : il s'agit d'un type « Décimal » avec 4 chiffres après la virgule maximum, sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Il peut être complété d'un attribut « Devise », si différent de la devise en entête. Exemple 1000.3454
- Quantité (Quantity) : il s'agit d'un type « Décimal » avec 4 chiffres après la virgule maximum, sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Exemple 1000.3454
- Pourcentage (Percentage) : il s'agit d'un type « Décimal » avec 4 chiffres après la virgule maximum, sans séparateur de millier, et avec le « . » comme séparateur décimal. Pour appliquer ce pourcentage au montant auquel il s'applique, il convient, dans les calculs, de diviser la valeur du pourcentage indiqué par 100. Pour un taux de TVA à 20%, la valeur est donc de 20. Exemple 24.1234 pour un pourcentage de 24,1234 %

- Identifiant (Identifier) : il s'agit d'un type potentiellement composé de 3 champs texte (décrits dans la documentation détaillée) :
 - ✓ La valeur de l'identifiant (texte). Par exemple FR13456789321 pour un n° de TVA intracommunautaire
 - ✓ Un Schéma d'identification (Scheme Identifier), donnée obligatoire si plusieurs Schémas d'Identification sont possibles permettant de qualifier le référentiel de l'identifiant. Par exemple, le qualifiant « VA » permet de préciser que l'identifiant est un numéro de TVA intracommunautaire
 - ✓ Une version du Schéma d'identification (Scheme version Identifier), donnée facultative en texte
- Référence de Document (Document Reference) : il s'agit d'une donnée de type texte
- Date : les dates sont représentées sous la forme AAAAMMJJ
- Texte : texte libre, en type texte
- Code : il s'agit d'un code en type texte, qui est accompagné d'un attribut identifiant la liste dont il provient, et potentiellement de la version de la liste et de l'identifiant de l'agence publiant la liste.
- Objet Binaire (Binary Object) : il s'agit d'un type potentiellement composé de 3 champs :
 - ✓ Le contenu, obligatoire, en donnée binaire
 - ✓ Le type de fichier (Mime Code), en texte, à prendre dans une liste prédéfinie
 - ✓ Le nom du fichier (Filename), en texte

7.1.6 Gestion des avoirs

Il y a 2 façons de gérer des avoirs :

- « Facture négative » : Il s'agit d'une facture dont le total TTC est négatif, soit parce que la facture contient des lignes négatives dont la somme est supérieure en valeur absolue à la somme des lignes positives (cas notamment des factures avec reprise sur acompte ou estimation comme les factures d'énergie), soit parce qu'elle ne contient que des lignes négatives et annule en général ainsi une facture. Il s'agit donc d'un avoir, qui doit faire référence à la facture ou à la période à laquelle il se rattache. Au niveau des lignes, le prix unitaire est positif et ce sont les quantités qui sont négatives. Les règles de calcul restent les mêmes et conduisent à avoir des lignes négatives, puis des totaux négatifs (y compris le détail de TVA sur les bases HT et les montants de taxe). Dans ce cas, les montants des remises et charges sont aussi inversées (donc négatifs). Les types de document (donnée BT-3) qui peuvent ainsi faire l'objet de ce procédé sont ceux correspondant à des factures (donc pas des avoirs), à savoir 380 (facture commerciale, 384 (facture rectificative), 389 (facture d'autofacturation), 386 (facture d'acompte), et 751 (informations de facture pour comptabilisation).
- « Avoir » : ceci correspond aux documents « typés avoirs », c'est-à-dire 381 (avoir), 261 (avoir d'autofacture). Dans ce cas, l'ensemble des montants totaux de lignes ou de pied de page sont du même signe que la facture que l'avoir annule, ce qui n'empêche pas d'avoir des lignes dont le montant total est négatif, comme c'est possible sur une facture. Il n'est par contre pas possible (autorisé suivant la norme sémantique) d'avoir des avoirs négatifs, c'est-à-dire des avoirs dont le montant TTC est négatif. Si le type de document est utilisé pour codifier des avoirs, ils doivent donc disposer d'un total TTC positif.

En France, la pratique la plus répandue est de codifier un avoir qui annule une facture par le type « avoir ». Ainsi, l'ensemble des données de l'avoir sont les mêmes que ceux de la facture qu'il annule. Les seules modifications sont le numéro de facture d'avoir (qui doit suivre la séquence chronologique, comme les factures), la date de l'avoir, et le numéro de facture que l'avoir annule qui doit être renseigné (dans la représentation PDF et à compter du profil BASIC WL en donnée BT-25).

La représentation « facture négative » est utilisée lorsqu'elle résulte d'un calcul de facturation qui conduit à ce résultat, du fait de reprises sur factures antérieures (estimation, acomptes, consignes, palettes, ...).

Il s'agit en tout cas de la pratique choisie par Chorus Pro (avoirs annulant des factures en type 381 et acceptation de factures négatives lorsqu'elles résultent d'un calcul de facturation du fait de reprises).

Toutefois, il existe des pays en Europe qui pratiquent exclusivement la facture négative (même pour des avoirs annulant uniquement une facture).

7.1.7 Règle de calcul

La règle de calcul des factures (hors B2C) est la suivante :

- Au niveau de chaque ligne, le montant net de ligne (avant remise ou charge) est égal :
 - ✓ au prix unitaire (positif), le cas échéant divisé par la quantité de base du prix (donnée métier présente à partir du profil EN 16931 (COMFORT) BT-149 qui indique la quantité de chaque lot de produit vendu), multiplié par la quantité facturée (positive ou négative), arrondi à 2 décimales.
 - ✓ diminué du montant de la remise de ligne (BT-136)
 - ✓ augmenté du montant de la charge de ligne (BT-141)
- Ensuite, les totaux au niveau document s'organisent de la façon suivante :
 - ✓ Le total des montants nets de ligne (BT-106), égal à la somme des montants nets de lignes calculés ci-dessus
 - ✓ Le total hors taxes de la facture (BT-109), égal :
 - au total des montants nets de ligne (BT-106)
 - diminué du total des Remises au niveau document (BT-107)
 - augmenté du total des Charges au niveau document (BT-108)
 - ✓ Le total du montant de TVA (BT-110) est égal à la somme des montants de TVA (BT-117) par taux et type de TVA.

Le type de TVA permet de distinguer les différents cas où la TVA n'est pas applicable notamment. Le montant de TVA par taux correspond à la base hors taxes de chaque taux de TVA multiplié par le taux de TVA, divisé par 100 et arrondi à 2 décimales. La base hors taxe de chaque taux de TVA est égale à la somme des montants nets de ligne qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA, augmentée de la somme des montants nets de Charges de document (BT-108) qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA, diminuée de la somme des montants nets de Remises de document (BT-107) qui relèvent de ces mêmes taux et type de TVA.

- ✓ Le montant total TTC (BT-112) de la facture est égal à la somme du montant total hors taxes (BT-109) et du montant total de TVA (BT-110).
- ✓ Le montant d'acompte (BT-113) est égal au montant déjà payé avant établissement de la facture et qui viendra en déduction du montant TTC pour établir le Net à payer.
- ✓ Dans certains cas, il peut exister un montant d'arrondi (BT-114) à ajouter pour déterminer le montant à payer.
- ✓ Le montant net à payer (BT-115) est égal au montant total TTC (BT-112) diminué du montant d'acompte (BT-113), et le cas échéant augmenté du montant d'arrondi.

7.1.8 Règle d'arrondi dans les calculs

Les règles de calcul d'une Factur-X nécessitent un calcul d'arrondi à certaines étapes (dès qu'il y a multiplication ou division). La méthode d'arrondi est celle de la valeur la plus proche, avec la règle pour la détermination de la fraction résiduelle à 0,5 suivante :

- Pour les nombres positifs : arrondi à la valeur supérieure. Par exemple 13,455 arrondi à 2 chiffres donne 13,46.
- Pour les nombres négatifs : arrondi à la valeur inférieure (de façon à ce qu'un arrondi de 2 nombres strictement opposés donne des nombres arrondis strictement opposés). Par exemple, -13,455 donne -13,46.

7.1.9 Gestion de la TVA

Pour chaque ligne de facture, il est nécessaire de qualifier la TVA applicable. Il existe plusieurs raisons qui conduisent à une absence de TVA ou une TVA ramenée à 0 dans la facture. Ainsi la codification des différentes catégories de TVA est la suivante :

- S : Taux de TVA standard (dont il faut ensuite indiquer le taux)
- Z : *taux de TVA égal à 0. Ce cas ne s'applique pas en France, qui n'a pas de taux de TVA nul.*
- E : Exempté de TVA. A utiliser si aucun autre des cas d'absence de TVA ne s'applique. Dans ce cas il convient d'indiquer dans le détail de TVA en pied la raison de l'exemption en faisant référence à la disposition fiscale qui s'applique.
- AE : Autoliquidation de TVA. Dans ce cas, la TVA est due par le client qui doit la déclarer et la régler directement à l'administration fiscale (en général, il procède simultanément à la déductibilité de la même TVA). La raison d'absence de TVA qu'il faut indiquer dans le détail de TVA en pied est « Autoliquidation ».
- K : Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire. Il s'agit du mécanisme d'autoliquidation, mais qui s'applique du fait d'une livraison intra-communautaire. Par conséquent, c'est ce code « K » qu'il faut alors utiliser au lieu du code « AE ». La raison d'absence de TVA qu'il faut indiquer dans le détail de TVA en pied est « Livraison intracommunautaire »
- G : Exempté de TVA pour Export hors Union Européenne
- O : Hors du périmètre d'application de la TVA. Dans ce cas, il ne peut pas y avoir d'autres catégories de TVA dans la facture.
- L (IGIC) et M (IPSI) : *non applicable en France puisqu'il s'agit de régimes TVA respectivement pour les Iles Canaries et Ceuta / Melilla.*

En pied de facture, chaque catégorie de TVA présente dans les lignes doit être présente dans la ventilation de TVA, avec la base Hors Taxes égale à la somme des montants hors taxes des lignes de la catégorie de TVA, le code de catégorie de TVA, le taux de TVA (égal à 0 en cas d'exemption et non présent en cas « hors périmètre : O), le montant de TVA (nul si pas de TVA), et dans tous les cas sauf « S », la raison de TVA nulle.

Ce détail doit être présent dans la représentation PDF de la facture. A compter du profil BASIC WL, il doit être aussi codifié dans le fichier structuré attaché.

7.1.10 Gestion des taxes autres que la TVA, cas de l'éco-contribution DEEE

Lorsque des biens ou services sont soumis à des taxes autre que la TVA, 2 situations se présentent :

- La taxe est soumise à la TVA au même taux que le produit ou service à laquelle elle s'applique : dans ce cas, la taxe est gérée comme une charge sur la ligne de facture. Un code de motif « TX » (BT-145) permet d'identifier qu'il s'agit d'une taxe.

- La taxe n'est pas soumise à la TVA ou est soumise à un taux de TVA différent de celui du bien ou service auquel elle se réfère : dans ce cas, la taxe est codifiée comme une ligne de service additionnelle.

De même, lorsqu'une taxe s'applique à l'ensemble de la facture (au niveau document), elle peut être traitée comme une charge au niveau document, pour laquelle on peut indiquer le code de motif « TX » (BT-105), puis définir la TVA qui s'applique (ou pas) : BT-102, BT-103 et BT-104.

En particulier, l'information sur l'éco-contribution DEEE doit figurer dans les factures. Elle est généralement intégrée au prix unitaire et est donnée comme information (« dont xx,xx € éco-contribution »). Elle n'a aucune utilité pour l'intégration de la facture par l'acheteur (et viendrait même compliquer son intégration et son rapprochement). Par conséquent, il est recommandé :

- Si vous souhaitez implémenter le profil EN 16931 en veillant à ce que toute information présente dans le fichier PDF soit présente dans le fichier XML : d'utiliser le champs « note de ligne » (BT-127) et/ou note de facture (BT-21, BT-22) pour intégrer cette information d'Ecotaxe,
- Si vous implémentez d'autres profils ou si vous ne recherchez pas intégrer des informations non structurées (donc non exploitables automatiquement) dans le fichier XML : à veiller uniquement à ce que l'information sur l'Ecotaxe soit bien présente dans le lisible PDF de la Factur-X (ce qui doit être déjà le cas étant donné qu'il s'agit d'une information obligatoire lorsqu'elle s'applique).

7.1.11 Gestion des remises et charges

La gestion des remises et charges est gérée à 2 niveaux :

- Au niveau du document, pour des remises ou des charges globales sur la facture. Ces remises et charges sont proches de lignes additionnelles. Elles ont par exemple leur propre TVA. Elles sont présentes sur l'ensemble des profils SAUF le profil MINIMUM. Elles font l'objet d'une somme dédiée dans le bloc de « Totaux de Document » BG-22 (respectivement BT-108 et BT-107).
- Au niveau de la ligne, relative à la ligne facture, ayant le même taux de TVA que la ligne (sinon elles doivent être insérées de façon indépendante comme une ligne positive pour des charges et négative pour une remise). Elles sont intégrées au montant net de ligne BT-131 (qui est donc égal à la quantité multipliée par le prix net augmenté de la somme des charges et diminué de la somme des remises de la ligne). Les remises et charges de ligne sont présentes dans les profils BASIC, EN16931 (Comfort) et EXTENDED.

Dans la syntaxe XML UNCEFACT CII 16B, les remises et charges sont codifiées avec le même objet « SpecifiedTradeAllowanceCharge », qui doit donc être qualifié par l'indicateur « ChargeIndicator » qui doit être égal (udt:Indicator) à « false » pour une remise et à « true » pour une charge.

Les montants de remise et charge sont tous les deux positifs (sauf s'il est nécessaire de signifier une reprise de remise ou charge, par exemple dans le cas d'un avoir exprimé sous forme de facture négative).

Dans la description, ce bloc est donc répété d'une part pour les remises, puis d'autre part pour les charges, pour une meilleure compréhension.

Ces remises et charges sont des blocs optionnels et répétables (cardinalité 0..n).

Enfin, uniquement présent sur le profil EN16931 (et EXTENDED), il existe une dernière utilisation du bloc « SpecifiedTradeAllowanceCharge », uniquement pour l'application d'une remise correspondant à un rabais sur le prix brut pour constituer le prix net (BT-147), sachant, pour rappel, que le prix brut est facultatif contrairement au prix net qui est une donnée obligatoire.

7.2 Profil MINIMUM

7.2.1 Description sémantique du Profil MINIMUM

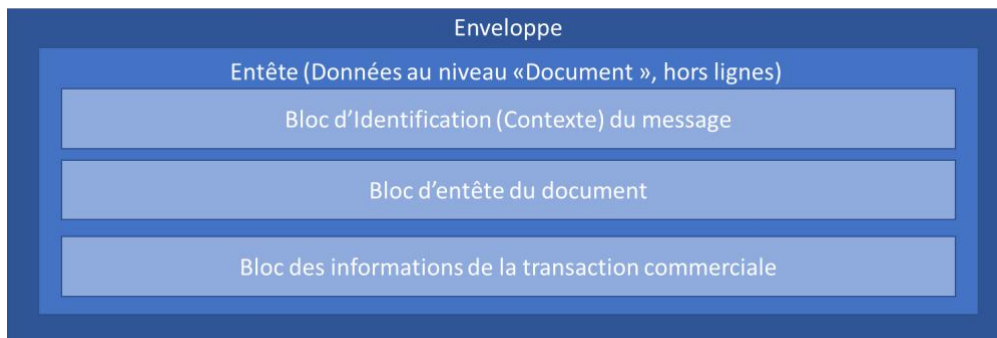
L'ensemble des données du profil **MINIMUM** sont présentées ci-dessous :

- **BG-2** : groupe « Contrôle de Processus » : entête de message, **groupe Obligatoire** :
 - ✓ BT-23 : Identification du business process utilisé, **donnée facultative**, permet d'indiquer quel cas métier est utilisé. Ceci peut servir par exemple pour ouvrir vers une facturation B2C où les règles de calcul ne sont pas les mêmes que pour une facture B2B.
 - ✓ BT-24 : Identification de spécification : référence au format et profil utilisé : **donnée Obligatoire**
- BT-1 : numéro de facture, **donnée Obligatoire**
- BT-2 : date d'émission de la facture, **donnée Obligatoire** (ainsi que le format de date)
- BT-3 : type de facture (facture ou avoir), **donnée Obligatoire**, appartenant à la liste UNTDID 1001. Dans le cadre du profil MINIMUM, le code retenu peut être 751 (en particulier pour l'Allemagne) car le fichier de données ne comporte pas toutes les mentions obligatoires d'une facture, mais uniquement des données permettant sa comptabilisation. Il en résulte que les avoirs doivent être codifiés sous forme de factures négatives pour ce profil. Toutefois, pour la France, il est autorisé d'utiliser l'ensemble des codes disponibles (codes de facture et codes d'avoir).
- BT-10 : référence acheteur fournie par l'acheteur, permettant d'adresser la facture vers le bon service de l'acheteur. C'est une **donnée facultative, mais qui peut être exigée par l'acheteur. Pour le Secteur Public, cette donnée est obligatoire** et correspond au « Service Exécutant ».
- BT-13 : numéro de Commande fourni par l'acheteur. C'est une **donnée facultative, mais qui peut être exigée par l'acheteur. Pour le Secteur Public, cette donnée est obligatoire** et correspond à « l'Engagement Juridique ».
- **BG-4** : groupe de données relatives au vendeur : **groupe Obligatoire**
 - ✓ BT-27 : nom du fournisseur (dénomination légale sous laquelle le fournisseur est enregistré), **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-30 : identification légale du vendeur (n° de SIREN / SIRET), **donnée Obligatoire si** le vendeur n'a pas de Numéro de TVA intracommunautaire, fortement recommandé sinon. Cette donnée fait l'objet d'un attribut venant indiquer le référentiel de l'identification (SIRET recommandé).
 - ✓ BT-31 : numéro de TVA intracommunautaire du vendeur, **donnée Obligatoire si** le vendeur dispose d'un N° de TVA intracommunautaire.
 - ✓ **BG-5** : sous-groupe d'information sur l'adresse postale du Vendeur, **groupe Obligatoire**
 - BT-40 : code Pays du vendeur, **donnée Obligatoire** (qui permet d'identifier la territorialité de la facture)
- **BG-7** : groupe de données relatives à l'acheteur, **groupe Obligatoire**.
 - ✓ BT-44 : Nom de l'acheteur (raison sociale), **donnée Obligatoire**.
 - ✓ BT-47 : identification légale de l'acheteur (n° de SIREN / SIRET), **donnée facultative fortement recommandée** car permettant d'identifier le destinataire de façon plus fiable qu'un nom. **Pour le Secteur Public, cette donnée est obligatoire** et correspond au numéro de SIRET de l'entité facturée. Cette donnée fait l'objet d'un attribut venant indiquer le référentiel de l'identification (SIRET recommandé).
- BT-5 : code de la devise de facturation, **donnée Obligatoire**

- **BG-22** : groupe des montants totaux de la facture (ou avoir), **bloc Obligatoire** :
 - ✓ BT-109 : montant Total HT de la facture (y compris remises et charges de pied de facture), **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-110 : montant Total de la TVA de la facture, **donnée Obligatoire si** la facture n'est pas hors champ d'application de la TVA. Ce montant s'accompagne d'un attribut précisant la monnaie de comptabilisation de la TVA.
 - ✓ BT-112 : montant Total TTC, **donnée Obligatoire**
 - ✓ BT-115 : montant Net à Payer de la facture, **donnée Obligatoire**

7.2.2 Présentation du Profil MINIMUM dans la syntaxe UN/CEFACT XML

Le fichier peut être schématisé de la façon suivante :

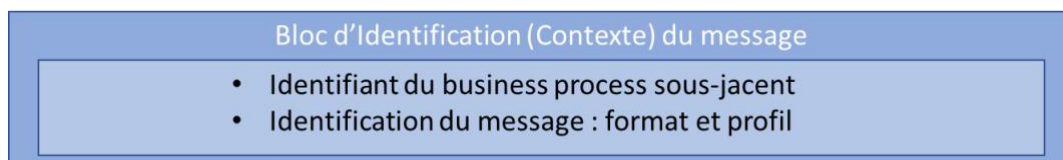


Le fichier de données de facture structuré est à l'intérieur de l'enveloppe suivante :

```
<rsm:CrossIndustryInvoice
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
  xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
  xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
  xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformation
  Entity:100">
...
</rsm:CrossIndustryInvoice>
```

Ensuite, le fichier est construit de la façon suivante :

- Bloc d'identification du message « rsm:ExchangedDocumentContext » (BG-2), contenant les données :



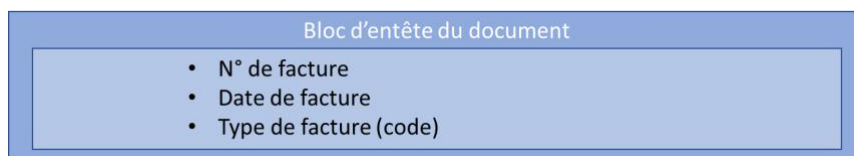
- ✓ BT-23 : donnée **facultative**.
La balise « ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter », contient la valeur de l'identifiant du business process dans la balise « ram:ID ». Les identifiants possibles sont par exemple ceux de ChorusPro définis dans sa documentation (A1 (dépôt facture), A2 (dépôt facture déjà payée), ...) pour une facture adressée à destination du secteur public.

- ✓ BT-24 : La balise « ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter », contient la valeur **urn:factur-x.eu:1p0:minimum** dans la balise « ram:ID »

Exemple

```
<rsm:ExchangedDocumentContext>
  <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:ID>A1</ram:ID>
  </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
  <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:ID> urn:factur-x.eu:1p0:minimum </ram:ID>
  </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
</rsm:ExchangedDocumentContext>
```

- Bloc d'entête du Document contenant les données BT-1, BT-2 et BT-3, à l'intérieur de la balise « rsm:ExchangedDocument » :

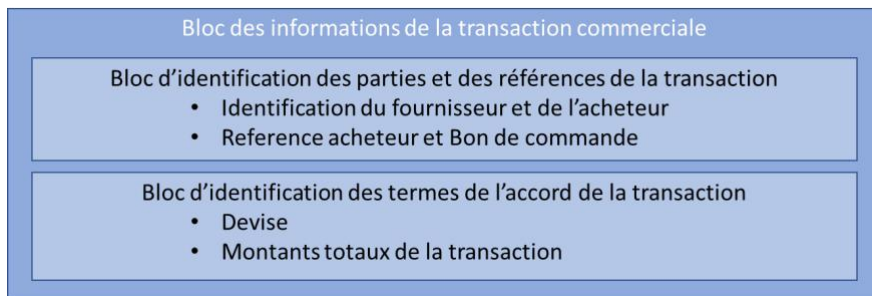


- ✓ BT-1 : numéro de facture dans la balise « ram:ID »
- ✓ BT-2 : date d'émission de la facture dans la balise « udt:DateTimeString » avec l'attribut « @format » prenant la valeur 102, elle-même contenue dans la balise « ram:IssueDateTime ».
- ✓ BT-3 : type de facture dans la balise « ram:TypeCode », pour les valeurs suivantes :
 - 380 : Facture commerciale
 - 381 : Avoir (note de crédit)
 - 384 : Facture rectificative
 - 389 : Facture d'autofacturation (créée par l'acheteur pour le compte du fournisseur). Code non accepté pour ChorusPro
 - 261 : Avoir d'autofacturation. Code non accepté pour ChorusPro
 - 386 : Facture d'acompte
 - 751 : Informations de facture pour comptabilisation : code exigé en Allemagne pour satisfaire ses contraintes réglementaires. Code non accepté pour ChorusPro.

Exemple

```
<rsm:ExchangedDocument>
  <ram:ID>NUMFACT</ram:ID>
  <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
  <ram:IssueDateTime>
    <udt:DateTimeString format="102">AAAAMMJJ</udt:DateTimeString>
  </ram:IssueDateTime>
</rsm:ExchangedDocument>
```

- Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », composé des blocs suivants :



- ✓ Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement » contenant les données BT-10 et BT-13, et les groupes BG-4 et BG-7 :
 - BT-10 : référence acheteur, sous la balise « ram:BuyerReference »
 - BT-13 : numéro de commande fourni par l'acheteur, sous la double balise « ram:BuyerOrderReferencedDocument » « ram:IssuerAssignedID »
 - BG-4 : groupe d'information sur le vendeur sous la balise « ram:SellerTradeParty » :
 - BT-27 : nom (raison sociale) du fournisseur, sous la balise « ram:Name »
 - BT-30 : identification légale du vendeur sous la double balise « ram:SpecifiedLegalOrganization » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » identifiant le référentiel (SIRET) : 0002.
 - BT-31 : numéro de TVA intracommunautaire sous la double balise « ram:SpecifiedTaxRegistration » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » égal à « VA ».
 - Groupe BG-5 de l'adresse postale contenant le pays du fournisseur : dans la balise « ram:CountryID » de la balise « ram:PostalTradeAddress » (FR pour la France).
 - BG-7 : groupe d'information de l'acheteur, sous la balise « ram:BuyerTradeParty » :
 - BT-44 : nom de l'acheteur (raison sociale), sous la balise « ram:Name »
 - BT-47 : identification légale de l'acheteur, sous la double balise « ram:SpecifiedLegalOrganization » « ram:ID » complété d'un attribut « @schemeID » identifiant le référentiel (SIRET) : 0002.

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
  <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
    <ram:BuyerReference>BUYERREF</ram:BuyerReference>
    <ram:SellerTradeParty>
      <ram:Name>SUPPLIERNOME</ram:Name>
      <ram:SpecifiedLegalOrganization>
        <ram:ID schemeID="0002">12345678900014</ram:ID>
      </ram:SpecifiedLegalOrganization>
      <ram:PostalTradeAddress>
        <ram:CountryID>FR</ram:CountryID>
      </ram:PostalTradeAddress>
      <ram:SpecifiedTaxRegistration>
        <ram:ID schemeID="VA">FR23123456789</ram:ID>
      </ram:SpecifiedTaxRegistration>
    </ram:SellerTradeParty>
    <ram:BuyerTradeParty>
      <ram:Name>BUYERNAME</ram:Name>
      <ram:SpecifiedLegalOrganization>

```

```

        <ram:ID schemeID="0002">98765432100034</ram:ID>
        </ram:SpecifiedLegalOrganization>
    </ram:BuyerTradeParty>
    <ram:BuyerOrderReferencedDocument >
        <ram:IssuerAssignedID>NUMCOMMANDE</ram:IssuerAssignedID>
    </ram:BuyerOrderReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

- ✓ Un bloc vide (car nécessaire à la conformité du message) correspondant aux informations de livraison.

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
...
    <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery/>
...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

- ✓ Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement », composé des blocs suivants :
 - BT-5 : devise de la facture, sous la balise « ram:InvoiceCurrencyCode »
 - BG-22 : groupe des montants totaux de la facture, sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation » :
 - BT-109 : montant HT, sous la balise « ram:TaxBasisTotalAmount »
 - BT-110 : montant de la TVA, sous la balise « ram:TaxTotalAmount », complété de l'attribut de la devise de comptabilisation de la TVA (la même que la devise de la facture) « @currencyID »
 - BT-112 : montant TTC, sous la balise « ram:GrandTotalAmount »
 - BT-115 : montant net à payer, sous la balise « ram:DuePayableAmount »

Exemple

```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction>
...
    <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
        <ram:InvoiceCurrencyCode>EUR</ram:InvoiceCurrencyCode>
        <ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
            <ram:TaxBasisTotalAmount>100.00</ram:TaxBasisTotalAmount>
            <ram:TaxTotalAmount currencyID="EUR">20.00</ram:TaxTotalAmount>
            <ram:GrandTotalAmount>120.00</ram:GrandTotalAmount>
            <ram:DuePayableAmount>120.00</ram:DuePayableAmount>
        </ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
    </ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
...
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

```

7.2.3 Exemple de message complet:

```

<rsm:CrossIndustryInvoice
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
  xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
  xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
  xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
  xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformation
    Entity:100">

  <rsm:ExchangedDocumentContext>
    <ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
      <ram:ID>A1</ram:ID>
    </ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
    <ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
      <ram:ID>urn:factur-x.eu:1p0:minimum </ram:ID>
    </ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
  </rsm:ExchangedDocumentContext>

  <rsm:ExchangedDocument>
    <ram:ID>NUMFACT</ram:ID>
    <ram:TypeCode>380</ram:TypeCode>
    <ram:IssueDateTime>
      <udt:DateTimeString format="102">AAAAMMJJ</udt:DateTimeString>
    </ram:IssueDateTime>
  </rsm:ExchangedDocument>

  <rsm:SupplyChainTradeTransaction>
    <ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>
      <ram:BuyerReference>BUYERREF</ram:BuyerReference>
      <ram:SellerTradeParty>
        <ram:Name>SUPPLIERNAME</ram:Name>
        <ram:SpecifiedLegalOrganization>
          <ram:ID schemeID="0002">12345678900014</ram:ID>
        </ram:SpecifiedLegalOrganization>
        <ram:PostalTradeAddress>
          <ram:CountryID>FR</ram:CountryID>
        </ram:PostalTradeAddress>
        <ram:SpecifiedTaxRegistration>
          <ram:ID schemeID="VA">FR23123456789</ram:ID>
        </ram:SpecifiedTaxRegistration>
      </ram:SellerTradeParty>
      <ram:BuyerTradeParty>
        <ram:ID schemeID="0002">98765432100034</ram:ID>
        <ram:Name>BUYERNAME</ram:Name>
      </ram:BuyerTradeParty>
      <ram:BuyerOrderReferencedDocument >
        <ram:IssuerAssignedID>NUMCOMMANDE</ram:IssuerAssignedID>
      </ram:BuyerOrderReferencedDocument>
    </ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>

    <ram:ApplicableHeaderTradeDelivery/>

    <ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
      <ram:InvoiceCurrencyCode>EUR</ram:InvoiceCurrencyCode>
    </ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>
  </rsm:SupplyChainTradeTransaction>
</rsm:CrossIndustryInvoice>

```

```
<ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>  
  <ram:TaxBasisTotalAmount>100.00</ram:TaxBasisTotalAmount>  
  <ram:TaxTotalAmount currencyID="EUR">20.00</ram:TaxTotalAmount>  
  <ram:GrandTotalAmount>120.00</ram:GrandTotalAmount>  
  <ram:DuePayableAmount>120.00</ram:DuePayableAmount>  
</ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>  
</ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>  
</rsm:SupplyChainTradeTransaction>  
</rsm:CrossIndustryInvoice>
```

7.3 Profil BASIC Hors Lignes (BASIC WL)

La présentation du profil Basique est réalisée par blocs. Les tableaux sont repris de la Norme Sémantique, avec :

- L'ID du Business Group ou Business Term
- Le niveau de la donnée ou du groupe dans la structure XML UN/CEFACT (qui est donc différente de son niveau dans la norme sémantique),
- La cardinalité, prenant en compte les règles métier de la Norme EN16931,
- Le nom du « Business Term » ou « Business group », sa description et sa note d'usage, tels que décrits dans la norme sémantique,
- La description telle que présentée dans la Norme EN16931,
- La note d'usage telle que décrite dans la Norme EN16931,
- Les spécifications d'usage (CIUS) applicables en France ainsi que celles spécifiques à ChorusPro,
- Les règles métier de la Norme EN 16931 et relative à la syntaxe XML UNCEFACT CII 16B
- La cardinalité des profils XML de Factur-x implémentant la Norme EN 16931
- La cardinalité de la syntaxe XML UNCEFACT CII 16B, plus « souple » que la Norme EN 16931
- L'XPath UN/CEFACT XML 16B Complet, présenté en 2 parties :
 - ✓ La partie « parent », avec 1 ligne par niveau
 - ✓ La partie « enfant » correspondant à la donnée décrite dans la ligne

De façon à prendre en compte la structure XML de la syntaxe UNCEFACT CII D16B et de montrer tous les niveaux intermédiaires pour positionner une donnée de la Norme dans la syntaxe, des lignes ont été ajoutées dans le mapping, avec un nom basé sur la donnée cible de la Norme (Business Term ou Business Group de la Norme EN16931, avec des ID commençant par BT ou BG), à laquelle est ajoutée un suffixe égal à :

- -00, -01, ... quand ces données ajoutées correspondent à des niveaux intermédiaires nécessaire pour atteindre la donnée cible
- -0, -1, ... quand il est nécessaire d'ajouter une donnée dans la syntaxe car la donnée métier est représentée par plusieurs informations dans la syntaxe (essentiellement des attributs ou des schémas d'identification)

Le fichier de données de facture structuré est à l'intérieur de l'enveloppe suivante :

```
<rsm:CrossIndustryInvoice  
  xmlns:xsi="http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance"
```

```

xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100">

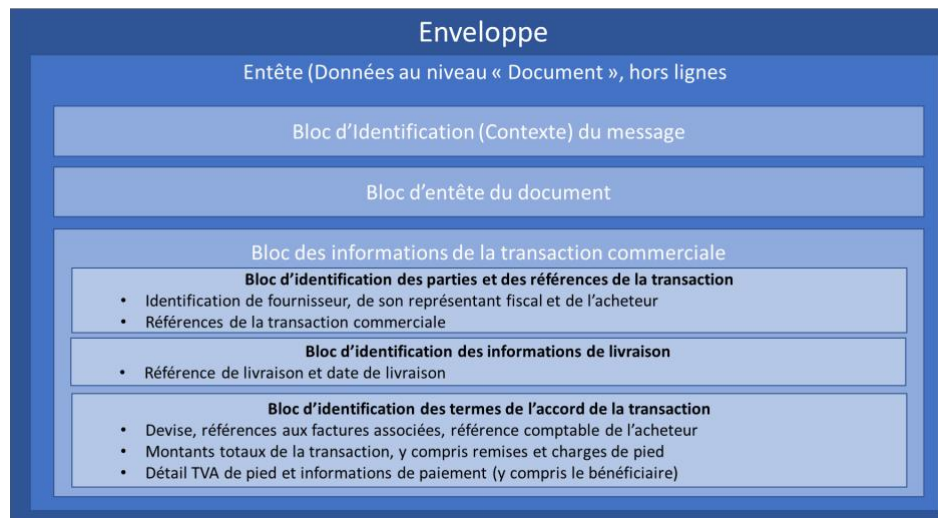
```

...

```
</rsm:CrossIndustryInvoice>
```

Il est constitué des blocs suivants :

- Le bloc d'identification du message : « rsm:ExchangedDocumentContext »
- Le bloc d'entête du Document : « rsm:ExchangedDocument »
- Le bloc des données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », lui-même constitué de :
 - ✓ Le bloc des données d'entête relatives aux références de transaction et aux acteurs, sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement »
 - ✓ Le bloc des données d'entête relatives à la transaction commerciale, sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement »,



Ensuite, le fichier est construit de la façon suivante :

7.3.1 Bloc d'identification du message.



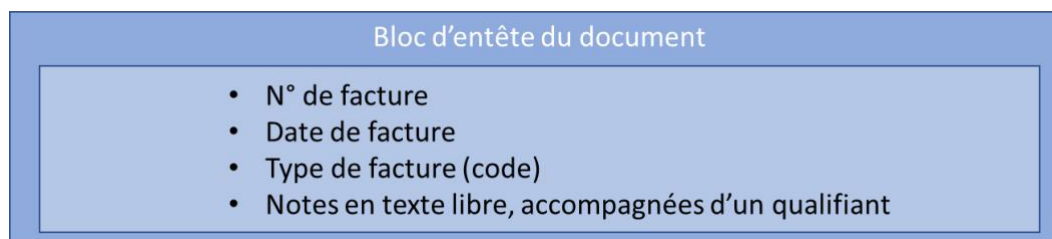
Le bloc d'identification du message « rsm:ExchangedDocumentContext » (BG-2), contient les données suivantes :

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI 16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-2	1	1..1	CONTRÔLE DU PROCESSUS	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le processus métier et les règles applicables au document Facture.					1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext
BT-23-00	2		(Identifiant de type de processus métier)						0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter
BT-23	3	0..1	Identifiant de type de processus métier	Identifie le contexte de processus métier dans lequel se déroule l'opération. Permet à l'Acheteur de traiter la Facture de manière appropriée.	A spécifier par l'Acheteur.	CHORUSPRO : cette donnée permet de renseigner le cadre de facturation (facture de mandataire, de cotraitant, de sous-traitant, pièce de facturation d'un marché de travaux, etc.). Les codes à utiliser sont définis dans les spécifications CHORUSPRO : A1 (dépôt facture), A2 (dépôt facture déjà payée), ... Par défaut (en cas d'absence de ce champ), c'est le cas A1 qui s'applique.		Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI 16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-24-00	2		(Identification de spécification)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter
BT-24	3	1..1	Identification de spécification	Identification de la spécification contenant la totalité des règles concernant le contenu sémantique, les cardinalités et les règles opérationnelles auxquelles se conforment les données contenues dans l'instance de document.	Elle identifie la norme de facturation européenne ainsi que les éventuelles extensions appliquées. L'identification peut inclure la version de la spécification.	Pour le profil Minimum : urn:factur-x.eu:1p0:minimum Pour le profil BASIC WL : urn:factur-x.eu:1p0:basicwl Pour le profil BASIC : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:factur-x.eu:1p0:basic * Pour le Profil EN 16931 (Comfort) : urn:cen.eu:en16931:2017 Pour le Profil EXTENDED : urn:cen.eu:en16931:2017#compliant#urn:factur-x.eu:1p0:extended	BR-1 : Une Facture doit avoir un Identifiant de spécification (BT-24).	Identifiant	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocumentContext /ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter /ram:ID

* Pour mémoire, pour le profil BASIC, la valeur proposée dans la version du 31 décembre 2017 était *urn:cen.eu:en16931:2017:compliant:urn:factur-x.eu:1p0:basic*. De façon à permettre une compatibilité ascendante, il est recommandé aux implémentations en réception d'accepter les 2 valeurs. En particulier, CHORUSPRO a mis en œuvre cette modification fin février 2019.

7.3.2 Bloc d'entête de document



Le bloc d'entête du Document contenant les données BT-1, BT-2, BT-3, et BG-1 à l'intérieur de la balise « rsm:ExchangedDocument », contient les données suivantes :

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-1-00	1		(Numéro de facture)						1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument
BT-1	2	1..1	Numéro de facture	Identification unique de la Facture.	Numéro séquentiel requis à l'Article 226(2) de la Directive 2006/112/CE [2], pour identifier la Facture de façon unique. Il peut être basé sur une ou plusieurs séries, qui peuvent comporter des caractères alphanumériques.	CHORUSPRO : le numéro de facture est limité à 20 caractères	BR-2 : Une Facture doit avoir un Numéro de facture (BT-1).	Identifiant	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:ID
BT-3	2	1..1	Type de facture en code	Code spécifiant le type fonctionnel de la Facture.	Les factures commerciales et les notes de crédit sont définies selon les entrées issues de la liste UNTDID 1001 [6]. Les autres entrées de la liste UNTDID 1001 [6] concernant des factures ou des notes de crédit spécifiques peuvent être utilisées, le cas échéant.	Les types de document utilisés sont les suivants : • 380 : Facture commerciale • 381 : Avoir (note de crédit) • 384 : Facture rectificative • 389 : Facture d'autofacturation (créée par l'acheteur pour le compte du fournisseur) • 261 : Avoir d'autofacturation (non accepté par CHORUSPRO) • 386 : Facture d'acompte • 751 : Informations de facture pour comptabilisation (non accepté par CHORUSPRO)	BR-4 : Une Facture doit avoir un Code de type de facture (BT-3).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:TypeCode
BT-2-00	2		(Date d'émission de la facture)						1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime

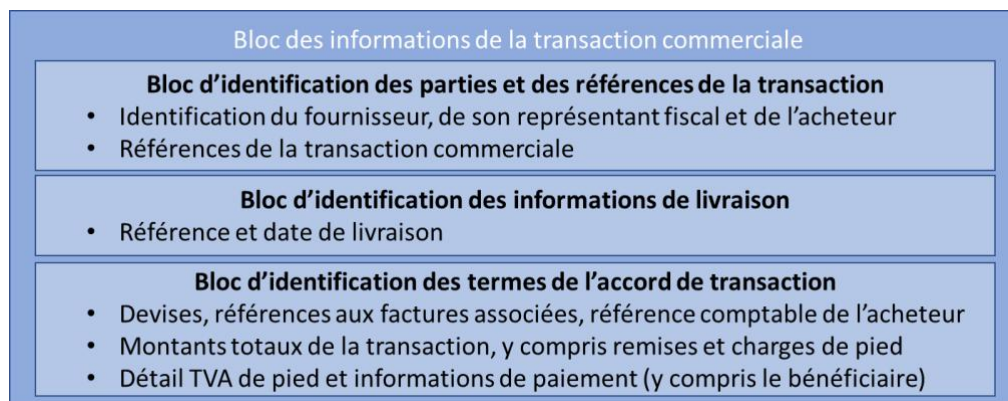
ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-2	3	1..1	Date d'émission de la facture	Date à laquelle la Facture a été émise.		CHORUSPRO : la date d'émission doit être antérieure ou égale à la date de dépôt.	BR-3 : Une Facture doit avoir une date d'émission de la facture (BT-2).	Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString
BT-2-0	4	1..1	Format de la date		Valeur = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IssueDateTime /udt:DateTimeString /@format
BG-1	2	0..n	NOTE DE FACTURE	Groupe de termes métier fournissant des notes en texte pertinentes dans la facture, associées à un indicateur précisant le sujet de la note.					0..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote
BT-22	3	1..1	Note de facture	Commentaire fournissant des informations non structurées concernant la Facture dans son ensemble.	Exemple : raison d'une rectification.			Texte	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:Content
BT-21	3	0..1	Sujet de la note de facture en code	Sujet de la note en texte suivant.	Doit être choisi parmi les codes disponibles dans la liste UNTDID 4451 [6].	Parmi la liste, les codes suivant peuvent notamment être utilisés : • AAI : Information générale • SUR : Remarques fournisseur • REG : Information réglementaire • ABL : Information légale • TXD : Information fiscale • CUS : Information douanière		Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:ExchangedDocument /ram:IncludedNote /ram:SubjectCode

IMPORTANT : Note sur le type de facture : dans le profil BASIC WL (Basique hors lignes), le fichier structuré ne contient pas toutes les mentions obligatoires d'une facture (car pas de lignes). Dans le cadre de la réglementation allemande, le code qui doit être utilisé est le 751 (données de facture pour intégration comptable), ce qui implique que les avoirs doivent être codifiés comme des factures négatives. En France, dans la mesure où il n'est pas obligatoire que toutes les informations disponibles dans le lisible PDF soient présentes dans le fichier structuré XML attaché, l'ensemble des codes de type de documents sont utilisables dès le profil MINIMUM et BASIC WL.

Pour les profils BASIC, EN 16931 (Comfort) et EXTENDED, qui contiennent les lignes et toutes les mentions obligatoires d'une facture, tous les codes d'une facture peuvent être utilisés et en particulier 380 pour une facture et 381 pour un avoir, tant en France qu'en Allemagne. Toutefois, la pratique la plus répandue en France (et en particulier par Chorus Pro) est de codifier les avoirs annulant une facture sous le type avoir (381, 261) et d'accepter des factures négatives lorsqu'elles sont le résultat de leur calcul du fait de reprises (sur estimations antérieure, acompte, consignes, ...) plus importantes en valeur cumulées que les lignes facturées.

7.3.3 Bloc des informations de la transaction commerciale :

Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « rsm:SupplyChainTradeTransaction », composé des blocs suivants :



7.3.3.1 BLOC SOUS BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADEAGREEMENT »



Le Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeAgreement » contient les données ou blocs de données suivants :

- Référence acheteur (BT-10), donnée facultative

- Identifiant du contrat (BT-12), donnée facultative
- Numéro de bon de commande fourni par l'acheteur (BT-13), donnée facultative
- Le bloc des données du fournisseur (BG-4), bloc obligatoire, contenant son bloc de données d'adresse (BG-5)
- Le bloc des données de l'acheteur (BG-7), bloc obligatoire, contenant son bloc de données d'adresse (BG-8)
- Le bloc des données du représentant fiscal (BG-11), bloc obligatoire si le fournisseur a un représentant fiscal, contenant son bloc de données d'adresse (BG-12)

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-10-00	2		(Référence de l'acheteur)						1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement
BT-10	3	0..1	Référence de l'acheteur	Identifiant attribué par l'Acheteur et destiné au routage de la facture en interne.	L'identifiant est défini par l'Acheteur (par exemple, ID de contact, service, ID de bureau, code de projet) mais est indiqué par le Vendeur dans la Facture.	CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit du "Service Executant". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il doit appartenir au référentiel Chorus Pro. Il est limité à 100 caractères		Texte	0..n	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerReference
BG-4	3	1..1	VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Vendeur.					0..n	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty
BT-29	4	0..n	Identifiant du vendeur	Identification du Vendeur.	Dans de nombreux systèmes, l'Identifiant du vendeur est un élément d'information clé. Plusieurs Identifiants de vendeur peuvent être attribués ou spécifiés.	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.	BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'Identifiant du Vendeur (BT-29), l'Identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'Identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:ID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
					Toutefois, tous les identifiants sont spécifiques à un contexte et lorsqu'il y a échange de données entre des systèmes, il est important de les différencier en utilisant un schéma d'identification différent.						
BT-29-0	4	0..n		Identifiant du schéma de l'identifiant global	GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID	Si le vendeur dispose d'un GlobalID, il peut l'utiliser avec la balise ci-dessous. Sinon, il utilise l'ID.			1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID
BT-29-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	En particulier les codes suivants peuvent être utilisés : • 0060 : DUNS • 0088 : GLN			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID
BT-27	4	1..1	Raison sociale du vendeur	Dénomination officielle complète sous laquelle le Vendeur est inscrit dans le registre national des personnes morales ou en tant qu'Assujetti, ou alors exerce ses activités en tant que personne ou groupe de personnes.			BR-6 : Une Facture doit comporter la Raison sociale du vendeur (BT-27).	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:Name
BT-30-00	4		(Identifiant d'enregistrement légal du vendeur)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-30	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du vendeur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Vendeur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur.		BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'Identifiant du Vendeur (BT-29), l'Identifiant d'enregistrement légal du vendeur (BT-30) et/ou l'Identifiant à la TVA du vendeur (BT-31) doivent être présents.	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID
BT-30-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du vendeur.	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"			1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID
BT-28	5	0..1	Appellation commerciale du vendeur	Nom sous lequel le Vendeur est connu, autre que la Raison sociale du vendeur (également appelée Dénomination commerciale).	Elle peut être utilisée si elle diffère de la Raison sociale du Vendeur.	CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères		Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:TradingBusinessName

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-5	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse du Vendeur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-8 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale du vendeur (BG-5).		0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress
BT-38	5	0..1	Code postal du vendeur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode
BT-35	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne
BT-36	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo
BT-162	5	0..1	Adresse du vendeur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-37	5	0..1	Localité du vendeur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Vendeur.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName
BT-39	5	0..1	Subdivision du pays du vendeur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName
BT-40	5	1..1	Code de pays du vendeur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-9 : L'Adresse postale du vendeur (BG-5) doit contenir un Code de pays du vendeur (BT-40).	Code	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID
BT-34-00	4		(Adresse électronique du vendeur)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication
BT-34	5	0..1	Adresse électronique du vendeur	Identifie l'adresse électronique du Vendeur à laquelle un document commercial peut être transmis.			BR-62 : L'Adresse électronique du vendeur (BT-34) doit avoir un Identifiant de schéma.	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URIID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-34-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma d'identification de l'adresse électronique du vendeur	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URIID /@schemeID
BT-31-00	4		(Identifiant à la TVA du vendeur)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration
BT-31	5	0..1	Identifiant à la TVA du vendeur	Identifiant à la TVA du Vendeur (également appelé Numéro d'identification à la TVA du vendeur).	Selon l'Article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à l'ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier l'État membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».		BR-CO-9 : L'Identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'Identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ». BR-CO-26 : Pour que l'acheteur identifie automatiquement un fournisseur, l'Identifiant du Vendeur (BT-29), l'Identifiant d'enregistrement léga	Identifiant	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-31-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement à la taxe du vendeur	Valeur = VA		Valeur = VA		0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemeID
BG-7	3	1..1	ACHETEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'Acheteur.					0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty
BT-46	4	0..n	Identifiant de l'acheteur	Identification de l'Acheteur.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant de l'acheteur attribué par le Vendeur préalablement échangé.			Identifiant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:ID
BT-46-0	4	0..n	Identifiant de l'acheteur Identifiant du schéma (GlobalID)		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID				1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID
BT-46-1	5	1..1	Attribut de l'Identifiant du schéma (si GlobalID)	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'acheteur	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-44	4	1..1	Raison sociale de l'acheteur	Nom complet de l'Acheteur.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 99 caractères	BR-7 : Une Facture doit comporter la Raison sociale de l'Acheteur (BT-44).	Texte	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:Name
BT-47-00	4		(Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization
BT-47	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie l'Acheteur comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.	CHORUSPRO : l'identifiant de l'acheteur est obligatoire et est toujours un N° de SIRET		Identifiant	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID
BT-47-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-8	4	1..1	ADRESSE POSTALE DE L'ACHETEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse postale de l'Acheteur.	Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-10 : Une Facture doit comporter l'Adresse postale de l'Acheteur (BG-8).		0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress
BT-53	5	0..1	Code postal de l'acheteur	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode
BT-50	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne
BT-51	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo
BT-163	5	0..1	Adresse de l'acheteur - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-52	5	0..1	Localité de l'acheteur	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de l'Acheteur.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName
BT-55	5	1..1	Code de pays de l'acheteur	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-11 : L'Adresse postale de l'Acheteur doit contenir un Code de pays de l'acheteur (BT-55).	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID
BT-54	5	0..1	Subdivision du pays de l'acheteur	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName
BT-49-00	4		(Adresse électronique de l'acheteur)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication
BT-49	5	0..1	Adresse électronique de l'acheteur	Identifie l'adresse électronique de l'Acheteur à laquelle il convient qu'un document commercial soit transmis.			BR-63 : L'Adresse électronique de l'acheteur (BT-49) doit avoir un Identifiant de schéma.	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URIID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI1 D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-49-1	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'adresse électronique de l'acheteur.	Le schéma d'identification doit être choisi dans une liste maintenue par le CEF (Connecting Europe Facility).				1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:URIUniversalCommunication /ram:URIID /@schemeID
BT-48-00	4		(Identifiant à la TVA de l'acheteur)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration
BT-48	5	0..1	Identifiant à la TVA de l'acheteur	Identifiant à la TVA de l'Acheteur (également appelé Numéro d'identification à la TVA de l'acheteur).	Selon l'Article 215 de la Directive 2006/112/CE du Conseil [2], le numéro individuel d'identification à la TVA comporte un préfixe conforme à l'ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier l'État membre par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	CHORUSPRO : S'il est renseigné, Chorus Pro n'intégrera pas l'identifiant de TVA de l'acheteur car c'est le n° de SIRET qui est utilisé pour identifier l'acheteur (BT-47)	BR-CO-9 : L'Identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'Identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID
BT-48-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de TVA de l'acheteur	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemeID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-11	3	0..1	REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Représentant fiscal du Vendeur.		Le bloc "représentant fiscal du vendeur" doit être renseigné si le vendeur dispose d'un représentant fiscal.			1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty
BT-62	4	1..1	Nom du représentant fiscal du vendeur	Nom complet de la partie représentant fiscalement le Vendeur.			BR-18 : Le Nom du représentant fiscal du vendeur (BT-62) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:Name
BG-12	4	1..1	ADRESSE POSTALE DU REPRÉSENTANT FISCAL	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse postale du Représentant fiscal.	Le nom et l'adresse du représentant fiscal du vendeur doit être fournie dans la facture, si le vendeur a un représentant fiscal qui est tenu de payer la TVA due. Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Le bloc adresse du représentant fiscal est obligatoire si le fournisseur a un représentant fiscal. Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.	BR-19 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit figurer dans la Facture, si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).		0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress
BT-67	5	0..1	Code postal du représentant fiscal	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode
BT-64	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Généralement, le nom et le numéro de la rue ou la boîte postale.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-65	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo
BT-164	5	0..1	Adresse du représentant fiscal - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree
BT-66	5	0..1	Localité du représentant fiscal	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse du Représentant fiscal.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName
BT-69	5	1..1	Code de pays du représentant fiscal	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-20 : L'Adresse postale du représentant fiscal du vendeur (BG-12) doit contenir le Code de pays du représentant fiscal (BT-69), si le Vendeur (BG-4) a un Représentant fiscal du vendeur (BG-11).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID
BT-68	5	0..1	Subdivision du pays du représentant fiscal	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-63-00	4		(Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration
BT-63	5	1..1	Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur	Identifiant à la TVA de la partie représentant fiscalement le Vendeur.	Numéro de TVA constitué du préfixe d'un code pays basé sur la norme ISO 3166-1.		BR-56 : Chaque Représentant fiscal du vendeur (BG-11) doit avoir un Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63). BR-CO-9 : L'Identifiant à la TVA du vendeur (BT-31), l'Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur (BT-63) et l'Identifiant à la TVA de l'acheteur (BT-48) doivent comporter un préfixe conforme au code ISO 3166-1 alpha-2 permettant d'identifier le pays par lequel il a été attribué. Néanmoins, la Grèce est autorisée à utiliser le préfixe « EL ».	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID
BT-63-0	6	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant TVA du représentant fiscal	Valeur = VA		Valeur = VA		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty /ram:SpecifiedTaxRegistration /ram:ID /@schemeID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI I D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-13-00	3		(Identifiant de bon de commande)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument
BT-13	4	0..1	Identifiant de bon de commande	Identifiant d'un bon de commande référencé, généré par l'Acheteur.		CHORUS PRO : pour le secteur public, il s'agit de "l'Engagement Juridique". Il est obligatoire pour certains acheteurs. Il convient de se référer à l'annuaire Chorus Pro pour identifier ces acheteurs.		Référence de Document	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:BuyerOrderReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID
BT-12-00	3		(Identifiant de contrat)						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument
BT-12	4	0..1	Identifiant de contrat	Identifiant d'un contrat.	L'identifiant du contrat devrait être unique pour une relation commerciale spécifique et pour une période de temps définie.	CHORUS PRO : il s'agit du numéro de Marché		Référence de Document	0..n	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeAgreement /ram:ContractReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID

7.3.3.2 BLOC SOUS BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADEDELIVERY »

Bloc d'identification des informations de livraison

- Référence et date de livraison

Le Bloc sous balise « ram:ApplicableHeaderTradeDelivery » contient les données ou blocs de données suivants :

- BT-71, BT-70 : identifiant et nom du lieu de livraison sous la balise « ram:ShipToTradeParty »

- BG-15 : BT-78, BT-75, BT-76, BT-165, BT-77, BT-80 : adresse du lieu de livraison (intégrant notamment le pays du lieu de livraison qui doit être mentionné en cas de livraison intra-communautaire, tel que décrit par la règle de gestion BR-IC-12), sous la balise « ram:ShipToTradeParty/ram:PostalTradeAddress »
- BT-72 : date de livraison, facultative (obligatoire si différente de la date de facture), sous la triple balise « ram:ActualDeliverySupplyChainEvent/ram:OccurrenceDateTime/udt:DateTimeString »
- BT-16 : référence de bon de livraison, donnée facultative sous la double balise « ram:DespatchAdviceReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID »

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-13-00	2		(INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON)	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery
BG-13	3	0..1	INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le lieu et la date auxquels les biens et services facturés sont livrés.					0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty
BT-71	4	0..1	Identifiant de l'établissement de livraison	Identifiant de l'établissement où les biens et services sont livrés.	Si aucun schéma d'identification n'est précisé, il devrait être connu de l'Acheteur et du Vendeur, par exemple un identifiant précédemment échangé, attribué par l'acheteur ou le vendeur.			Identifiant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:ID
BT-71-0	4	0..1			GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID				0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-71-1	5	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant de l'établissement de livraison	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID
BT-70	4	0..1	Nom de l'intervenant à livrer	Nom de la partie à laquelle les biens et services sont livrés.	Doit être utilisé si l'intervenant à livrer est différent de l'acheteur.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:Name
BG-15	4	0..1	ADRESSE DE LIVRAISON	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur l'adresse à laquelle les biens et services facturés ont été ou sont livrés.	Dans le cas de l'enlèvement, l'adresse du lieu de livraison est l'adresse d'enlèvement. Les éléments pertinents de l'adresse doivent être remplis pour se conformer aux exigences légales.	Comme toute adresse, les champs nécessaires pour définir l'adresse doivent figurer. Le code pays est obligatoire.			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress
BT-78	5	0..1	Code postal de livraison	Identifiant d'un groupe adressable de propriétés, conforme au service postal concerné.	Exemple : code postal ou numéro postal d'acheminement.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:PostcodeCode
BT-75	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 1	Ligne principale d'une adresse.	Il s'agit généralement des nom et numéro de la rue ou de la boîte postale.			Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineOne

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-76	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 2	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineTwo
BT-165	5	0..1	Adresse de livraison - Ligne 3	Ligne supplémentaire d'une adresse, qui peut être utilisée pour donner des précisions et compléter la ligne principale.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:LineThree
BT-77	5	0..1	Localité de livraison	Nom usuel de la commune, ville ou village, dans laquelle se trouve l'adresse de livraison.				Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CityName
BT-80	5	1..1	Code du pays de livraison	Code d'identification du pays.	Les listes de pays valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 3166-1 « Codes pour la représentation des noms de pays et de leurs subdivisions ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-2.		BR-57 : Chaque Adresse de livraison (BG-15) doit contenir un Code du pays de livraison (BT-80).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountryID
BT-79	5	0..1	Subdivision du pays de livraison	Subdivision d'un pays.	Exemple : région, comté, état, province, etc.			Texte	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ShipToTradeParty /ram:PostalTradeAddress /ram:CountrySubDivisionName

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CI D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-72-00	3		<i>((Date effective de livraison))</i>						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent
BT-72-01	4		<i>(Date effective de livraison)</i>						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime
BT-72	5	0..1	Date effective de livraison	Date à laquelle la livraison est effectuée.				Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString
BT-72-0	6	1..1	Date format		Value = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:ActualDeliverySupplyChainEvent /ram:OccurrenceDateTime /udt:DateTimeString /@format
BT-16-00	3		<i>(Identifiant d'avis d'expédition)</i>						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument
BT-16	4	0..1	Identifiant d'avis d'expédition	Identifiant d'un avis d'expédition référencé.		CHORUS PRO : non utilisé		Référence de Document	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeDelivery /ram:DespatchAdviceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID

7.3.3.3 BLOC REGROUPANT LES DONNEES DE LA FACTURE SOUS LA BALISE « RAM:APPLICABLEHEADERTRADESETTLEMENT »

Le bloc regroupant les données de la facture sous la balise « ram:ApplicableHeaderTradeSettlement », est composé des blocs suivants :

Bloc d'identification des termes de l'accord de transaction

- Devises, références aux factures associées, référence comptable de l'acheteur
- Montants totaux de la transaction, y compris remises et charges de pied
- Détail TVA de pied et informations de paiement (y compris le bénéficiaire)

- BT-90 : numéro ICS du bénéficiaire du paiement, en cas de prélèvement SEPA (Direct Debit), en vue de notifier le prélèvement à l'acheteur, sous la balise « /ram:CreditorReferenceID », donnée facultative fortement recommandée en cas de prélèvement
- BT-83 : référence « EndtEnd » ou « Remittance information », donnée facultative permettant de réconcilier le paiement pour le fournisseur, sous la balise « /ram:PaymentReference »
- BT-5 : devise de la facture, donnée obligatoire, sous la balise « ram:InvoiceCurrencyCode »
- BG-10 : bloc de données sur le bénéficiaire du paiement (s'il est différent du fournisseur), facultatif sauf s'il y a un bénéficiaire différent du fournisseur (par exemple un factor), sous la balise « ram:PayeeTradeParty »
- BG-16 : bloc de donnée de paiement, bloc facultatif sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans », contenant :
 - ✓ BT-81 : code de moyen de paiement souhaité, donnée obligatoire du bloc, sous la balise « ram:TypeCode »
 - ✓ BT-91 : numéro de compte à débiter en cas de Direct Debit, donnée facultative, sous la double balise « /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount » et « /ram:IBANID »
- BG-17 : bloc de données relatif à des informations pour paiement par virement, facultatif et répétable (dans le cas où le fournisseur dispose de plusieurs comptes où recevoir des virements, sous la balise « ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount », qui contient BT-84 (IBAN), sous la balise « /ram:IBANID »
- BG-23 : bloc de détail de TVA, obligatoire sauf si la facture est hors champ de TVA, répétable (autant de fois qu'il y a de code TVA dans la facture), sous la balise « ram:ApplicableTradeTax ». Les règles de gestion sur la codification de la TVA sont détaillées au chapitre 6.4.3 de la norme sémantique. Il est prévu 9 types de situations (codifiées sous la balise « CategoryCode ») :
 - ✓ TVA applicable sur un taux non nul : « S »
 - ✓ TVA applicable sur taux de TVA égal à 0 : « Z »
 - ✓ TVA non appliquée, mais payée par le client (donc pas de TVA sur la facture) en cas de livraison intracommunautaire B2B : « K »
 - ✓ TVA non appliquée, mais payée par le client (donc pas de TVA sur la facture) en cas d'autoliquidation de TVA : « AE »

- ✓ TVA non applicable (exempté) : « E »
- ✓ TVA non appliquée en cas d'export en dehors de la Communauté Européenne : « G »
- ✓ Hors champs de TVA : « O »
- ✓ TVA pour des ventes relevant des territoires des Iles Canaries : « L »
- ✓ TVA pour des ventes relevant des territoires des Iles Ceuta et Melilla : « M »
- BG-14 : bloc de période de facturation, qui doit être utilisée en cas de livraison intra-communautaire dans laquelle il n'y a pas de date de livraison (règle de gestion BR-IC-11), composée des données BT-73 et BT-74, sous la balise « ram:BillingSpecifiedPeriod ».
- BG-20 : bloc de remise de pied (au niveau de la facture et non des lignes), facultatif et répétable dans le cas de multiples remises, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « false » :

```
<ram:ChargeIndicator>  
  <udt:Indicator>>false</udt:Indicator>  
</ram:ChargeIndicator>
```
- BG-21 : bloc de charge de pied (au niveau de la facture et non des lignes), facultatif et répétable dans le cas de multiples charges, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « true » :

```
<ram:ChargeIndicator>  
  <udt:Indicator>>true</udt:Indicator>  
</ram:ChargeIndicator>
```
- Un bloc de données sous la balise « /ram:SpecifiedTradePaymentTerms », contenant :
 - ✓ BT-9 : date d'échéance, donnée facultative, sous la balise « /ram:DueDateDateTime »
 - ✓ BT-89 : référence unique de mandat en cas de prélèvement (Direct Debit)
- BG-22 : groupe des montants totaux de la facture, bloc obligatoire, sous la balise « ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation » :
 - ✓ BT-106 : somme des montant nets HT des lignes de facture (après remise(s) ou charge(s) de ligne), donnée obligatoire, sous la balise « ram:LineTotalAmount »
 - ✓ BT-107 : somme des remises de pied (niveau document), donnée facultative, obligatoire uniquement s'il y a des remises de pied, sous la balise « ram:AllowanceTotalAmount »

- ✓ BT-108 : somme des charges de pied (niveau document), donnée facultative, obligatoire uniquement s'il y a des charges de pied, sous la balise « ram:ChargeTotalAmount »
- ✓ BT-109 : montant HT, somme des données BT-106 à BT-109, donnée obligatoire sous la balise « ram:TaxBasisTotalAmount »
- ✓ BT-110 : montant de la TVA, donnée obligatoire sauf si la facture est hors champ de TVA, sous la balise « ram:TaxTotalAmount », complété de l'attribut de la devise de comptabilisation de la TVA (la même que la devise de la facture) « @currencyID »
- ✓ BT-112 : montant TTC, donnée obligatoire, sous la balise « ram:GrandTotalAmount »
- ✓ BT-113 : acompte, donnée obligatoire en cas d'acompte, sous la balise « /ram:TotalPrepaidAmount »
- ✓ BT-114 : montant pour arrondi, donnée facultative sauf en cas d'arrondi du montant à payer (à ajouter au montant de la facture), sous la balise « ram:RoundingAmount »
- ✓ BT-115 : montant net à payer, donnée obligatoire, égale à $BT-112 - BT-113 + BT-114$, sous la balise « ram:DuePayableAmount »
- BG-3 : Bloc relatif à la (aux) facture(s) associée(s), répétable si plusieurs factures doivent être référencées, facultatif, mais obligatoire en cas d'avoir. Dans ce cas, il s'agit de référencer le(s) numéro(s) de facture(s) à laquelle (auxquelles) l'avoir se réfère. Ce bloc est constitué d'une référence de document (BT-25 : le numéro de la facture initiale), obligatoire, et de la date de la facture initiale (BT-26), facultative. Ce bloc est présent sous la balise « ram:InvoiceReferencedDocument ».
- BT-19 : Référence comptable fournie par l'acheteur, donnée facultative, sous la double balise « ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount/ram:ID »

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-19	2	0..1	PRELEVEMENT	Groupe de termes métiers spécifiant un prélèvement.	Ce groupe peut être utilisé pour préciser dans la facture que le paiement sera effectué par le biais d'un SEPA ou d'un autre prélèvement initié par le Vendeur, conformément aux règles du SEPA ou d'un autre système de prélèvement.	CHORUS PRO : non utilisé			1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement
BT-90	3	0..1	Identifiant bancaire du créancier	Identifiant de référence bancaire unique du Bénéficiaire ou du Vendeur, attribué par la banque du Bénéficiaire ou du Vendeur.	Élément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit de l'ICS pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:CreditorReferenceID
BT-83	3	0..1	Référence de paiement	Valeur textuelle utilisée pour établir un lien entre le paiement et la Facture, émise par le Vendeur.	La référence aide le Vendeur à attribuer un paiement entrant au processus de paiement concerné. Lorsqu'une référence de paiement (par exemple, un numéro d'opération) est spécifiée, il convient que le système destinataire indique cette référence lors du paiement. Dans une opération bancaire, cette référence est rappelée au Vendeur dans la zone « note de remise ».			Texte	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PaymentReference
BT-5	3	1..1	Code de devise de facturation	Devise dans laquelle tous les montants de la Facture sont exprimés, à l'exception du montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation.	Une seule devise doit être utilisée dans la Facture, sauf pour le montant total de la TVA dans la devise de comptabilisation.	CHORUS PRO : les factures et avoirs pour Chorus Pro sont mono-devises uniquement	BR-5 : Une Facture doit avoir un Code de devise de la facture (BT-5).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceCurrencyCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
					La devise peut être spécifiée pour chaque montant ou au niveau du document, en fonction de la syntaxe utilisée. Les listes de devises valides sont enregistrées auprès de l'Agence de maintenance de la norme ISO 4217 « Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds ». Il est recommandé d'utiliser la représentation alpha-3.						
BG-10	3	0..1	BÉNÉFICIAIRE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le Bénéficiaire, c'est-à-dire le rôle qui reçoit le paiement.	Le rôle du bénéficiaire peut être rempli par une autre partie que le vendeur, par ex. un service d'affacturage.	Ce groupe permet notamment d'identifier les factures devant être payées à un encaisseur tiers dans les cas d'affacturage. CHORUS PRO : En cas d'affacturage par subrogation, il convient de renseigner les mentions légales associées à la subrogation dans l'image PDF de la facture. Dans ce cas, l'identifiant bancaire renseigné dans la facture est celui du factor.			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty
BT-60	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire	Identification du Bénéficiaire.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple un identifiant attribué par l'acheteur ou le vendeur précédemment échangé: Nom			Identifiant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:ID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-60-0	4	0..1	Identifiant du bénéficiaire		GlobalID, si un identifiant global existe et peut être déterminé dans le @schemeID, sinon utiliser ID				0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID
BT-60-1	5	1..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.				1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:GlobalID /@schemeID
BT-59	4	1..1	Nom du bénéficiaire	Nom du Bénéficiaire.	Doit être utilisé lorsque le Bénéficiaire est différent du Vendeur. Le nom du bénéficiaire peut cependant être identique au nom du vendeur.	Si le boc "Bénéficiaire" est présent, le nom du bénéficiaire est obligatoire	BR-17 : Le Nom du bénéficiaire (BT-59) doit figurer dans la Facture, si le Bénéficiaire (BG-10) est différent du Vendeur (BG-4).	Texte	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:Name
BT-61-00	4		<i>(Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire)</i>						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization
BT-61	5	0..1	Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	Identifiant délivré par un organisme d'enregistrement officiel, qui identifie le Bénéficiaire comme une entité juridique ou une personne morale.	Si aucun schéma n'est spécifié, il doit être connu de l'acheteur et du vendeur, par exemple l'identifiant qui est exclusivement utilisé dans l'environnement juridique applicable.			Identifiant	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-61-1	6	0..1	Identifiant du schéma	Identifiant du schéma de l'identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire	S'il est utilisé, l'identifiant du schéma doit être choisi parmi les entrées de liste publiée par l'agence de maintenance ISO 6523.	Pour un SIREN ou un SIRET, la valeur de ce champ est "0002"			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:PayeeTradeParty /ram:SpecifiedLegalOrganization /ram:ID /@schemeID
BG-16	3	0..1	INSTRUCTIONS DE PAIEMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le paiement.					0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans
BT-81	4	1..1	Code de type de moyen de paiement	Code indiquant le mode selon lequel un paiement doit être ou a été effectué.	Les entrées suivantes de la liste de codes UNTDID 4461 [6] peuvent être utilisées: - Instructions permanentes - Virement SEPA - Prélèvement SEPA - Virement local - Virement international hors-SEPA - Prélèvement local - Chèque - Espèces - Transfert de compte sur les livres du même fournisseur de services de paiement - Pas de paiement (ajouter à la balance) - Carte de paiement	En particulier, les codes suivants peuvent être utilisés: ZZZ : moyen défini préalablement entre les parties 10 : Espèces 20 : Chèque 30 : Virement (inclut Virement SEPA pour CHORUSPRO) 42 : Paiement sur compte bancaire 48 : Paiement par carte bancaire 49 : prélèvement (inclut Prélèvement SEPA pour CHORUSPRO) 57 : Moyen de paiement déjà défini entre les parties 58 : Virement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 30) 59 : Prélèvement SEPA (non utilisé pour CHORUSPRO : code 49) 97 : Report	BR-49 : Une Instruction de paiement (BG-16) doit spécifier le Code de type de moyen de paiement (BT-81).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:TypeCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-91-00	4		(Identifiant du compte débité)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount
BT-91	5	0..1	Identifiant du compte débité	Compte à débiter par prélèvement.				Identifiant	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount /ram:IBANID
BG-17	4	0..n	VIREMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur le paiement par virement.					0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount
BT-84	5	1..1	Identifiant de compte bancaire	Identifiant unique du compte bancaire, domicilié dans un établissement financier, sur lequel il convient que soit effectué le paiement.	Exemple : IBAN ou numéro de compte national.		Utiliser IBAN si applicable et ProprietaryID sinon BR-50 : Un Identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être mentionné si les informations de Virement (BG-16) sont fournies dans la Facture. BR-61 : Si le Code de type de moyen de paiement (BT-81) est un virement SEPA, un virement local ou un virement international non SEPA, l'Identifiant de compte de paiement (BT-84) doit être présent.	Identifiant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount /ram:IBANID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-84-0	5	1..1			Utiliser IBANID quand cela est approprié, sinon utiliser ProprietaryID				0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans /ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount /ram:ProprietaryID
BG-23	3	1..n	VENTILATION DE LA TVA	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la répartition de la TVA par types.			BR-CO-18 : Une Facture doit au moins avoir un groupe de Ventilation de la TVA (BG-23).		1..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax
BT-117	4	1..1	Montant de la taxe pour le type de TVA	Montant total de la TVA pour un type donné de TVA.	S'obtient en multipliant la Base d'imposition du type de TVA par le Taux de type de TVA du type correspondant.		BR-46 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117). BR-CO-17 : Montant de la TVA pour chaque type de TVA (BT-117) = Base d'imposition du type de TVA (BT-116) x (Taux de type de TVA (BT-119) / 100), arrondi à deux décimales.	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CalculatedAmount
BT-118-0	4	1..1	Code de type de TVA		Valeur = VAT		Valeur = VAT		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TypeCode
BT-120	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA	Énoncé expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Articles 226 items 11 to 15 Directive 2006/112/EN	CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères		Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:ExemptionReason

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-116	4	1..1	Base d'imposition du type de TVA	Somme de tous les montants imposables assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).	Somme du montant net des lignes de facture, moins les remises plus les charges ou frais au niveau du document qui sont assujettis à un code et à un taux de type de TVA spécifiques (si le Taux de type de TVA est applicable).		BR-45 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir une Base d'imposition du type de TVA (BT-116).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:BasisAmount
BT-118	4	1..1	Code de type de TVA	Identification codée d'un type de TVA.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées: - Liable for VAT in a standard way - Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). - Exempt from VAT/IGIC/IPSI. - Reverse charge VAT/IGIC/IPSI rules apply. - VAT/IGIC/IPSI not levied due to Intra-community supply rules. - VAT/IGIC/IPSI not levied due to export outside of the EU. - Sale is not subject to VAT/IGIC/IPSI. - Liable for IGIC (Canary) tax - Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : • S = Taux de TVA standard • Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) • E = Exempté de TVA • AE = Autoliquidation de TVA • K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire • G = Exempté de TVA pour Export hors UE • O = Hors du périmètre d'application de la TVA • L = Iles Canaries • M = Ceuta et Melilla	BR-47 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit être définie par un Code de type de TVA (BT-118).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode
BT-121	4	0..1	Motif d'exonération de la TVA en code	Code expliquant pourquoi un montant est exonéré de TVA.	Liste de codes issue et maintenue par le CEF			Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:ExemptionReasonCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-8	4	0..1	Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code	Code spécifiant la date à laquelle la TVA devient imputable pour le Vendeur et pour l'Acheteur	Le code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTDID 2005 [6]: • Date de la facture • Date de livraison • Date de paiement La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code est utilisé lorsque la date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée n'est pas connue au moment de l'envoi de la facture. L'utilisation du BT-8 est donc exclusive de celle du BT-7 et inversement.	Ce code ne peut être présent si la date d'exigibilité est fournie directement dans l'élément "Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée" (BT-7). Ce code doit être choisi parmi les valeurs suivantes issues de l'UNTDID 2475 (au lieu de UNTDID 2005 [6]): • 5 : Date de la facture (TVA sur DEBITS) • 29 : Date de livraison (TVA sur DEBITS) • 72 : Date de paiement (TVA sur ENCAISSEMENTS)	BR-CO-3 : La date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-7) et le Code de date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée (BT-8) sont mutuellement exclusifs.	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:DueDateTypeCode
BT-119	4	0..1	Taux de type de TVA	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable au type de TVA correspondant.	Le Code de type de TVA et le Taux de type de TVA doivent être cohérents.	La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)	BR-48 : Chaque Ventilation de la TVA (BG-23) doit avoir un Taux de type de TVA (BT-119), sauf si la Facture n'est pas soumise à la TVA.	Pourcentage	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent
BG-14	3	0..1	PÉRIODE DE FACTURATION	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur la période de facturation.	Utilisée pour indiquer le moment où la période couverte par la Facture commence et le moment où elle se termine.				0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod
BT-73-00	4		(Date de début de période de facturation)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartDateTime

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-73	5	0..1	Date de début de période de facturation	Date à laquelle commence la période de facturation.	Cette date correspond au premier jour de la période.	Cette date doit être inférieure ou égale à la date de fin de période (BT-74), si elle existe	BR-CO-19 : Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartDateTime /udt:DateTimeString
BT-73-0	6	1..1			Valeur = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:StartDateTime /udt:DateTimeString /@format
BT-74-00	4		(Date de fin de période de facturation)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDateTime
BT-74	5	0..1	Date de fin de période de facturation	Date à laquelle se termine la période de facturation.	Cette date correspond au dernier jour de la période.	Cette date doit être supérieure ou égale à la date de début de période (BT-73), si elle existe	BR-29 : Si la Date de début de période de facturation (BT-73) et la Date de fin de période de facturation (BT-74) sont données alors la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être postérieure ou égale à la Date de début de période de facturation (BT-73). BR-CO-19 : Si la Période de facturation (BG-14) est utilisée, la Date de début de période de facturation (BT-73) et/ou la Date de fin de période de facturation (BT-74) doit être remplie.	Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDateTime /udt:DateTimeString

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-74-0	6	1..1			Valeur = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:BillingSpecifiedPeriod /ram:EndDateTime /udt:DateTimeString /@format
BG-20	3	0..n	REMISES AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les remises applicables à la Facture dans son ensemble.	Les déductions telles que la taxe retenue à la source peuvent donc être spécifiés dans ce groupe.		ChargeIndicator=false		0..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge
BG-20-0	4	1..1	Indicateur de charge ou de remise						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator
BG-20-1	5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge ou de remise		Valeur = false		Valeur = false		1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator
BT-94	4	0..1	Pourcentage de remise au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette de la remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-93	4	0..1	Assiette de la remise au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de remise au niveau du document pour calculer le Montant de la remise au niveau du document.				Montant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount
BT-92	4	1..1	Montant de la remise au niveau du document	Montant d'une remise de pied, hors TVA.			BR-31 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Montant de la remise au niveau du document (BT-92).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount
BT-98	4	0..1	Code de motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Le Code de motif de la remise au niveau du document et le Motif de la remise au niveau du document doivent indiquer le même motif de remise.		BR-33 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98). BR-CO-5 : Le Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98) et le Motif de la remise au niveau du document (BT-97) doivent indiquer le même type de remise. BR-CO-21 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) et/ou à un Co	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-97	4	0..1	Motif de la remise au niveau du document	Motif de la remise au niveau du document, exprimé sous forme de texte.			BR-33 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) ou à un Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98). BR-CO-5 : Le Code de motif de la remise au niveau du document (BT-98) et le Motif de la remise au niveau du document (BT-97) doivent indiquer le même type de remise. BR-CO-21 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Motif de la remise au niveau du document (BT-97) et/ou à un Co	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason
BT-95-00	4	1..1	(Code de type de TVA de la remise au niveau du document)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax
BT-95-0	5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document		Valeur = VAT		Valeur = VAT		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:TypeCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-95	5	1..1	Code de type de TVA de la remise au niveau du document	Identification codée du type de TVA applicable à la remise au niveau du document.	<p>Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Liable for VAT in a standard way • Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). • Exempt from VAT/IGIC/IPSI. • Reverse charge VAT/IGIC/IPSI rules apply. • VAT/IGIC/IPSI not levied due to Intra-community supply rules. • VAT/IGIC/IPSI not levied due to export outside of the EU. • Sale is not subject to VAT/IGIC/IPSI. • Liable for IGIC (Canary) tax • Liable for IPSI (Ceuta/Melilla) tax 	<p>Les codes de catégorie de TVA sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • S = Taux de TVA standard • Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) • E = Exempté de TVA • AE = Autoliquidation de TVA • K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire • G = Exempté de TVA pour Export hors UE • O = Hors du périmètre d'application de la TVA • L = Iles Canaries • M = Ceuta et Mellila 	BR-32 : Chaque Remise au niveau du document (BG-20) doit être associée à un Code de type de TVA de la remise au niveau du document (BT-95).	Code	1..1	0..1	<p>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:CategoryCode</p>
BT-96	5	0..1	Taux de TVA de la remise au niveau du document	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable à la remise au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	0..1	<p>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent</p>

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-21	3	0..n	CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les charges et frais et les taxes autres que la TVA applicables à la Facture dans son ensemble.			ChargeIndicator=true		0..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge
BG-21-0	4	1..1	Indicateur de charge ou de remise						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator
BG-21-1	5	1..1	Valeur de l'indicateur de charge ou de remise		Valeur = true		Valeur = true		1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator
BT-101	4	0..1	Pourcentage de charges ou frais au niveau du document	Pourcentage pouvant être utilisé conjointement avec l'Assiette des charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CalculationPercent
BT-100	4	0..1	Assiette des charges ou frais au niveau du document	Montant de base pouvant être utilisé conjointement avec le Pourcentage de charges ou frais au niveau du document pour calculer le Montant des charges ou frais au niveau du document.				Montant	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:BasisAmount

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-99	4	1..1	Montant des charges ou frais au niveau du document	Montant de charges et frais, hors TVA.			BR-36 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Montant des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount
BT-105	4	0..1	Code de motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de code.	Utiliser les entrées de la liste de codes UNTDID 7161 [6]. Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document et le Motif des charges ou frais au niveau du document doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : <ul style="list-style-type: none"> ● AA = Remise pour publicité ● ABL = Supplément emballage ● ADR = Autres services ● ADT = Enlèvement ● FC = Frais de transport ● FI = Frais financiers ● LA = Etiquetage 	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105) et le Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) doivent indiquer le même type de charges ou frais. BR-CO-22 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à u	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode
BT-104	4	0..1	Motif des charges ou frais au niveau du document	Motif des charges ou frais au niveau du document, exprimé sous forme de texte.		CHORUS PRO : ce champ est limité à 1024 caractères	BR-38 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105).	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
							BR-CO-22 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Motif des charges ou frais au niveau du document (BT-104) et/ou à un Code de motif des charges ou frais au niveau du document (BT-105). BR-CO-6 : Le Code de motif des charges ou frais au niveau				
BT-102-00	4	1..1	(Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document)						1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax
BT-102-0	5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document		Valeur = VAT		Valeur = VAT		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:TypeCode
BT-102	5	1..1	Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document	Identification codée du type de TVA applicable aux charges ou frais au niveau du document.	Les entrées suivantes de l'UNTDID 5305 [6] sont utilisées : <ul style="list-style-type: none"> • Liable for VAT in a standard way • Liable for VAT with a percentage rate of 0 (zero). • Exempt from VAT/IGIC/IPSI. • Reverse charge VAT/IGIC/IPSI rules apply. 	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • S = Taux de TVA standard • Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) • E = Exempté de TVA • AE = Autoliquidation de TVA • K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire • G = Exempté de TVA pour Export hors UE 	BR-37 : Chaque Charge ou frais au niveau du document (BG-21) doit être associée à un Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document (BT-102).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:CategoryCode

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
					<ul style="list-style-type: none"> VAT/IGIC/IPSI not levied due to Intra-community supply rules. VAT/IGIC/IPSI not levied due to export outside of the EU. Sale is not subject to VAT/IGIC/IPSI. Liabe for IGIC (Canary) tax Liabe for IPSI (Ceuta/Melilla) tax 	<ul style="list-style-type: none"> O = Hors du périmètre d'application de la TVA L = Iles Canaries M = Ceuta et Mellila 					
BT-103	5	0..1	Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document	Taux de TVA, exprimé sous forme de pourcentage, applicable aux charges ou frais au niveau du document.		La valeur à inscrire est celle du pourcentage. Par exemple, pour 20%, il faut renseigner 20 (et non 0.2)		Pourcentage	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:CategoryTradeTax /ram:RateApplicablePercent
BT-20-00	3		(Conditions de paiement)						0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms
BT-9-00	4		(Date d'échéance)						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-9	5	0..1	Date d'échéance	Date à laquelle le paiement est dû.	La date d'échéance correspond à la date à laquelle le paiement net est dû. Pour les paiements partiels, il s'agit de la première date d'échéance nette. La description correspondant à des conditions de paiement plus complexes est indiquée dans le BT-20.		BR-CO-25 : Si le Montant à payer (BT-115) est positif, la Date d'échéance (BT-9) ou les Conditions de paiement (BT-20) doivent être présentes.	Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString
BT-9-0	6	1..1	Format		Valeur = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DueDateDateTime /udt:DateTimeString /@format
BT-89	4	0..1	Identifiant de référence de mandat	Identifiant unique attribué par le Bénéficiaire, utilisé comme référence pour le mandat de prélèvement automatique.	Élément d'information obligatoire en cas de prélèvement SEPA.	Il s'agit du RUM (Référence Unique de Mandat) pour les prélèvements SEPA		Identifiant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradePaymentTerms /ram:DirectDebitMandatID

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-22	3	1..1	TOTAUX DU DOCUMENT	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur les totaux monétaires de la Facture.		CHORUS PRO : Les Montants dans une facture est exprimé par un chiffre sur 19 positions. Il ne peuvent comporter plus de deux décimales. Le séparateur est « . »			1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation
BT-106	4	1..1	Somme du montant net des lignes de facture	Somme du montant net de toutes les lignes de la Facture.			BR-12 : Une Facture doit faire ressortir la Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106). BR-CO-10 : Somme des montants nets des lignes de facture (BT-106) = \sum des Montants nets de lignes de facture (BT-131).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:LineTotalAmount
BT-108	4	0..1	Somme des charges ou frais au niveau du document	Somme de toutes les charges ou frais au niveau du document de la Facture.	Les frais appliqués au niveau des lignes sont inclus dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-12 : Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108) = \sum des Montants des charges ou frais au niveau du document (BT-99).	Montant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:ChargeTotalAmount
BT-107	4	0..1	Somme des remises au niveau du document	Somme de toutes les remises au niveau du document de la Facture.	Les remises appliquées au niveau des lignes sont incluses dans le Montant net de ligne de facture utilisé dans la Somme du montant net des lignes de facture.		BR-CO-11 : Somme des remises au niveau du document (BT-107) = \sum des Montants de remises au niveau du document (BT-92).	Montant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:AllowanceTotalAmount
BT-109	4	1..1	Montant total de la facture hors TVA	Montant total de la Facture, sans la TVA.	Le Montant total de la facture hors TVA correspond à la Somme du montant net des lignes de facture, moins la Somme des remises au niveau du document, plus la Somme des charges ou frais au niveau du document.		BR-13 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture hors TVA (BT-109).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxBasisTotalAmount

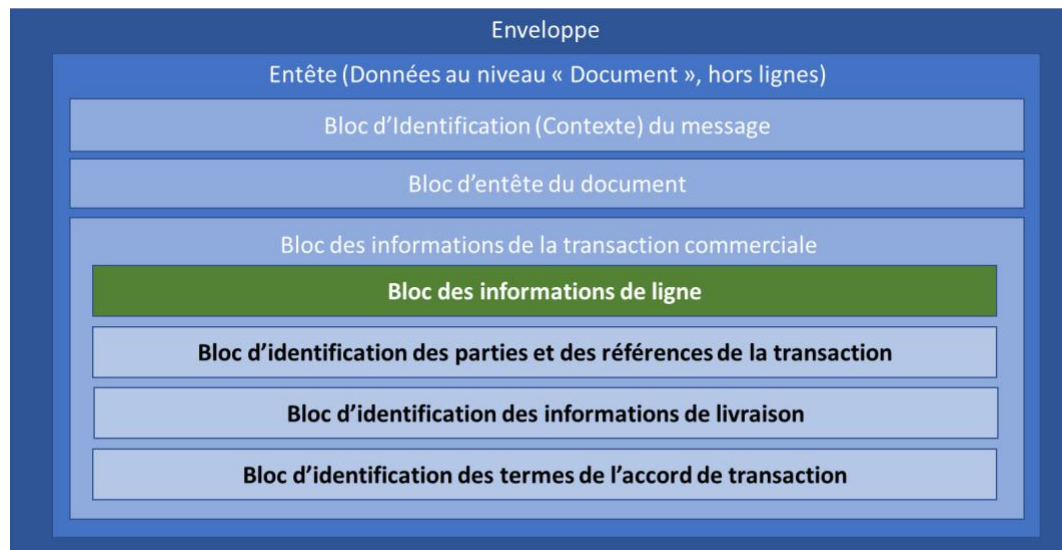
ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
							BR-CO-13 : Montant total de la facture hors TVA (BT-109) = \sum Montants nets des lignes de facture (BT-131) – Somme des remises au niveau du document (BT-107) + Somme des charges ou frais au niveau du document (BT-108).				
BT-110	4	0..1	Montant total de TVA	Montant total de la TVA de la Facture.	Le Montant total de la facture TVA comprise correspond à la somme de tous les montants de TVA des différents types de TVA.		BR-CO-14 : Montant total de TVA de la facture (BT-110) = \sum Montants de TVA pour chaque type de TVA (BT-117).	Montant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount
BT-110-0	5	1..1	Devise de la TVA				@currencyID est obligatoire pour distinguer entre Montant de la TVA et Montant de la TVA dans la devise de comptabilisation		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TaxTotalAmount /@currencyID
BT-112	4	1..1	Montant total de la facture avec TVA comprise	Montant total de la Facture, avec la TVA.	Le Montant total de la facture avec TVA comprise correspond au Montant total de la facture hors TVA auquel s'ajoute le Montant total de la facture TVA comprise. Le Montant total de la facture avec TVA comprise doit être supérieur ou égal à zéro.		BR-14 : Une Facture doit faire ressortir le Montant total de la facture TVA comprise (BT-112). BR-CO-15 : Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) = Montant total de la facture hors TVA (BT-109) + Montant total de TVA de la facture (BT-110).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:GrandTotalAmount

ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-113	4	0..1	Montant payé	Somme des montants qui ont été payés par anticipation.	Ce montant est soustrait du montant total de la facture avec la TVA pour calculer le montant dû pour le paiement.			Montant	0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:TotalPrepaidAmount
BT-115	4	1..1	Montant à payer	Encours dont le paiement est demandé.	Ce montant correspond au Montant total de la facture avec TVA comprise, moins le Montant payé qui a été payé par anticipation. Ce montant est égal à zéro si la Facture a été entièrement payée. Il est négatif si le Montant payé est supérieur au Montant total de la facture avec TVA comprise.		BR-15 : Une Facture doit faire ressortir le Montant à payer (BT-115). BR-CO-16 : Montant à payer (BT-115) = Montant total de la facture TVA comprise (BT-112) - Montant payé (BT-113) + Montant arrondi (BT-114).	Montant	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation /ram:DuePayableAmount
BG-3	3	0..n	RÉFÉRENCE À UNE FACTURE ANTÉRIEURE	Groupe de termes métiers fournissant des informations sur une Facture antérieure qui doit être rectifiée ou faire l'objet d'une facture d'avoir.	À utiliser dans les cas suivants : - la correction d'une facture précédente - la facture finale faisant référence à des factures partielles précédentes - la facture finale faisant référence à des factures de pré-paiement précédentes	Ce groupe est obligatoire en cas d'avoir pour référencer la ou les facture(s) auxquelles l'avoir se réfère, sauf si l'avoir se réfère à une période qui doit alors être renseignée dans le groupe BG-14.			0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument
BT-25	4	1..1	Numéro de facture antérieure	Identification d'une Facture précédemment envoyée par le Vendeur.			BR-55 : Chaque Référence à une facture antérieure (BG-3) doit comporter une Référence à une facture antérieure (BT-25).	Référence de Document	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:IssuerAssignedID

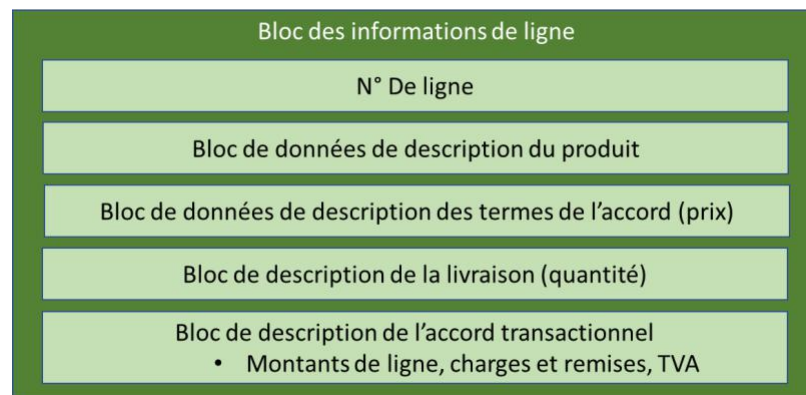
ID	Niveau	Cardinalité	Terme métier FR	Description FR	Note d'utilisation	Spécification d'usage (CIUS)	Règles métier	Semantic data type	XML Cardinalité	CIID16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-26-00	4		<i>(Date d'émission de facture antérieure)</i>						0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime
BT-26	5	0..1	Date d'émission de facture antérieure	Date à laquelle la Facture antérieure a été émise.	La Date d'émission de facture antérieure doit être fournie si l'identifiant de facture antérieure n'est pas unique.			Date	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString
BT-26-0	6	1..1	Format		Valeur = 102		Uniquement Valeur = 102		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:InvoiceReferencedDocument /ram:FormattedIssueDateTime /qdt:DateTimeString /@format
BT-19-00	3		<i>(Référence comptable de l'acheteur)</i>						0..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount
BT-19	4	0..1	Référence comptable de l'acheteur	Valeur textuelle spécifiant où imputer les données pertinentes dans les comptes comptables de l'Acheteur.		CHORUS PRO : non utilisé		Texte	1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:ApplicableHeaderTradeSettlement /ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount /ram:ID

7.4 Profil BASIC (BASIC)

Le profil Basique (Basic) est constitué du profil «BASIC WL » auquel s’ajoute un bloc correspondant aux données de lignes, obligatoire et répétable (autant que de lignes). **ATTENTION, ce bloc s’insère en premier dans le bloc des informations de la transaction commerciale.**



Ce bloc de ligne se situe sous la balise « ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem », et est composé de :



- BT-126 : numéro de ligne, donnée obligatoire, sous la double balise « /ram:AssociatedDocumentLineDocument/ram:LineID »
- BG-31 : groupe de données relatif au produit (bien ou au service) facturé, bloc obligatoire, sous la balise « ram:SpecifiedTradeProduct »
- BT-146 : prix unitaire net, donnée obligatoire, sous la triple balise « ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:NetPriceProductTradePrice/ram:ChargeAmount »
- BT-149: Quantité de base du prix de l'article pour le prix net, bloc optionnel, sous la balise "ram:SpecifiedLineTradeAgreement/ram:NetPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity"
- BT-129 : quantité facturée, donnée obligatoire, sous la double balise « ram:SpecifiedLineTradeDelivery/ram:BilledQuantity », complétée de :
 - ✓ BT-130 : unité de mesure par quantité facturée, donnée obligatoire, sous la triple balise :
ram:SpecifiedLineTradeDelivery/ram:BilledQuantity/@unitCode
- Groupe de données de description de l'accord transactionnel au niveau ligne, sous la balise « ram:SpecifiedLineTradeSettlement »
 - ✓ BG-30 : groupe de TVA de ligne, obligatoire, sous la balise « ram:ApplicableTradeTax », composé de
 - BT-151 : code de catégorie de TVA (S, Z, AE, K, E, G, O, L, M), donnée obligatoire, sous la balise « ram:TypeCode », complétée d'un qualifiant égal à « VAT » sous la balise « ram:CategoryCode »
 - BT-152 : taux de TVA applicable, donnée obligatoire, sous la balise « ram:RateApplicablePercent »
 - ✓ BG-27 : groupe de données de remise de ligne, facultative et répétable, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « false » :

```
<ram:ChargeIndicator>  
  <udt:Indicator>false</udt:Indicator>  
</ram:ChargeIndicator>
```
 - BT-136 : valeur nette HT de la remise (même taux de TVA que la ligne à laquelle elle se rattache. En cas de remise avec un autre taux de TVA, faire une ligne dédiée), sous la balise « ram:ActualAmount »
 - BT-140, BT-139 : respectivement code et valeur de raison de remise, l'un des deux est obligatoire en cas de remise de ligne (BR-CO-23), sous les balises « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:ReasonCode » et « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:Reason ». Le code doit être pris parmi les valeurs de UNTDID5189 listées dans les listes de codes.
- ✓ BG-28 : groupe de données de charge de ligne, facultative et répétable, sous la balise « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge », accompagnée de l'indicateur de type <ram:ChargeIndicator><udt:Indicator>, en valeur « true » :

```
<ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator>true</udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
```

- BT-141 : valeur nette HT de la charge (même taux de TVA que la ligne à laquelle elle se rattache. En cas de charge avec un autre taux de TVA, faire une ligne dédiée), sous la balise « ram:ActualAmount »
- BT-145, BT-144 : respectivement code et valeur de raison de charge, l'un des deux est obligatoire en cas de charge de ligne (BR-CO-23), sous les balises « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:ReasonCode » et « ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge/ram:Reason ». Le code doit être pris parmi les valeurs de UNTDID7161 listées dans les listes de codes.
- ✓ BT-131 : montant net HT de la ligne, donnée obligatoire, sous la double balise « ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation/ram:LineTotalAmount »

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-25-00	1		(INVOICE LINE)						1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction
BG-25	2	1..n	INVOICE LINE	A group of business terms providing information on individual Invoice lines.			BR-16: An Invoice shall have at least one Invoice line (BG-25).		1..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem
BT-126-00	3		(Invoice line identifier)						1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument
BT-126	4	1..1	Invoice line identifier	A unique identifier for the individual line within the Invoice.			BR-21: Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoice line identifier (BT-126).	Identifier	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:AssociatedDocumentLineDocument /ram:LineID

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-31	3	1..1	ITEM INFORMATION	A group of business terms providing information about the goods and services invoiced.					1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct
BT-157	4	0..1	Item standard identifier Scheme identifier	An item identifier based on a registered scheme. The identification scheme identifier of the Item standard identifier	The identification scheme shall be identified from the entries of the list published by the ISO/IEC 6523 maintenance agency.	CHORUSPRO: this field is limited to 40 characters	BR-64: The Item standard identifier (BT-157) shall have a Scheme identifier	Identifier	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID
BT-157-1	5	1..1	Scheme identifier	Identifiant du schéma de l'identifiant standard de l'article	If used, the identification scheme identifier shall be chosen from the entries of the list published by the ISO/IEC 6523 maintenance agency.				1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:GlobalID /@schemeID
BT-153	4	1..1	Item name	A name for an item.			BR-25: Each Invoice line (BG-25) shall contain the Item name (BT- 153).	Text	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedTradeProduct /ram:Name
BG-29	3	1..1	PRICE DETAILS	A group of business terms providing information about the price applied for the goods and services invoiced on the Invoice line.					1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement
BT-146-00	4		(Item net price)						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-146	5	1..1	Item net price	The price of an item, exclusive of VAT, after subtracting item price discount.	The Item net price has to be equal with the Item gross price less the Item price discount.	The Item net price MUST NOT be negative	BR-26: Each Invoice line (BG-25) shall contain the Item net price (BT-146). BR-27: The Item net price (BT-146) shall NOT be negative.	Unit price amount	1..1	1..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:ChargeAmount
BT-149	5	0..1	Item price base quantity	The number of item units to which the price applies.		Optionnel, si renseigné et si BT-148 est présente (profils EN16931 et EXTENDED), alors ce doit être la même valeur que BT-149-1		Quantity	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity
BT-150	6	0..1	Item price base quantity unit of measure code	The unit of measure that applies to the Item price base quantity.	The Item price base quantity unit of measure shall be the same as the Invoiced quantity unit of measure (BT-130).	In particular, the most common units of measurement are: • LTR = Liter (1 dm3) • MTQ = cubic meter • KGM = Kilogram • MTR = Meter • C62 = Unit • TNE = Tonne	Doit être la même valeur que BT-130 et BT-150-1 si elle existe	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeAgreement /ram:NetPriceProductTradePrice /ram:BasisQuantity /@unitCode
BT-129-00	3		<i>(Invoiced quantity)</i>						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery
BT-129	4	1..1	Invoiced quantity	The quantity of items (goods or services) that is charged in the Invoice line.		CHORUS PRO: Invoiced quantity is fulfilled on 10 digits maximum.	BR-22: Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoiced quantity (BT-129).	Quantity	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-130	5	1..1	Invoiced quantity unit of measure code	The unit of measure that applies to the invoiced quantity.	<p>The unit of measure shall be chosen from the lists in UN/ECE Recommendation N°. 20 "Codes for Units of Measure Used in International Trade" [7] and UN/ECE Recommendation N° 21 "Codes for Passengers, Types of Cargo, Packages and Packaging Materials (with Complementary Codes for Package Names)" [19] applying the method described in UN/ECE Rec N° 20 Intro 2.a). Note that in most cases it is not needed for Buyers and Sellers to implement these lists fully in their software. Sellers need only to support the units needed for their goods and services; Buyers only need to verify that the units used in the Invoice are equal to the units used in other documents (such as Contract, Catalogue, Order and Despatch advice).</p> <p>In particular, the most common units of measurement are:</p> <ul style="list-style-type: none"> • LTR = Liter (1 dm3) • MTQ = cubic meter • KGM = Kilogram • MTR = Meter • C62 = Unit • TNE = Tonne 		BR-23: An Invoice line (BG-25) shall have an Invoiced quantity unit of measure code (BT-130).	Code	1..1	0..1	<p>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeDelivery /ram:BilledQuantity /@unitCode</p>
BG-30-00	3		(LINE VAT INFORMATION)						1..1	1..1	<p>/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement</p>

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-30	4	1..1	LINE VAT INFORMATION	A group of business terms providing information about the VAT applicable for the goods and services invoiced on the Invoice line.					1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax
BT-151-0	5	1..1	VAT type code on line level		Value = VAT		Fixed value "VAT"		1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:TypeCode
BT-151	5	1..1	Invoiced item VAT category code	The VAT category code for the invoiced item.	The following entries of UNTDID 5305 [6] are used (further clarification between brackets): <ul style="list-style-type: none"> • Standard rate (Liable for VAT in a standard way) • Zero rated goods (Liable for VAT with a percentage rate of zero) • Exempt from tax (VAT/IGIC/IPSI) • VAT Reverse Charge (Reverse charge VAT/IGIC/IPSI rules apply) • VAT exempt for intra community supply of goods (VAT/IGIC/IPSI not levied due to Intra-community supply rules) 	Les codes de catégorie de TVA sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • S = Taux de TVA standard • Z = Taux de TVA égal à 0 (non applicable en France) • E = Exempté de TVA • AE = Autoliquidation de TVA • K = Autoliquidation pour cause de livraison intracommunautaire • G = Exempté de TVA pour Export hors UE • O = Hors du périmètre d'application de la TVA • L = Iles Canaries • M = Ceuta et Mellila 	BR-CO-4: Each Invoice line (BG-25) shall be categorized with an Invoiced item VAT category code (BT-151).	Code	1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:CategoryCode

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
					<ul style="list-style-type: none"> Free export item, tax not charged (VAT/IGIC/IPSI not levied due to export outside of the EU) Services outside scope of tax (Sale is not subject to VAT/IGIC/IPSI) Canary Islands General Indirect Tax (Liable for IGIC tax) Liable for IPSI (Ceuta/Melilla tax) 						
BT-152	5	0..1	Invoiced item VAT rate	The VAT rate, represented as percentage that applies to the invoiced item.		The value to enter is the percentage. For example, for 20%, it must be filled 20 (and not 0.2)		Percentage	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:ApplicableTradeTax /ram:RateApplicablePercent
BG-27	4	0..n	INVOICE LINE ALLOWANCES	A group of business terms providing information about allowances applicable to the individual Invoice line.		Invoice line allowances are subject to the same VAT rate as the line they relate to. If invoice line allowances are subject to a different VAT rate, they must be treated as standalone (negative) invoice lines	ChargeIndicator=false		0..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge
BG-27-0	5	1..1	Charges and Allowances line Indicator	Indicator indicating whether the following data is for a charge or an allowance.					1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-27-1	6	1..1	Allowances indicator value		Value = false		Value = false		1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator
BT-136	5	1..1	Invoice line allowance amount	The amount of an allowance, without VAT.			BR-41: Each Invoice line allowance (BG-27) shall have an Invoice line allowance amount (BT-136).	Amount	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount
BT-140	5	0..1	Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTDID5189. Le Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture et le Motif de la remise applicable à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de remise.		BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-139	5	0..1	Motif de la remise applicable à la ligne de facture	Motif de la remise applicable à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-42 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140). BR-CO-7 : Le Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140) et le Motif de la remise de ligne de facture (BT-139) doivent indiquer le même type de motif de remise. BR-CO-23 : Chaque Remise de ligne de facture (BG-27) doit être associée à un Motif de la remise de la ligne de facture (BT-139) et/ou à un Code de motif de la remise de ligne de facture (BT-140).	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason
BG-28	4	0..n	INVOICE LINE CHARGES	A group of business terms providing information about charges and taxes other than VAT applicable to the individual Invoice line.	All charges and taxes are assumed to be liable to the same VAT rate as the Invoice line.	Invoice line charges are subject to the same VAT rate as that of the line to which they relate. If invoice line charges are subject to a different VAT rate, they must be treated as stand-alone invoice lines.	ChargeIndicator=true		0..n	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge
BG-28-0	5	1..1	Charges and Allowances line Indicator						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BG-28-1	6	1..1	Charges indicator value		Value = true		Value = true		1..1	1..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ChargeIndicator /udt:Indicator
BT-141	5	1..1	Invoice line charge amount	The amount of a charge, without VAT.			BR-43: Each Invoice line charge (BG-28) shall have an Invoice line charge amount (BT-141).	Amount	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ActualAmount
BT-145	5	0..1	Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de code.	Voir liste de code UNTDID7161. Le Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture et le Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture doivent indiquer le même motif de frais.	En particulier, les codes et motifs suivants peuvent être utilisés : AA = Remise pour publicité ABL = Supplément emballage ADR = Autres services ADS = Commande d'une palette complète ADT = Enlèvement FC = Frais de transport FI = Frais financiers LA = Etiquetage	BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais.	Code	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:ReasonCode

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
							BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).				
BT-144	5	0..1	Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture	Motif des charges et frais applicables à la ligne de Facture, exprimé sous forme de texte.			BR-44 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145). BR-CO-8 : Le Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145) et le Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT144) doivent indiquer le même type de motif de charge ou frais. BR-CO-24 : Chaque Charge ou frais sur ligne de facture (BG-28) doit être associée à un Motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-144) et/ou à un Code de motif des charges ou frais applicables à la ligne de facture (BT-145).	Texte	0..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge /ram:Reason

ID	Level	Cardinality	Business Term	Description	Usage Note	CIUS (CORE INVOICE USAGE SPECIFICATION)	Business rule	Semantic data type	XML Cardinalité	CII D16B Cardinalité	Xpath XML UN/CEFACT16B-Norme
BT-131-00	4		(Montant net de ligne de facture)						1..1	0..1	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation
BT-131	5	1..1	Invoice line net amount	The total amount of the Invoice line.	The amount is “net” without VAT, i.e. inclusive of line level allowances and charges as well as other relevant taxes.		BR-24: Each Invoice line (BG-25) shall have an Invoice line net amount (BT-131).	Amount	1..1	0..n	/rsm:CrossIndustryInvoice /rsm:SupplyChainTradeTransaction /ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem /ram:SpecifiedLineTradeSettlement /ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation /ram:LineTotalAmount

7.5 Profil NORME EUROPEENNE : EN 16931 (Comfort)

Le profil CONFORT contient potentiellement toutes les données présentes dans la Norme Sémantique Européenne. Il est décrit pour ses règles de gestion dans la Norme Sémantique Européenne, et pour son implémentation dans la syntaxe UN/CEFACT XML D16B, dans la documentation html disponible du le site www.fnfe-mpe.org et dans une description XSD et excel aussi disponibles en ligne.

Une attention particulière peut être portée sur les points suivants :

- **Utilisation du même bloc de la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B** (AdditionalReferencedDocument correspondant à des Documents Justificatifs Additionnels) pour codifier 3 business term de la norme EN16931 au niveau document et 1 au niveau ligne :
 - ✓ BT-122 : Identifiant de document justificatif pour tout document additionnel à intégrer. Le typecode (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:TypeCode) doit prendre la valeur 916.
 - ✓ BT-17 : Identifiant d'appel d'offres ou de lot. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode égal à 50.
 - ✓ BT-18 : Identifiant d'objet facturé. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:TypeCode) égal à 130.
 - ✓ BT-128 : Identifiant de l'objet à la ligne. Dans ce cas, le même bloc est utilisé dans la syntaxe XML (ram:AdditionalReferencedDocument/ram:IssuerAssignedID), mais positionné au niveau de la ligne (ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem/ram:SpecifiedLineTradeSettlement) pour la valeur du champs, et elle doit être complétée d'un typecode (/ram:TypeCode) égal à 130.
- **Gestion de la Quantité de base du prix de l'article (BT-149) au niveau de la ligne.** Cette valeur donne le nombre d'unités sur laquelle le prix s'applique (par exemple si la valeur est 3, ceci signifie que le prix unitaire est pour 3 boites). Dans la syntaxe XML UNCEFACT CII D16B, cette valeur est présente en complément du prix brut (BT-148) et du prix net (BT-146). Dans ce cas les 2 valeurs des champs suivants doivent être identiques et présentes en même temps (ou absentes en même temps), ainsi que leur complément respectifs BT-150 (Unité de mesure de la quantité de base du prix de l'article) :
 - ✓ BT-149 (ram:NetPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity), avec BT-150 (/@unitCode) obligatoire et identique à BT-150-1 ET BT-130 (unité de mesure de la quantité facturée).
 - ✓ BT-149-1 (/ram:GrossPriceProductTradePrice/ram:BasisQuantity), avec BT-150-1 (/@unitCode) obligatoire et identique à BT-150 ET BT-130 (unité de mesure de la quantité facturée).

Pour mémoire, dans ce cas, le Montant net de ligne de facture (BT-131) est égal au prix net (BT-146) divisé par la quantité de base du prix de l'article (BT-149) multiplié par la quantité facturée (BT-129), arrondi à 2 chiffres, diminuée de la somme des remises de ligne et augmenté de la somme des charges de ligne. D'autre part, le prix net (BT-146) doit être égal au prix brut de l'article (BT-148) diminué de l'éventuel rabais (BT-147), codifié comme une charge sur le prix de l'article.

7.6 Profil EXTENDED

Le standard Factur-X intègre aussi un profil EXTENDED, qui repose toujours sur la syntaxe XML UN/CEFACT CII D16B, intégrant des données métier additionnelles et la possibilité de produire des factures multi-livraison. Il permet aussi de gérer certaines données additionnelles pour CHORUSPRO comme le « Valideur » (Invoicee). Ce profil est détaillé dans l'excel joint au présent document.

Annexes

Annexe 1

Spécifications détaillées de la syntaxe XML UN/CEFACT 16B implémentant la norme sémantique européenne et incluant les profils de Factur-X.

8 Annexe 1 – Spécifications détaillées profil EN 16931 et Norme Européenne

Cette documentation est disponible en ligne sur le site www.fnfe-mpe.org. Elle se compose :

- D'un fichier excel détaillant
 - ✓ l'ensemble des données par profils,
 - ✓ les spécifications d'usage
 - ✓ **les règles métier**
 - ✓ et un exemple de présentation de lisible référençant la plupart des données du modèle, indiquant à la fois le profil et le caractère obligatoire ou non (droit fiscal, commercial ou sous condition). Cet exemple comporte une version avec données de ligne très restreintes et une seconde page de présentation de toutes les données d'origine disponibles dans le modèle.
- De fichiers xsd par profils :
 - ✓ Pour les profils **EN 16931** et **BASIC** (avec les lignes), EN 16931 permettant aussi de valider BASIC.
 - ✓ Pour les profils sans ligne **BASIC WL** et **MINIMUM**
 - ✓ Pour le profil **EXTENDED**
 - ✓ Il est aussi possible d'utiliser l'xsd du D16B SCRDM CII (uncoupled) pour anticiper sur des extensions à venir. **C'est aussi une option recommandée pour implémenter en réception**. Ceci permet d'accepter tous les profils dans la vérification du schéma XML en réception, y compris des profils étendus, puis de restreindre sur les données extraites en fonction du profil déclaré par l'émetteur.
 - ✓ EN 16931 UNCEFACT XML CII D16B Schematron V1.2.1 disponible sur Github et qui valide les profils EN 16931 et BASIC
- D'un exemple de fichier xmp
- D'exemples de factures « Factur-x »

D'autre part, la Norme sémantique Européenne 16931 :2017 à laquelle cette documentation fait référence, et qui décrit et détaille l'ensemble des règles de gestion notamment pour le profil complet **EN 16931** est disponible sur le site de l'AFNOR à l'adresse : <https://www.boutique.afnor.org> (chercher en16931-1).

Elle peut aussi se trouver sur d'autres sites de normalisation européen comme <https://ilnas.services-publics.lu/ecnor/home.action> ou <https://www.evs.ee/shop> (chercher en16931-1).

Il en est de même pour tous les documents de la Norme Sémantique Européenne EN16931 tel que présenté en introduction au présent document.

Annexe 2 : Exemple

9 Annexe 2 – exemples

9.1 Exemple de factures sous Factur-x

Deux séries d'exemples de factures ont été préparés, construisant des Factur-x suivant les 4 profils pour une facture donnée :

- Factur-x, Jeux AdL
 - ✓ Facture « normale »
 - ✓ Facture DOM TOM
 - ✓ Facture UE (Intra-communautaire)
 - ✓ Avoir type 381 (montants positifs)
 - ✓ Avoir type 380 : facture « négative »
- Factur-x - Jeux Test CS, fait avec outil de génération excel :
 - ✓ Facture_F20200023 : facture contenant toutes les données du profil BASIC et un peu plus
 - ✓ Facture_F20200024 : facture avec exonération et TVA
 - ✓ Facture_F20200025 : facture simplifiée
 - ✓ Facture_F20200026 : facture intracommunautaire
 - ✓ Facture_F20200027 : facture à 10% de TVA avec acompte
 - ✓ Facture_F20200028 : avoir positif (381)
 - ✓ Facture_F20200029 : avoir sous forme de facture négative (380 et 751 pour les profils BASIC WL et MINIMUM car adressée à un client allemand)

9.2 Annexe 2 – Exemple de fichier de données factur-x.xml sous profil BASIC.

De façon à illustrer le profil Basic, ci-dessous un exemple de message contenant en commentaire (entre <!-- -->) à chaque ligne la donnée qui est reprise, sa cardinalité, la définition du terme métier et son type. Puis, en gras un exemple de valeur. Cet exemple contient tous les champs possibles alors que certains ne sont pas nécessaires ou opportuns. Il s'agit donc uniquement d'illustrer la complétude du message.

<rsm:CrossIndustryInvoice

```
xmlns:xsi=http://www.w3.org/2001/XMLSchema-instance
xmlns:qdt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:QualifiedDataType:100"
xmlns:udt="urn:un:unece:uncefact:data:standard:UnqualifiedDataType:100"
xmlns:rsm="urn:un:unece:uncefact:data:standard:CrossIndustryInvoice:100"
xmlns:ram="urn:un:unece:uncefact:data:standard:ReusableAggregateBusinessInformationEntity:100">
```

<rsm:ExchangedDocumentContext> <!--BLOC IDENTIFICATION DU MESSAGE -->

```
<ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter> <!-- BT-23, 0..1, Identifiant de type de processus métier, Texte -->
  <ram:ID> <!-- BT-23, 0..1, Identifiant de type de processus métier, Texte --> ID PROCESSUS </ram:ID>
</ram:BusinessProcessSpecifiedDocumentContextParameter>
<ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter> <!-- BT-24, 1..1, Identification de spécification, Identifiant -->
  <ram:ID> urn:cen.eu:en16931#compliant#factur-x.eu:1p0:basic </ram:ID>
</ram:GuidelineSpecifiedDocumentContextParameter>
```

</rsm:ExchangedDocumentContext>

<rsm:ExchangedDocument> <!--BLOC ENTETE DE MESSAGE -->

```
<ram:ID> <!-- BT-1, 1..1, Numéro de facture, Identifiant --> NUMFACT </ram:ID>
<ram:TypeCode> <!-- BT-3, 1..1, Type de facture en code, Code --> 380 </ram:TypeCode>
<ram:IssueDateTime> <!-- BT-2, 1..1, Date d'émission de la facture, Date -->
  <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-2, 1..1, Date d'émission de la facture, Date --> AAAAMMJJ </udt:DateTimeString>
</ram:IssueDateTime>
<ram:IncludedNote> <!-- BG-1, 0..n, NOTE DE FACTURE -->
```

```
<ram:Content> <!-- BT-22, 1..1, Note de facture, Texte --> NOTE FREE TEXTE </ram:Content>  
<ram:SubjectCode> <!-- BT-21, 0..1, Sujet de la note de facture en code, Texte --> CODE NOTE </ram:SubjectCode>  
</ram:IncludedNote>  
</rsm:ExchangedDocument>
```

<rsm:SupplyChainTradeTransaction> <!-- BLOC TRANSACTION COMMERCIALE -->

<ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem> <!-- BG-25, 1..n, LIGNE DE FACTURE -->

```
<ram:AssociatedDocumentLineDocument> <!-- BT-126, 1..1, Identifiant de ligne de facture, Identifiant -->  
  <ram:LineID> 1 </ram:LineID>  
</ram:AssociatedDocumentLineDocument>  
<ram:SpecifiedTradeProduct> <!-- BG-31, 1..1, INFORMATIONS SUR L'ARTICLE -->  
  <ram:GlobalID schemeID="ID SCHEME"> <!-- BT-157, 0..1, Identifiant standard de l'article, Identifiant --> ID ARTICLE </ram:GlobalID>  
  <ram:Name> <!-- BT-153, 1..1, Nom de l'article, Texte --> DESIGNATION ARTICLE </ram:Name>  
</ram:SpecifiedTradeProduct>  
<ram:SpecifiedLineTradeAgreement> <!-- BG-29, 1..1, DÉTAILS DU PRIX -->  
  <ram:NetPriceProductTradePrice> <!-- BT-146, 1..1, Prix net de l'article, Montant de prix unitaire -->  
    <ram:ChargeAmount> <!-- BT-146, 1..1, Prix net de l'article, Montant de prix unitaire --> 20.00 </ram:ChargeAmount>  
    <ram:BasisQuantity unitCode="C62"> > <!-- BT-149, 0..1, Quantité de base du prix de l'article --> 1 </ram:BasisQuantity>  
  </ram:NetPriceProductTradePrice>  
</ram:SpecifiedLineTradeAgreement>  
<ram:SpecifiedLineTradeDelivery> <!-- BT-129, 1..1, Quantité facturée, Quantité -->  
  <ram:BilledQuantity unitCode="C62"> > <!-- BT-129, 1..1, Quantité facturée, Quantité --> 5.00 </ram:BilledQuantity>  
</ram:SpecifiedLineTradeDelivery>  
<ram:SpecifiedLineTradeSettlement>  
  <ram:ApplicableTradeTax> <!-- BG-30, 1..1, INFORMATIONS DE TVA D'UNE LIGNE -->  
    <ram:TypeCode> <!-- BT-151-0, 1..1, Type en code --> VAT </ram:TypeCode>  
    <ram:CategoryCode> <!-- BT-151, 1..1, Code de type de TVA de l'article facturé, Code --> S </ram:CategoryCode>
```

```
<ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-152, 0..1, Taux de TVA de l'article facturé, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:ApplicableTradeTax>
<ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
  <!-- BG-27, 0..n, REMISES DE LIGNE DE FACTURE --> <>
  <ram:ChargeIndicator> <!-- BG-27-0, 1..1, Indicateur de remise ou charge -->
    <udt:Indicator> <!-- BG-27-1, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> FALSE </udt:Indicator>
  </ram:ChargeIndicator>
  <ram:ActualAmount> <!-- BT-136, 1..1, Montant de la remise applicable à la ligne de facture, Montant --> 7.00 </ram:ActualAmount>
  <ram:ReasonCode> <!-- BT-140, 1..1, Code de motif de la remise applicable à la ligne de facture, Code --> 100 </ram:ReasonCode>
  <ram:Reason> <!-- BT-139, 1..1, Motif de la remise applicable à la ligne de facture, Texte --> Remise spéciale </ram:Reason>
  <!-- BG-28, 0..n, CHARGE ET FRAIS DE LIGNE DE FACTURE --> <>
  <ram:ChargeIndicator> <!-- BG-28-0, 1..1, Indicateur de charge -->
    <udt:Indicator> <!-- BG-28-1, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> TRUE </udt:Indicator>
  </ram:ChargeIndicator>
  <ram:ActualAmount> <!-- BT-141, 1..1, Montant des charges et frais applicables à la ligne de facture, Montant --> 7.00 </ram:ActualAmount>
  <ram:ReasonCode> <!-- BT-145, 1..1, Code de motif des charges et frais applicables à la ligne de facture, Code --> FC </ram:ReasonCode>
  <ram:Reason> <!-- BT-144, 1..1, Motif des charges et frais applicables à la ligne de facture, Texte --> Frais de transport </ram:Reason>
</ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
<ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation> <!-- BT-131, 1..1, Montant net de ligne de facture, Montant -->
  <ram:LineTotalAmount> <!-- BT-131, 1..1, Montant net de ligne de facture, Montant --> 100.00 </ram:LineTotalAmount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementLineMonetarySummation>
</ram:SpecifiedLineTradeSettlement>
</ram:IncludedSupplyChainTradeLineItem>

<ram:ApplicableHeaderTradeAgreement> <!-- BT-10, 0..1, Référence de l'acheteur, Texte -->
  <ram:BuyerReference> <!-- BT-10, 0..1, Référence de l'acheteur, Texte --> SERVICE EXEC </ram:BuyerReference>
  <ram:SellerTradeParty> <!-- BG-4, 1..1, VENDEUR -->
```

```
<ram:ID schemeID = "Scheme ID"><!-- BT-29, 0..n, Identifiant du vendeur, Identifiant --> ID VENDEUR </ram:ID>
<ram:GlobalID schemeID = "GLN"><!-- BT-29-1, 0..1, --> GLOBAL ID VENDEUR </ram:GlobalID>
<ram:Name><!-- BT-27, 1..1, Raison sociale du vendeur, Texte --> RAISON SOCIALE VENDEUR </ram:Name>
<ram:SpecifiedLegalOrganization><!-- BT-30, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du vendeur, Identifiant -->
  <ram:ID schemeID = "0002"><!-- BT-30, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du vendeur, Identifiant --> 12345678900014 </ram:ID>
  <ram:TradingBusinessName><!-- BT-28, 0..1, Appellation commerciale du vendeur, Texte --> NOM COMMERCIAL VENDEUR </ram:TradingBusinessName>
</ram:SpecifiedLegalOrganization>
<ram:PostalTradeAddress><!-- BG-5, 1..1, ADRESSE POSTALE DU VENDEUR -->
  <ram:PostcodeCode><!-- BT-38, 0..1, Code postal du vendeur, Texte --> 75007 </ram:PostcodeCode>
  <ram:LineOne><!-- BT-35, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 1, Texte --> 55 AVENUE BOSQUET </ram:LineOne>
  <ram:LineTwo><!-- BT-36, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
  <ram:LineThree><!-- BT-162, 0..1, Adresse du vendeur - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
  <ram:CityName><!-- BT-37, 0..1, Localité du vendeur, Texte --> PARIS </ram:CityName>
  <ram:CountryID><!-- BT-40, 1..1, Code de pays du vendeur, Code --> FR </ram:CountryID>
  <ram:CountrySubDivisionName><!-- BT-39, 0..1, Subdivision du pays du vendeur, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
</ram:PostalTradeAddress>
<ram:URIUniversalCommunication><!-- BT-34, 0..1, Adresse électronique du vendeur , Identifiant -->
  <ram:URIID schemeID = "EM"><!-- BT-34, 0..1, Adresse électronique du vendeur , Identifiant --> vendeur@vendeur.com </ram:URIID>
</ram:URIUniversalCommunication>
<ram:SpecifiedTaxRegistration><!-- BT-31, 0..1, Identifiant à la TVA du vendeur, Identifiant -->
  <ram:ID schemeID = "VA"><!-- BT-31, 0..1, Identifiant à la TVA du vendeur, Identifiant --> FRXX123456789 </ram:ID>
</ram:SpecifiedTaxRegistration>
</ram:SellerTradeParty>
<ram:BuyerTradeParty><!-- BG-7, 1..1, ACHETEUR -->
  <ram:ID schemeID = "Scheme ID"><!-- BT-46, 0..1, Identifiant de l'acheteur, Identifiant --> ID ACHETEUR </ram:ID>
  <ram:GlobalID schemeID = "GLN"><!-- BT-46-1, 0..1, --> GLOBAL ID </ram:GlobalID>
  <ram:Name><!-- BT-44, 1..1, Raison sociale de l'acheteur, Texte --> RAISON SOCIALE ACHETEUR </ram:Name>
```

```
<ram:SpecifiedLegalOrganization> <!-- BT-47, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur, Identifiant -->
  <ram:ID schemeID = "0002"> <!-- BT-47, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal de l'acheteur, Identifiant --> 98765432100014 </ram:ID>
</ram:SpecifiedLegalOrganization>
<ram:PostalTradeAddress> <!-- BG-8, 1..1, ADRESSE POSTALE DE L'ACHETEUR -->
  <ram:PostcodeCode> <!-- BT-53, 0..1, Code postal de l'acheteur, Texte --> 75012 </ram:PostcodeCode>
  <ram:LineOne> <!-- BT-50, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 1, Texte --> 139 RUE DE BERCY </ram:LineOne>
  <ram:LineTwo> <!-- BT-51, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
  <ram:LineThree> <!-- BT-163, 0..1, Adresse de l'acheteur - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
  <ram:CityName> <!-- BT-52, 0..1, Localité de l'acheteur, Texte --> PARIS </ram:CityName>
  <ram:CountryID> <!-- BT-55, 1..1, Code de pays de l'acheteur, Code --> FR </ram:CountryID>
  <ram:CountrySubDivisionName> <!-- BT-54, 0..1, Subdivision du pays de l'acheteur, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
</ram:PostalTradeAddress>
<ram:URIUniversalCommunication> <!-- BT-49, 0..1, Adresse électronique de l'acheteur, Identifiant -->
  <ram:URIID schemeID = "EM"> <!-- BT-49, 0..1, Adresse électronique de l'acheteur, Identifiant --> acheteur@acheteur.com </ram:URIID>
</ram:URIUniversalCommunication>
<ram:SpecifiedTaxRegistration> <!-- BT-48, 0..1, Identifiant à la TVA de l'acheteur, Identifiant -->
  <ram:ID schemeID = "VA"> <!-- BT-48, 0..1, Identifiant à la TVA de l'acheteur, Identifiant --> FRXX987654321 </ram:ID>
</ram:SpecifiedTaxRegistration>
</ram:BuyerTradeParty>
<ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty> <!-- BG-11, 0..1, REPRÉSENTANT FISCAL DU VENDEUR -->
  <ram:Name> <!-- BT-62, 1..1, Nom du représentant fiscal du vendeur, Texte --> MON REPRESENTANT FISCAL </ram:Name>
  <ram:PostalTradeAddress> <!-- BG-12, 1..1, ADRESSE POSTALE DU REPRÉSENTANT FISCAL --> </ram:PostalTradeAddress>
    <ram:PostcodeCode> <!-- BT-67, 0..1, Code postal du représentant fiscal, Texte --> 92100 </ram:PostcodeCode>
    <ram:LineOne> <!-- BT-64, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 1, Texte --> LIGNE 1 </ram:LineOne>
    <ram:LineTwo> <!-- BT-65, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
    <ram:LineThree> <!-- BT-164, 0..1, Adresse du représentant fiscal - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
    <ram:CityName> <!-- BT-66, 0..1, Localité du représentant fiscal, Texte --> BOULOGNE BILLANCOURT </ram:CityName>
```

```

    <ram:CountryID> <!-- BT-69, 1..1, Code de pays du représentant fiscal, Code --> FR </ram:CountryID>
    <ram:CountrySubDivisionName> <!-- BT-68, 0..1, Subdivision du pays du représentant fiscal, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
  </ram:PostalTradeAddress>
  <ram:SpecifiedTaxRegistration> <!-- BT-63, 1..1, Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur, Identifiant -->
    <ram:ID schemeID = "VA"> <!-- BT-63, 1..1, Identifiant à la TVA du représentant fiscal du vendeur, Identifiant --> FRXX123987654 </ram:ID>
  </ram:SpecifiedTaxRegistration>
</ram:SellerTaxRepresentativeTradeParty>
<ram:BuyerOrderReferencedDocument> <!-- BT-13, 0..1, Identifiant de bon de commande, Référence de Document -->
  <ram:IssuerAssignedID> <!-- BT-13, 0..1, Identifiant de bon de commande, Référence de Document --> REFBCXXXXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:BuyerOrderReferencedDocument>
<ram:ContractReferencedDocument> <!-- BT-12, 0..1, Identifiant de contrat, Référence de Document -->
  <ram:IssuerAssignedID> <!-- BT-12, 0..1, Identifiant de contrat, Référence de Document --> REF CONTRAT XXXXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:ContractReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeAgreement>

```

<ram:ApplicableHeaderTradeDelivery> <!-- BG-13, 0..1, INFORMATIONS CONCERNANT LA LIVRAISON -->

```

  <ram:ShipToTradeParty>
    <ram:ID schemeID = "Scheme ID"> <!-- BT-71, 0..1, Identifiant de l'acheteur, Identifiant --> ID LIVRAISON </ram:ID>
    <ram:GlobalID schemeID = "GLN"> <!-- BT-71-1, 0..1, --> GLOBAL ID </ram:GlobalID>
    <ram:Name> <!-- BT-70, 0..1, NOM DE L'INTERVENANT A LIVRER – SHIP TO PARTY> </ram:Name>
    <ram:PostalTradeAddress> <!-- BG-15, 1..1, ADRESSE POSTALE DE LIVRAISON -->
      <ram:PostcodeCode> <!-- BT-78, 0..1, Code postal de livraison, Texte --> 75012 </ram:PostcodeCode>
      <ram:LineOne> <!-- BT-75, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 1, Texte --> 139 RUE DE BERCY </ram:LineOne>
      <ram:LineTwo> <!-- BT-76, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 2, Texte --> LIGNE 2 </ram:LineTwo>
      <ram:LineThree> <!-- BT-165, 0..1, Adresse de livraison - Ligne 3, Texte --> LIGNE 3 </ram:LineThree>
      <ram:CityName> <!-- BT-77, 0..1, Localité de livraison, Texte --> PARIS </ram:CityName>
      <ram:CountryID> <!-- BT-80, 1..1, Code de pays de livraison, Code --> FR </ram:CountryID>
    </ram:PostalTradeAddress>
  </ram:ShipToTradeParty>

```

```
<ram:CountrySubDivisionName> <!-- BT-79, 0..1, Subdivision du pays de livraison, Text --> FR </ram:CountrySubDivisionName>
</ram:PostalTradeAddress>
</ram:ShipToTradeParty>
<ram:ActualDeliverySupplyChainEvent> <!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date -->
  <ram:OccurrenceDateTime> <!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date -->
    <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-72, 0..1, Date effective de livraison, Date --> AAAMMJ </udt:DateTimeString>
  </ram:OccurrenceDateTime>
</ram:ActualDeliverySupplyChainEvent>
<ram:DespatchAdviceReferencedDocument> <!-- BT-16, 0..1, Identifiant d'avis d'expédition, Référence de Document -->
  <ram:IssuerAssignedID> <!-- BT-16, 0..1, Identifiant d'avis d'expédition, Référence de Document --> AVIS EXP XXXX </ram:IssuerAssignedID>
</ram:DespatchAdviceReferencedDocument>
</ram:ApplicableHeaderTradeDelivery>
```

<ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>

```
<ram:CreditorReferenceID> <!-- BT-90, 0..1, Identifiant bancaire du créancier, Identifiant --> ICS : IDENTIFIANT MANDAT PREL </ram:CreditorReferenceID>
<ram:PaymentReference> <!-- BT-83, 0..1, Référence de paiement, Texte --> REF ENDTOEND PAIEMENT </ram:PaymentReference>
<ram:InvoiceCurrencyCode> <!-- BT-5, 1..1, Code de devise de facturation, Code --> EUR </ram:InvoiceCurrencyCode>
<ram:PayeeTradeParty> <!-- BG-10, 0..1, BÉNÉFICIAIRE -->
  <ram:ID schemeID = "Scheme ID"> <!-- BT-60, 0..1, Identifiant du bénéficiaire, Identifiant --> 12378965400014 </ram:ID>
  <ram:GlobalID schemeID = "GLN"> <!-- BT-60-1, 0..1, Identifiant du bénéficiaire --> MONGLN </ram:GlobalID>
  <ram:Name> <!-- BT-59, 1..1, Nom du bénéficiaire, Texte --> NOM BENEFICIAIRE </ram:Name>
  <ram:SpecifiedLegalOrganization> <!-- BT-61, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire, Identifiant -->
    <ram:ID schemeID = "0002"> <!-- BT-61, 0..1, Identifiant d'enregistrement légal du bénéficiaire, Identifiant --> 123789654 </ram:ID>
  </ram:SpecifiedLegalOrganization>
</ram:PayeeTradeParty>
<ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans> <!-- BG-16, 0..1, INSTRUCTIONS DE PAIEMENT -->
  <ram:TypeCode> <!-- BT-81, 1..1, Code de type de moyen de paiement, Code --> 30 </ram:TypeCode>
```

```
<ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount> <!-- BT-91, 0..1, Identifiant du compte débité, Identifiant -->
    <ram:IBANID> <!-- BT-91, 0..1, Identifiant du compte débité, Identifiant --> IBAN ACHETEUR </ram:IBANID>
</ram:PayerPartyDebtorFinancialAccount>
<ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount> <!-- BG-17, 0..n, VIREMENT
    <ram:IBANID> <!-- BT-84, 1..1, Identifiant de compte bancaire, Identifiant --> IBAN VENDEUR OU BENEF </ram:IBANID>
    <ram:ProprietaryID> <!-- BT-84-0, 1..1, --> NUM COMPTE BANCAIRE SI PAS IBAN </ram:ProprietaryID>
</ram:PayeePartyCreditorFinancialAccount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementPaymentMeans>
<ram:ApplicableTradeTax> <!-- BG-23, 1..n, VENTILATION DE LA TVA -->
    <ram:CalculatedAmount> <!-- BT-117, 1..1, Montant de la taxe pour le type de TVA, Montant --> 20.00 </ram:CalculatedAmount>
    <ram:TypeCode> <!-- BT-118-0, 1..1, Code de type de TVA --> VAT </ram:TypeCode>
    <ram:ExemptionReason> <!-- BT-120, 0..1, Motif d'exonération de la TVA, Texte --> PAS DE MOTIF </ram:ExemptionReason>
    <ram:BasisAmount> <!-- BT-116, 1..1, Base d'imposition du type de TVA, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
    <ram:CategoryCode> <!-- BT-118, 1..1, Code de type de TVA, Code --> S </ram:CategoryCode>
    <ram:ExemptionReasonCode> <!-- BT-121, 0..1, Motif d'exonération de la TVA en code, Code --> NEANT </ram:ExemptionReasonCode>
    <ram:DueDateTypeCode> <!-- BT-8, 0..1, Date d'exigibilité de la taxe sur la valeur ajoutée en code, Code --> 5 (SUR DEBITS) </ram:DueDateTypeCode>
    <ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-119, 0..1, Taux de type de TVA, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:ApplicableTradeTax>
<ram:BillingSpecifiedPeriod>
    <ram:StartDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-73, 0..1, date de début de période de facturation, Date --> 20180101</udt:DateTimeString>
    </ram:StartDateTime>
    <ram:EndDateTime>
        <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-74, 0..1, date de fin de période de facturation, Date --> 20181231</udt:DateTimeString>
    </ram:EndDateTime>
</ram:BillingSpecifiedPeriod>
<ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
```



```
<!-- BG-20, 0..n, REMISES AU NIVEAU DU DOCUMENT -->
<ram:ChargeIndicator> <!-- BG-20-0, 1..1, Indicateur de charge --> </ram:ChargeIndicator>
  <udt:Indicator> <!-- BG-20-00, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> false </udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
<ram:CalculationPercent> <!-- BT-94, 0..1, Pourcentage de remise au niveau du document, Pourcentage --> 5.00 </ram:CalculationPercent>
<ram:BasisAmount> <!-- BT-93, 0..1, Assiette de la remise au niveau du document, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
<ram:ActualAmount> <!-- BT-92, 1..1, Montant de la remise au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode> <!-- BT-98, 0..1, Code de motif de la remise au niveau du document, Code --> CODE REMISE </ram:ReasonCode>
<ram:Reason> <!-- BT-97, 0..1, Motif de la remise au niveau du document, Texte --> MOTIF REMISE </ram:Reason>
<ram:CategoryTradeTax> <!-- BT-95-0, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document -->
  <ram:TypeCode> <!-- BT-95-0, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document --> VAT </ram:TypeCode>
  <ram:CategoryCode> <!-- BT-95, 1..1, Code de type de TVA de la remise au niveau du document, Code --> S </ram:CategoryCode>
  <ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-96, 0..1, Taux de TVA de la remise au niveau du document, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
</ram:CategoryTradeTax>
<!-- BG-21, 0..n, CHARGES OU FRAIS AU NIVEAU DU DOCUMENT --> <>
<ram:ChargeIndicator> <!-- BG-21-0, 1..1, Indicateur de charge -->
  <udt:Indicator> <!-- BG-21-00, 1..1, Valeur de l'indicateur de charge --> true </udt:Indicator>
</ram:ChargeIndicator>
<ram:CalculationPercent> <!-- BT-101, 0..1, Pourcentage de charges ou frais au niveau du document, Pourcentage --> 5.00 </ram:CalculationPercent>
<ram:BasisAmount> <!-- BT-100, 0..1, Assiette des charges ou frais au niveau du document, Montant --> 100.00 </ram:BasisAmount>
<ram:ActualAmount> <!-- BT-99, 1..1, Montant des charges ou frais au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:ActualAmount>
<ram:ReasonCode> <!-- BT-105, 0..1, Code de motif des charges ou frais au niveau du document, Code --> CODE CHARGE </ram:ReasonCode>
<ram:Reason> <!-- BT-104, 0..1, Motif des charges ou frais au niveau du document, Texte --> MOTIF CHARGE </ram:Reason>
<ram:CategoryTradeTax> <!-- BT-102-0, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document -->
  <ram:TypeCode> <!-- BT-102-0, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document --> VAT </ram:TypeCode>
  <ram:CategoryCode> <!-- BT-102, 1..1, Code de type de TVA des charges ou frais au niveau du document, Code --> S </ram:CategoryCode>
  <ram:RateApplicablePercent> <!-- BT-103, 0..1, Taux de TVA des charges ou frais au niveau du document, Pourcentage --> 20.00 </ram:RateApplicablePercent>
```

```
</ram:CategoryTradeTax>
</ram:SpecifiedTradeAllowanceCharge>
<ram:SpecifiedTradePaymentTerms> <!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date -->
  <ram:DueDateDateTime> <!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date -->
    <udt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-9, 0..1, Date d'échéance, Date --> AAAMMJJ </udt:DateTimeString>
  </ram:DueDateDateTime>
  <ram:DirectDebitMandateID> <!-- BT-89, 0..1, Identifiant de référence de mandat, Identifiant --> ICS XXXX </ram:DirectDebitMandateID>
</ram:SpecifiedTradePaymentTerms>
<ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation> <!-- BG-22, 1..1, TOTAUX DU DOCUMENT -->
  <ram:LineTotalAmount> <!-- BT-106, 1..1, Somme du montant net des lignes de facture, Montant --> 100.00 </ram:LineTotalAmount>
  <ram:ChargeTotalAmount> <!-- BT-108, 0..1, Somme des charges ou frais au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:ChargeTotalAmount>
  <ram:AllowanceTotalAmount> <!-- BT-107, 0..1, Somme des remises au niveau du document, Montant --> 5.00 </ram:AllowanceTotalAmount>
  <ram:TaxBasisTotalAmount> <!-- BT-109, 1..1, Montant total de la facture hors TVA, Montant --> 100.00 </ram:TaxBasisTotalAmount>
  <ram:TaxTotalAmount currencyID = "EUR"> <!-- BT-110, 0..1, Montant total de TVA, Montant --> 20.00 </ram:TaxTotalAmount>
  <ram:GrandTotalAmount> <!-- BT-112, 1..1, Montant total de la facture avec TVA comprise, Montant --> 120.00 </ram:GrandTotalAmount>
  <ram:TotalPrepaidAmount> <!-- BT-113, 0..1, Montant payé, Montant --> 0.00 </ram:TotalPrepaidAmount>
  <ram:DuePayableAmount> <!-- BT-115, 1..1, Montant à payer, Montant --> 120.00 </ram:DuePayableAmount>
</ram:SpecifiedTradeSettlementHeaderMonetarySummation>
<ram:InvoiceReferencedDocument> <!-- BG-3, 0..n, RÉFÉRENCE À UNE FACTURE ANTÉRIEURE -->
  <ram:IssuerAssignedID> <!-- BT-25, 1..1, Numéro de facture antérieure, Référence de Document --> NA </ram:IssuerAssignedID>
  <ram:FormattedIssueDateTime> <!-- BT-26, 0..1, Date d'émission de facture antérieure, Date -->
    <qdt:DateTimeString format="102"> <!-- BT-26, 0..1, Date d'émission de facture antérieure, Date --> NA </qdt:DateTimeString>
  </ram:FormattedIssueDateTime>
</ram:InvoiceReferencedDocument>
<ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount> <!-- BT-19, 0..1, Référence comptable de l'acheteur, Texte -->
  <ram:ID> <!-- BT-19, 0..1, Référence comptable de l'acheteur, Texte --> REF COMPTABLE ACHETEUR </ram:ID>
</ram:ReceivableSpecifiedTradeAccountingAccount>
```

</ram:ApplicableHeaderTradeSettlement>

</rsm:SupplyChainTradeTransaction>

</rsm:CrossIndustryInvoice

9.3 Exemple de lisible de facture

L'objet de cet exemple est de présenter comment organiser la plupart des données dans un modèle de facture :

- Un exemple de présentation étendu des données de ligne de facture (à utiliser si le modèle mono page et lignes restreintes ne convient pas)
- Un exemple de facture monopage, avec la plupart des données d'entête et de pied, et des données restreintes de ligne. Si le bloc de ligne est trop restreint, il suffit de l'enlever et d'utiliser le modèle de ligne étendu en complément. Ceci montre toutes les données possibles, chacun gérant celles qu'il souhaite ou peut fournir.

Le code couleur pour les données de la facture 1 page est le suivant :

Code couleur et motif pour les données: . Couleur : donnée obligatoire quand Motif : profil
<i>Mention Obligatoire fiscale</i>
<i>Mention Obligatoire sous condition</i>
<i>Mention Obligatoire commerciale</i>
Minimum
Basic / Basic WL
EN16931

LOGO Vendeur

Facture / Avoir N°
Date

BT-1 : N° Facture
BT-2 : date de facture

Page x / xx

Lignes de facturation (détail)

N° de Ligne BT-126	N° de ligne de BC BT-132	Références	ID de l'article	Période de facturation	Nom de l'article BT-153	Description de l'article BT-154	Attribut(s) de l'article	Détermination du prix	Prix Unitaire Net (EUROS) BT-146	Unité de mesure BT-130	Quantité facturée BT-129	Remise(s) de ligne	Charge(s) de ligne	Montant Net (EUROS) BT-131	Code TVA
		- ID de l'objet à la ligne (attribué par le Vendeur) : BT-128 - Référence comptable de l'acheteur : BT-133	- ID Standard article (BT-157) - ID article du Vendeur (BT-155) - ID article de l'acheteur (BT-156)	Date début (BT-134) Date de fin (BT-135)			- Nom d'attribut (BT-160 : Valeur de l'attribut (BT-161)) - Code de Classification de l'article (unspsc, ...) : BT-158 - Pays d'origine de l'article : BT-159	- Quantité de base du prix (BT-149) - Prix Unitaire Brut (BT-148) - Rabais du prix brut (BT-147)				- Montant de remise (BT-136) - Assiette de remise (BT-137) - Taux de remise (BT-138) - Code (BT-140) et Motif (BT-139) de remise	- Montant de charges et frais (BT-141) - Assiette de charges et frais (BT-142) - Taux de charges et frais (BT-143) - Code (BT-145) et Motif (BT-144) de charges et frais		
1	4			du 12.12.2017 au 12.12.2017	Produit 1	Produit 1 Livré le 12.12.2017	Taille : Moyen UNSPSC : 80543215	Boites de 10	4,00	PCE	10,00	5% sur 40 € Remise sur volume -2,00	Frais d'emballage 2,00	40,00	1
2	5			du 15.12.2017 au 15.12.2017	Produit 2	Produit 1 Livré le 12.12.2017	Couleur : rouge UNSPSC : 80543215		58,00	PCE	3,00		Frais d'emballage 6,00	180,00	1
3	3	ABO Ligne 1		du 01.12.2017 au 31.12.2017	Service 1				80,00	PCE	2,00			160,00	1
4	1	ABO Ligne 2		du 01.12.2017 au 31.12.2017	Service 2				150,00	PCE	1,00			150,00	1

Total HT : 530,00

LOGO Vendeur

BT-28 : Appellation Commerciale du vendeur
 BT-27 : Raison Sociale du vendeur
 BG-5 : xxx, ma rue
 BG-5 : 12345 Ville - Pays
 BG-6 : contact vendeur: nom, : ☎ +33 6 07 53 32 85, email
 BT34 : email vendeur : admin@macompagnie.fr
 BT29 : ID privé (GLN, DUUNS, ...)
 BT30 : RCS / SIRET 123 456 789 00015
 BT31 : N° TVA : FR 32 123 456 789

Si représentant fiscal
 BT-62 : Nom du représentant fiscal
 BG-12 : adresse
 BG-12 : code postal ville, pays
 BT-63 : N° de TVA du représentant fiscal

Nos références
 BT-18 : REF Client : numéro de client, de compteur, d'abonnement
 BT-14 : N° de bon de vente : n° de bon de commande du vendeur

Vos références
 BT-10: REF ACHETEUR : Cost center, BU, pour routage
 BT-17 : REF Appel d'offres : référence à un appel d'offres
 BT-11 : REF au projet auquel la facture se réfère
 BT-19 : REF comptable pour l'acheteur
 BT-12 : REF CONTRAT : numéro de contrat
 BT-13 : N° de Bon de COMMANDE : numero de BC

Références sur la facture
 BT-73 : Période de facturation début : date de début de prestation
 BT-74 : Période de facturation fin : date de fin de prestation
 BT-25 : N° de facture antérieure: avoir sur facture xxxxx
 BT-26 : Date de facture antérieure : avoir sur facture du xxxxx
 BT-23 : Type de processus sous jacent (Optionnel)

Facture / Avoir N° BT-1 : N° Facture
Date BT-2 : date de facture

Adresse du Client
 BT-49 : email@delacheteur.fr
 BT-44 : Raison sociale de l'acheteur
 BT-45 : nom commercial de l'acheteur
 BG-8 : adresse acheteur
 BG-8 : adresse acheteur
 BG-8 : adresse acheteur
 BG-8 : Code postal Ville
 BG-8 : Pays

BT-9 : contact acheteur: nom, : ☎ +33 6 10 34 56 78, email

Vos identifiants
 BT46 : ID privé (GLN, DUUNS, ...)
 BT47 : RCS / SIRET 987 654 321 00017
 BT48 : N° TVA : FR 32 123 456 789

Livraison
 BT-71 : Identifiant du lieu de livraison
 BT-70 : Nom du contact de livraison chez le client
 BG-15 : xxx, ma rue
 BG-15 : Complément
 BG-15 : 12345 Ville
 BG-15 : Pays

BT-16 : N° de Bon de livraison, bon d'expédition
 BT-72 : Date de livraison : date de livraison
 BT-15 : N° de Bon de réception

Devise (BT-5) : EUROS

Référence de l'article (N° de ligne de commande, Code article, ...)	DESIGNATION : BT153, BT 154	QUANTITE BT-129	P.U. HT (€) BT-146	TOTAL HT (€) BT-131	TVA
BC ligne 1	Produit 1	1,00	40,00	40,00	1
BC ligne 2	Produit 2	3,00	60,00	180,00	1
BC ligne 3	Service 1	2,00	80,00	160,00	2
BC ligne 4	Service 2	1,00	150,00	150,00	3
	BG-20 remise sur facture	10%	220,00	-22,00	1
	BG-21 charge sur facture (frais, ...)	1,00	25,00	25,00	1

Détail TVA (motif si exonération : BT-120 / BT-121)	Cde TVA	Taux TVA (BT-119)	Base TVA (BT-116)	TVA (BT-117)
Exempté en vertu de	1	20,00%	223,00 €	44,60 €
	2	10,00%	160,00 €	16,00 €
	3	0,00%	150,00 €	0,00 €

BT-8 : TVA acquittée sur les encaissements / débits
 BT-20 : Tout retard de paiement engendre une pénalité exigible à compter de la date d'échéance, calculée sur la base de trois fois le taux d'intérêt légal. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €

TOTAL HT BT-109	TOTAL TVA BT-110	TOTAL TTC BT-112
533,00 €	60,60 €	593,60 €

BT-113 : Acompte : 0,00 €

Date d'échéance : BT-9 (date d'échéance)

NET A PAYER (BT-115) 593,60 €

Bénéficiaire (si différent du vendeur)

BT-59 : Nom du bénéficiaire
 BT-60 : ID bénéficiaire
 BT-61 : SIREN/ SIRET Bénéficiaire

BT-81 / BT-82 : Moyen de paiement demandé
 BT-85 : Nom du compte bancaire
 BT-84 : IBAN : FR76 1234 5678 9012 3456 7890 123 | BT-86 : BIC : XXXXXXXX
 BT-83 : REF Paiement (End to End), pour réconciliation par le Bénéficiaire